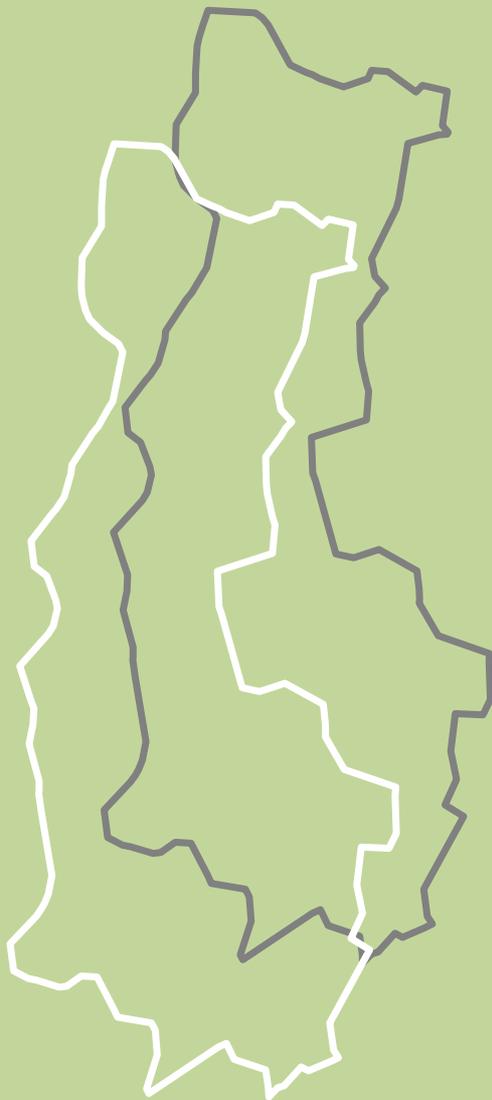


Chapitre 2

Le Diagnostic



INTRODUCTION

Diagnostic

Selon l'article **L. 122-1 du Code de l'Urbanisme**, « les SCOT exposent le diagnostic établi au regard :

- des prévisions économiques et démographiques ;
- et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services ».

Conduite pendant **l'automne 2003**, la **phase de diagnostic** constitue une étape de connaissance du territoire avec une « mise à niveau » de l'ensemble des acteurs impliqués dans le SCOT. Elle a été conduite à partir de tâches techniques :

- Rencontre auprès des acteurs locaux et terrain,
- Analyse des documents existants (dont SDAU, DTA, Porté à Connaissance de l'Etat, ...),
- Collecte et traitement de données complémentaires (habitat, ...),
- Bilan des POS, PLU et CC applicables,
- Enquête auprès des communes,
- Animation de réunions du bureau du SCOT et de réunions associant les partenaires du Syndicat : Etat, Région, Département, Consulaires, ...

Le présent diagnostic rend compte de ce travail en traitant du territoire, de ses populations, son habitat et cadre de vie, ses dynamiques économiques, son fonctionnement : armatures territoriale, commerciale, système de transports et déplacements.

Au-delà du diagnostic proprement dit, il s'ouvre en conclusion sur une **synthèse et des perspectives** d'évolution du territoire (tendances et projets).

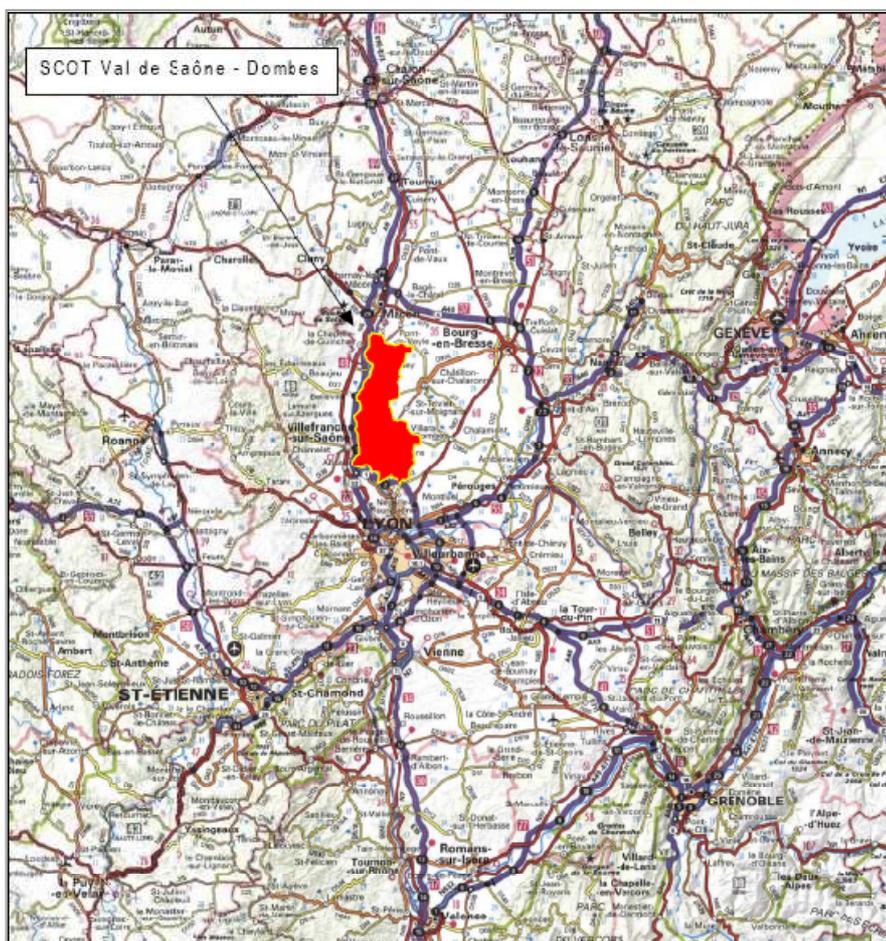


Figure 6 : Plan de situation du SCOT VSD

(Source : carte IGN – 1/1000000 – 2002)



POPULATIONS, HABITAT ET CADRE DE VIE

I. UNE CROISSANCE CONTINUE DEPUIS LES ANNEES 70

La population du SCOT Val de Saône – Dombes est de **51 119 habitants en 1999**. Elle se répartit sur 37 communes, dans des unités urbaines que l'on peut répartir en trois catégories :

- 4 petites agglomérations ou bourgs-centres : Trévoux/Reyrieux (10 075 habitants), Jassans-Riottier (5 338 habitants), Thoissey/Saint-Didier-sur-Chalaronne (3617 habitants) et Montmerle-sur-Saône (2 830 habitants) ;
- 15 villages de 1 000 à un peu plus de 2 000 habitants,
- 18 villages de moins de 1 000 habitants (dont 6 de moins de 500 habitants).

1.1. Une population en constante augmentation depuis 1975

La population du SCOT **ne cesse de croître**.

Elle est passée de 28 179 habitants en 1975 à 51 119 en 1999. Elle a pratiquement doublé en 25 ans. Toutefois, le **rythme d'accroissement s'est sensiblement tassé** : le taux moyen de variation de la population est passé de 3,63 entre 1975 et 1982, à 2,55 entre 1982 et 1990, à 1,62 entre 1990 et 1999.

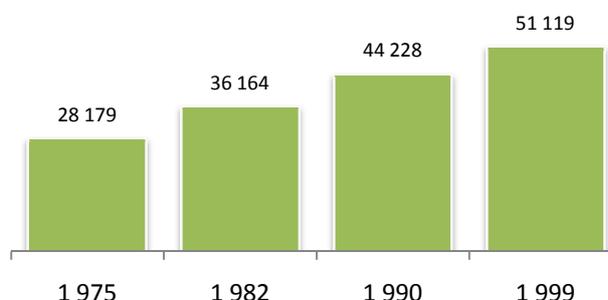


Figure 7 : Evolution de la population 1975 et 1999 (Source : INSEE)

TVA moyen (En %)	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Les 4 bourgs-centre	2,93	2,13	1,15
Les autres communes	4,26	2,90	1,99
Total du SCOT	3,63	2,55	1,62
Ain	1,52	1,49	1

Figure 8 : Taux annuel moyen de variation de la population (Source : INSEE RGP99)

On peut noter également que depuis 1975, l'augmentation de la population est toujours plus importante dans les communes périphériques que dans les bourgs-centre. Ce constat vaut pour l'ensemble du département de l'Ain.

Population sans double compte	1975	1982	1990	1999	Evolution de 1975 à 1982	Evolution de 1982 à 1990	Evolution de 1990 à 1999
Les 4 bourgs-centre	13 613	16 664	19 725	21 860	3 051	3 061	2 135
% 4 bourgs-centre	48%	46%	45%	43%	38%	38%	31%
Les autres communes	14 566	19 500	24 503	29 259	4 934	5 003	4 756
% autres communes	52%	54%	55%	57%	62%	62%	69%
Total du SCOT	28 179	36 164	44 228	51 119	7 985	8 064	6 891

Figure 9 : Répartition et évolution de la population depuis 1975 (Source : INSEE RGP99)

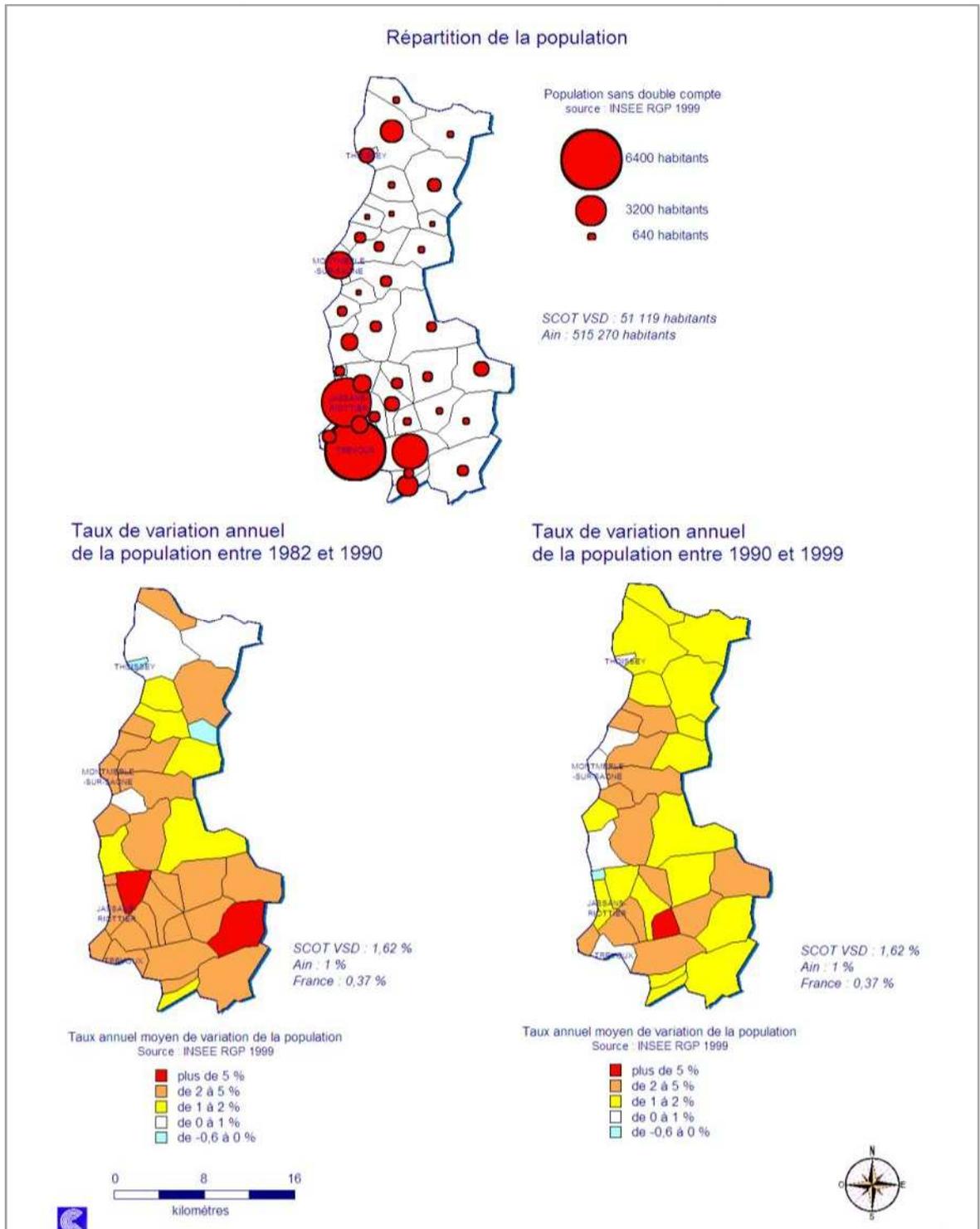


Figure 10 : Population du SCoT – répartition et évolution entre 1982 et 1999 (Source : INSEE : RGP 1999)



Depuis 1975, les 4 bourgs-centre ont vu leur poids de population totale diminuer au dépend des communes périphériques. Ils regroupent en 1999, 43% de la population, contre 48% en 1975. Ainsi, entre 1990 et 1999, 69% des nouveaux habitants se sont installés dans les petites communes périphériques.

La densité de population a donc augmenté, passant de 100 habitants/km² en 1982 à 142 en 1999. Cette densité d'ambiance rurale est cependant sensiblement plus élevée que celle du département de l'Ain qui se situe à 89 habitants/km².

1.2. La pyramide des âges évolue

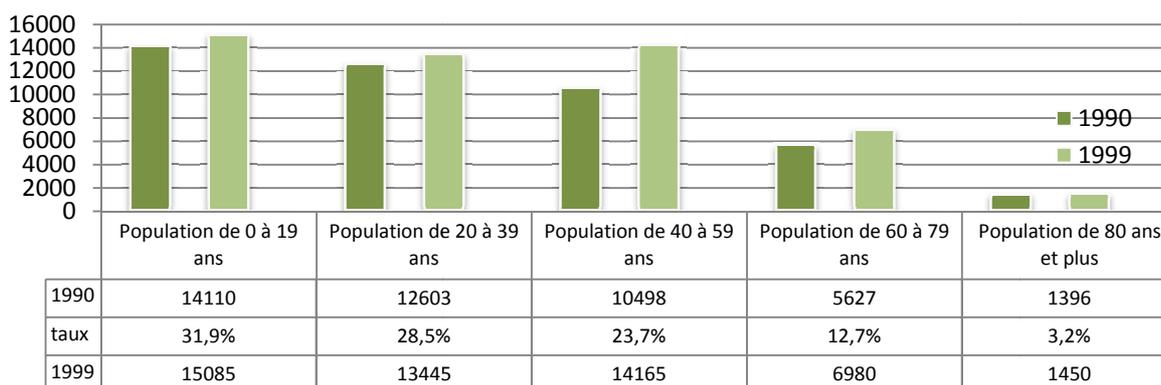


Figure 11 : Evolutions des classes d'âges entre 1990 et 1999 (Source INSEE)

Le territoire du SCOT connaît également la tendance nationale du **vieillessement de la population**. Toutefois, la répartition de la population par classe d'âge montre que :

- la part des populations jeunes diminue faiblement : les personnes de moins de 20 ans représentent 29,5% de la population (31,9% en 1990) et 55,8% ont moins de 40 ans (60,4% en 1990) ;
- la part des populations âgées diminue également : les personnes de plus de 60 ans représentent 16,5% de la population (15,9% en 1990) ;
- La part des 40-59 ans est en forte augmentation : 27,7% en 1999 contre 23,7% en 1990.

On peut remarquer que **les bourgs-centres ont une population plus âgée** que les communes périphériques, même si l'écart n'est pas très important.

	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-79 ans	80 ans et +
Les 4 bourgs-centre	28,5%	26,8%	26,1%	14,6%	4,0%
Les autres communes	30,3%	25,9%	28,9%	12,9%	2,0%
Total du SCOT	29,5%	26,3%	27,7%	13,7%	2,8%
Ain	26,9%	27,4%	26,8%	15,4%	3,5%

Figure 12 : Tranches d'âges de la population en 1999 (Source : INSEE RGP99)

La population du SCOT est donc jeune et le nombre de personnes âgées est moins important que dans le reste du département. Cela s'explique notamment par l'arrivée de familles avec enfants, en accession à la propriété dans les lotissements.

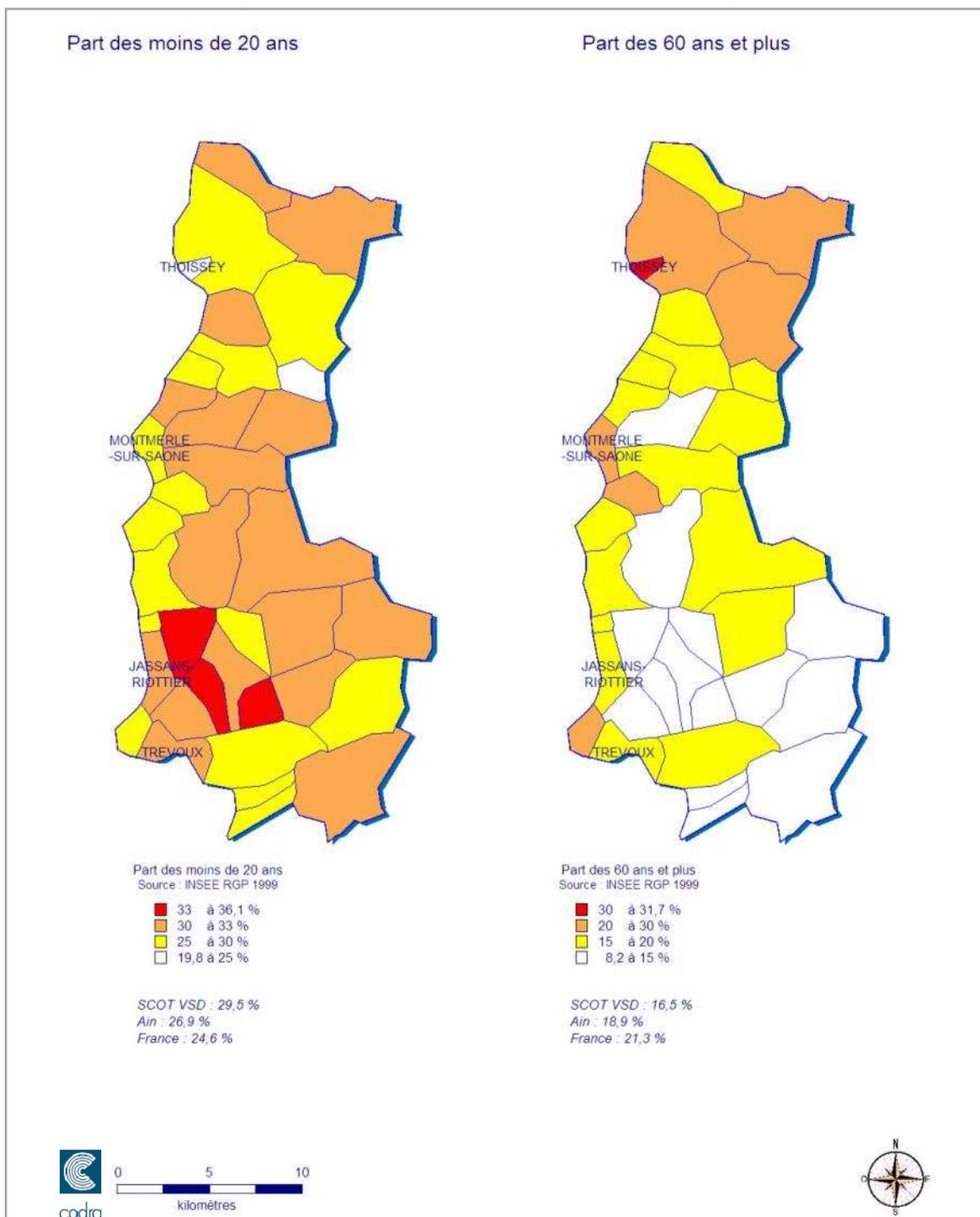


Figure 13 : Structure par âge de la population (Source : INSEE, RGP 99)



1.3. Une taille moyenne des ménages en légère baisse

	Nombre de personnes par ménage		
	1982	1990	1999
Les 4 bourgs-centre	2,85	2,86	2,65
Les autres communes	3,05	3,03	2,90
Total du SCOT	2,96	2,95	2,79
Ain	2,79	2,68	2,53

Figure 14 : Evolution de la taille des ménages (Source : INSEE RGP99)

Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2,95 à 2,79 entre 1990 et 1999. Il reste cependant très supérieur à celui du département (2,53).

Nombre de personnes par ménage	1				2				3 et 4				5 et plus			
Total du SCOT	3 461				5 446				6 972				2 093			
% SCOT	19%				30%				39%				12%			
Les 4 bourgs-centre (%)	24%				31%				34%				11%			
Les autres communes (%)	16%				30%				42%				12%			
Ain (%)	27%				31%				33%				9%			

Figure 15 : Composition des ménages en 1999 (Source : INSEE RGP99)

Les ménages de 3 et 4 personnes sont majoritaires (33% des ménages) et plus de la moitié des ménages ont entre 2 et 4 personnes (69%). La part des ménages d'une personne n'est pas négligeable (19%) mais elle reste largement inférieure à celle du département (27%).

Les **bourg-centre ont des ménages plus petits que dans les communes périphériques**, et plus de la moitié de ceux-ci ont de 1 à 2 personnes (55%). Cela tient évidemment à la structure du parc de logements.

La tendance est aussi, comme sur tout le territoire national, à **l'augmentation du nombre des familles monoparentales**. En effet, le taux de familles monoparentales est passé de 7,2% en 1990 à 8% en 1999, mais il reste inférieur à celui du département (9,6%). Ce taux est plus fort dans les bourgs-centre (11,1%) que dans les autres communes dans lesquelles il a diminué (6,6% en 1990 et 5,7% en 1999).

Ces chiffres permettent de distinguer les bourgs-centre des communes périphériques en termes de composition des ménages, et préfigurent également des besoins en termes de desserrement des ménages et d'évolution de cursus résidentiel, y compris dans ces communes où le profil des ménages accueilli est monotone.

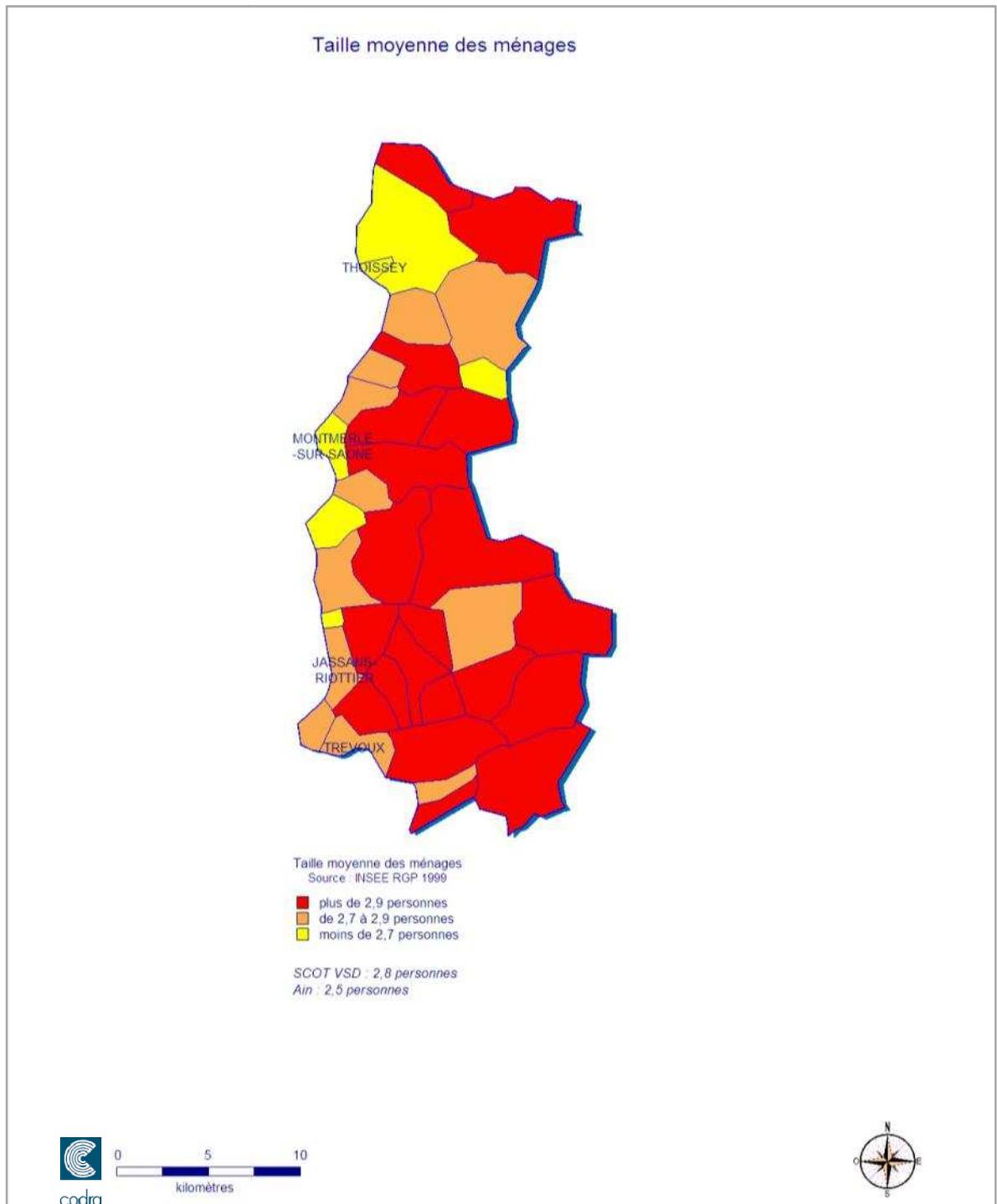


Figure 16 : Taille moyenne des ménages (Source : INSEE, RGP 99)



II. L'HABITAT DANS LE TERRITOIRE DU VAL DE SAONE

2.1. Composition du parc de logements

	Nombre total de logements	Résidences principales		% logements vacants		Logements secondaires	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total du SCOT	19 774	17 972	90,9%	690	3,5%	1 112	5,6%
Ain	230 972	199 063	86,2%	13 634	5,9%	18 275	57,9%

Figure 17 : Composition du parc de logements (Source : INSEE RGP99)

L'aire du SCOT comprend environ 19 800 logements dont 91% de résidences principales. La part des logements vacants est faible (3,5%) et inférieure à celle du département (5,9%). Ce chiffre montre qu'il n'y a plus de réserves de capacité dans le parc ancien et que le **marché de l'immobilier est très tendu** avec une pression foncière qui s'étend sur tout le territoire du SCOT. Seule Valeins a un taux proche de 10%.

■ Une majorité de maisons individuelles

	Part des RP en maison individuelle		Part des RP en collectif	
	en 1990	en 1999	en 1990	en 1999
Les 4 bourgs-centre	65,4%	65,5%	30,9%	31,8%
Les autres communes	93,9%	93,1%	4,2%	5,2%
Total du SCOT	81,0%	80,8%	16,3%	17,1%
Ain	65,1%	65,5%	31,5%	31,8%

Figure 18 : Evolution de la composition du parc des résidences principales (Source : INSEE RGP99)

La part des logements individuels est très élevée sur le territoire du SCOT (81%), en particulier dans les communes périphériques (93%) et malgré une légère baisse depuis 1990 (94%). Les bourgs-centre ont stabilisé leur proportion de logements individuels (65,5%) et augmenté la part des logements collectifs (32%). Ces chiffres illustrent **l'effort des communes dans la diversification de l'offre de logements**, donnant ainsi une alternative à la maison individuelle. Mais celle-ci reste encore très présente et convoitée sur le territoire notamment par les jeunes couples avec enfants en primo-accession.

■ Une majorité de propriétaires

	Résidences principales	Taux de propriétaires	Taux de locataires
Les 4 bourgs-centre	8 007	55,9%	40,8%
Les autres communes	9 965	79,8%	16,7%
Total du SCOT	17 972	69,1%	27,5%
Ain	199 063	58,3%	37,6%

Figure 19 : Statut d'occupation des résidences principales en 1999 (Source : INSEE RGP99)

70% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, et 80% dans les villages périphériques ce qui s'explique encore une fois par l'importance des propriétaires de maisons individuelles. Les logements locatifs sont situés principalement dans les bourgs-centre.

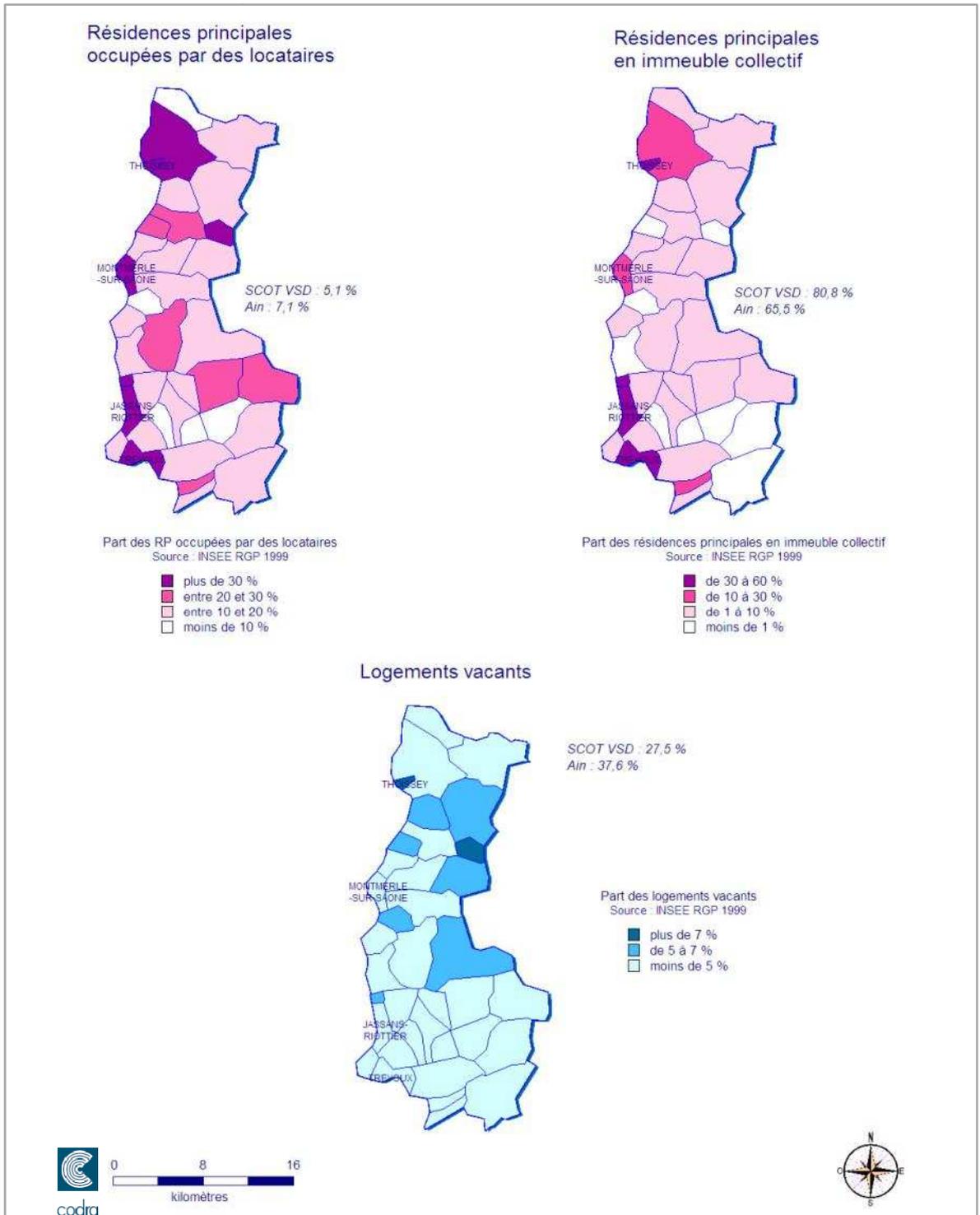


Figure 20 : l'offre de logements : typologie et occupation (Source : INSEE, RGP 99)



2.2. Evolution de la construction des logements

■ L'attraction des villages périphériques perceptibles avec l'évolution du parc des résidences principales

	Nombre de résidences principales		Evolution des RP entre 1990 et 1999	
	1990	1999	valeur absolue	%
Les 4 bourgs-centre	6 670	8 007	1 337	20,0%
Les autres communes	8 030	9 965	1 935	24,1%
Total du SCOT	14 700	17 972	3 272	22,3%
Ain	171 122	199 063	27 941	16,3%

Figure 21: Evolution du parc de logements entre 1990 et 1999 (Source : INSEE RGP99)

Le parc de résidences principales est en hausse de 22% depuis 1990 (pour 15% de croissance démographique) soit plus de 3 000 logements construits en 10 ans. Cette hausse est supérieure à celle du département (16,3%). La différence explique la variation de la taille des ménages.

Le territoire du SCOT a connu une **plus grande progression dans les communes périphériques** (24%) que dans les bourgs-centre (20%). Cela démontre certes l'attrait des villages de petites tailles mais également témoigne d'une offre disponible dans des lotissements communaux.

Le rythme annuel de construction entre 1990 et 1999 montre également que les communes situées en périphérie des bourgs-centre connaissent une dynamique importante, surtout au Sud, même si ces derniers construisent plus de logements (Reyrieux et Jassans). Celui-ci a été de 329 logements en moyenne sur la période (logements construits après 1990 selon l'INSEE).

2.3. Analyse rétrospective de l'utilisation de ce parc nouveau créé entre 1990 et 1999

2 959 logements ont été construits après 1990 d'après les données de l'INSEE. Ces constructions peuvent participer à satisfaire trois catégories de besoins :

- le renouvellement du parc de logements,
- la décohabitation, les besoins liés à l'évolution démographique,
- l'alimentation des réserves de fluidité.

L'exercice qui suit consiste à évaluer la part de chaque catégorie de besoins sur le marché de l'habitat d'une manière générale. Le calcul est détaillé ci-après pour l'ensemble du territoire Val de Saône.

■ Le renouvellement du parc de logements

Parc de logements total en 1999	-	Parc de logements total en 1990	=	Variation du parc
19 774	-	16 889	=	2 885
Nombre de logements construits après 1990	-	Variation du parc de logements entre 1990 et 1999	=	Logements nouveaux utilisés pour le renouvellement du parc
2 959	-	2 885	=	74

Le renouvellement du parc a été sur cette période de 0,04% par an par rapport au parc de 1990, soit environ 8 logements construits par an pour remplacer le parc ancien vétuste (rénovation) ou ayant changé d'affectation. Ceci représente 2,5% de la production entre 1990 et 1999 : marginal. Cela signifie que le parc est globalement confortable, que tout ce qui devait muter l'a fait et que le contexte est plutôt tendu.



■ Les phénomènes de desserrement des ménages

Pour évaluer la part de production neuve qui a permis de répondre aux besoins de desserrement des ménages, on calcule le nombre de résidences nécessaires si le taux d'occupation (taille des ménages) en 1999 avait été atteint dès 1990.

Nombre de résidences nécessaires si taille des ménages 1999 était atteinte en 1990 ¹	-	Résidences principales en 1990	=	Logements nécessaires à la décohabitation
15 852	-	14 700	=	1 152

Sur les 2 959 logements construits entre 1990 et 1999, 39% ont été utilisés à des fins de décohabitation et plus largement, au desserrement des ménages.

PRÉCISION IMPORTANTE : cette conclusion ne veut pas dire que les ménages en situation de décohabitation ont investi les logements neufs uniquement. Mais l'existence de ces nouveaux logements a favorisé des mouvements résidentiels, qui ont libéré des logements qui ont satisfait ces besoins en décohabitation.

■ La variation des résidences secondaires et des logements vacants

Entre 1990 et 1999, le nombre de logements vacants et de résidences secondaires a sensiblement diminué de 387 unités (- 73 logements vacants et - 314 résidences secondaires et occasionnelles). Ce sont autant de logements qui sont passés résidences principales et qui ont permis de loger de nouveaux ménages. Ce résultat est là encore le signe d'une tension sur le marché.

■ L'utilisation de logements pour satisfaire la croissance démographique

Le calcul des logements qui ont servi à satisfaire les besoins d'une population nouvelle se fait par déduction :

Nombre de logements construits entre 1990 et 1999	-	Logements renouvelés	-	Besoins liés à la décohabitation	=	Logements liés à l'augmentation de la population
2 959	-	74	-	1 152	=	1 733

58,5% de la production de résidences principales entre 1990 et 1999 ont été utiles à l'effet démographique, c'est-à-dire à la croissance externe, par les flux migratoires notamment.

PRÉCISION IMPORTANTE : idem que pour les mouvements en décohabitation.

¹ La formule est : population 1990 divisée par taille des ménages 1999

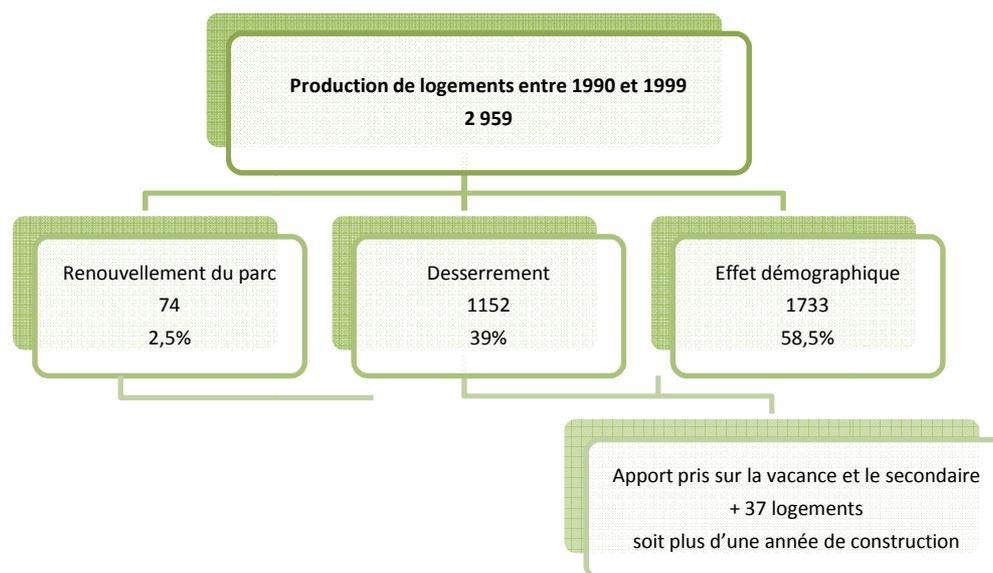


Figure 22: Destination « théorique » des logements neufs entre 1990 et 1999 dans le Val de Saône - Dombes

Ce diagramme de synthèse montre :

- le renouvellement du parc est faible désormais
- les principes de la décohabitation ont été pris en compte
- mais c'est l'accroissement démographique qui reste central avec 58,5 % de la construction
- l'apport significatif des logements antérieurement vacants ou secondaires à la satisfaction des besoins en logements.

La réserve de fluidité n'existe plus pour l'avenir.

2.4. Caractéristique de la construction depuis 1999

Pour poursuivre le rythme évalué selon l'INSEE à 329 logements par an, les données SITADEL produisent des statistiques par année et catégorie de logement :

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne annuelle
Individuel	228	419	414	323	431	363
Collectif	55	38	115	102	12	65
TOTAL	283	457	529	425	443	428

Figure 23 : Nombre de logements commencés par année (Source : SITADEL)

Depuis 1999, on note l'amélioration très sensible du rythme de production des logements sur le territoire. Les bourgs-centres réalisent des opérations importantes et poursuivent l'effort de production en collectif, mais on note également un rythme proportionnellement soutenu dans toutes les communes du Val de Saône. En revanche, seule Fareins a vu la réalisation de deux petits programmes en collectif.

La pression de la demande d'habitat est forte sur ce territoire et les rythmes de construction peuvent vite s'accélérer avec la mise en marché d'opérations type lotissements.



2.5. L'habitat locatif social

L'ensemble des communes accueille près de 2 000 logements locatifs aidés, mais cela représente « seulement » 10 % des résidences principales. On note en outre de **fortes disparités géographiques**.

■ Part de logements sociaux en 1999

	Résidences principales	Logements HLM	Taux de logements HLM
Les 4 bourgs-centre	8 007	1 632	20,4%
Les autres communes	9 965	289	2,9%
Total du SCOT	17 972	1 921	10,7%
Ain	199 063	32 476	16,3%

Figure 24 : Part de logements sociaux en 1999 (Source : INSEE RGP99)

Ces 2 000 logements sociaux sont localisés pour les ¾ dans 4 communes : Jassans (629 logements sociaux et 32% des résidences principales), Trévoux (548 et 23% des résidences principales), Thoissey (224 et 38% des résidences principales) et Beauregard (79 et 26 % des résidences principales). Ces communes atteignent ainsi le taux de 20% mentionné dans la loi SRU.

A l'inverse les autres communes du SCOT comptent moins de 6% de logements sociaux, à l'exception de Saint-Didier-sur-Chalaronne (13,8%) et Massieux (7,7%). Mais en dehors de Sainte-Euphémie, toutes ont vu la création de logements locatifs sociaux.

■ Ancienneté du parc de logement social

Communes	Avant 1975	1975-1981	1982-1989	Après 1989
Ambérieux	14	0	0	5
Ars-sur-Formans	0	0	0	31
Beauregard	24	24	36	0
Chaleins	0	0	0	12
Chaneins	1	0	0	8
Civrieux	0	0	0	12
Fareins	35	0	0	0
Francheleins	0	0	0	12
Garnerans	0	0	0	6
Jassans-Riottier	257	124	109	146
Massieux	0	0	0	55
Misérieux	0	0	0	18
Montceaux	0	0	0	16
Montmerle-sur-Saône	24	0	31	6
Peyzieux-sur-Saône	0	0	1	0
Reyrieux	0	24	0	33
Saint-Bernard	7	0	0	6
St-Didier sur Chalaronne	14	36	35	78
St-Etienne sur Chalaronne	0	0	0	8
Savigneux	0	0	0	30
Thoissey	136	78	0	19
Trévoux	195	225	58	120
Villeneuve	0	0	0	6
Total du SCOT	707	511	270	625

Figure 25 : Ancienneté du parc de logements (Source : INSEE RGP99)

Un tiers du parc est antérieur à 1975. La période 1975 à 1982 a vu la réalisation de quelques programmes dans les bourgs-centres. Très peu de logements, presque autant d'ailleurs en individuel qu'en collectif, a été mis en service entre 1982 et 1989 : 270 logements au total. La dernière décennie, en revanche, marque un effort quantitatif et géographique puisqu'en effet, presque toutes les communes du SCOT Val de Saône ont accueilli quelques logements. Au total, 625 ont été mis en service.



Le détail de la mise en marché depuis 1998 montre un rythme faible :

1998	40 logements locatifs, soit	14,1 % de la construction
1999	115 logements locatifs, soit	25,0 % de la construction
2000	90 logements locatifs, soit	17,0 % de la construction
2001	22 logements locatifs, soit	5,2 % de la construction

Figure 26 : Nombre de logements locatifs mis sur le marché entre 1998 et 2001

On voit que la part des logements locatifs mise en marché ne permet ni un rattrapage du niveau, ni un plus grand équilibre du marché.

■ Le parc social est pour 80 % en collectif

C'est assez classique de la production des logements HLM, d'autant que cela permet de mettre en marché de petits logements. Dans le Val de Saône, les 2/3 des immeubles collectifs sont des logements sociaux – cela contribue sans doute à expliquer la mauvaise image globale du collectif et du social.

■ Plutôt des grands logements

Les petites typologies sont faiblement représentées dans ce parc qui a notamment vocation à faciliter le parcours résidentiel. L'essentiel de la production est réalisé en neuf. Seules Trévoux, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey ont mis en œuvre des opérations d'acquisition - amélioration.

	Nombre	%
T1	36	1,7 %
T2	392	18,5 %
T3	684	32,4 %
T4	728	54,4 %
T5 et plus	273	12,9 %
TOTAL	2 113	100 %

Figure 27 : Taille des logements (Source : INSEE RGP99)

■ En termes de fonctionnement

La vacance est strictement limitée à de la vacance technique : 0,3 % pour l'année 2002.

La mobilité dans le parc (les emménagements) est faible en moyenne : 9,9 % en 2002. Mais cette moyenne cache une forte disparité :

- **aucune mobilité** dans les communes où le patrimoine est limité, beaucoup en individuel : les familles s'installent durablement (Ambérieux, Ars, Chaleins, Chaneins, Civrieux, Garnerans, Peyzieux, Saint-Bernard, Villeneuve, ...)
- **une mobilité faible** (moins de 10 %) à Jassans-Riottier, Reyrieux, Savigneux, Thoissey, Fareins et Trévoux ;
- **une mobilité moyenne** (10 à 15 %) à Beauregard, Massieux, Saint-Didier-sur-Chalaronne ;

et enfin des rotations élevées qui interrogent à Amareins, Montceaux, Montmerle et Saint-Etienne sur Chalaronne.

Sur ce territoire à dominante rurale, le niveau de présence du parc locatif social est classique : il est inférieur à l'objectif moyen - les 20% - mais les efforts ont été engagés pour proposer une alternative aux habitants en situation de décohabiter. Introduit récemment en individuel dans les plus petites communes, ce parc mérite un développement pour répondre aux besoins et assurer un bon fonctionnement des équipements (notamment scolaires) créés pour les nouveaux habitants.



2.6. Périurbanisation et étalement urbain

L'analyse de la pression démographique et des dynamiques urbaines évoquée en introduction dans le chapitre relatif à la DTA de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, témoigne d'un phénomène de **périurbanisation** sur le territoire du Val-de-Saône. En effet, l'habitat se développe en majorité dans les communes périurbaines qui offrent, généralement sous forme de lotissements, des lieux d'accueil pour les nouvelles populations.

Ce phénomène est généralisable sur tout le territoire national autour des principales agglomérations. Il peut s'expliquer par divers phénomènes :

- l'attrance des ménages pour la campagne et un cadre de vie agréable,
- leur désir de devenir propriétaire associé à la diminution des coûts plus on s'éloigne de l'agglomération centrale,
- la proximité et la qualité des infrastructures de déplacement,...

La périurbanisation engendre néanmoins plusieurs conséquences dommageables :

- l'éloignement progressif des ménages les plus modestes des grandes agglomérations et donc des emplois, des services et des équipements qui leur sont liés,
- la multiplication des déplacements entre le domicile et le travail et le domicile et les services,
- des exigences plus fortes en terme d'équipements (réseaux, écoles, commerces de proximité,...) de la part des nouveaux habitants (néo-ruraux) dans les communes rurales.

L'enjeu est alors de réduire ce phénomène par une structuration du territoire, notamment au regard de l'augmentation à venir du prix de l'énergie et de la mixité sociale.

A la périurbanisation s'associe le phénomène **d'étalement urbain**, plus local, qui met en cause des formes d'urbanisation consommatrices d'espace. Sur le territoire du Val-de-Saône - Dombes, cela se traduit par la construction de nombreux lotissements offrant généralement un produit monotype d'accession à la propriété de maisons individuelles, sur des parcelles allant de 1 000 à 2 000 m² dans les communes rurales.

L'enjeu est alors de favoriser le renouvellement urbain (construction de la ville sur la ville) et la densification des extensions urbaines, en y intégrant une offre diversifiée de logements pour permettre une mixité sociale dans les quartiers. Il s'agit ainsi :

- d'économiser du foncier, le sol étant un « produit » rare et non renouvelable,
- d'économiser les linéaires de voirie et autres réseaux divers,
- de rentabiliser les équipements publics,
- de faciliter le développement des transports en commun,
- de contribuer à renforcer l'identité des bourgs et des villages par des formes urbaines plus diversifiées.



LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DANS LE TERRITOIRE VAL DE SAONE - DOMBES

I. LES ACTIFS ET LES EMPLOIS

1.1. Une population active en hausse

	1990				1999			
	Population active	Population active occupée	Taux de chômage	Taux d'activité	Population active	Population active occupée	Taux de chômage	Taux d'activité
Les 4 bourgs-centre	8 718	7 925	8,0%	57,6%	10 121	9 117	9,6%	58,3%
Les autres communes SCOT VSD	11 404	10 636	5,7%	61,1%	14 108	13 183	6,3%	62,3%
	20 122	18 561	6,7%	59,5%	24 229	22 300	7,7%	60,6%
Ain	220 582	204 106	6,6%	59,2%	243 873	223 759	8,0%	58,9%

Figure 28 : Caractéristiques de l'activité dans le Val de Saône-Dombes (Source: INSEE RGP99)

Entre 1990 et 1999, le territoire du SCOT a gagné 4 107 actifs (soit une croissance de 20% alors que la population augmentait dans le même temps de 15%). C'est une conséquence de l'attractivité du territoire en termes de cursus résidentiel : installation de ménages actifs. En 1999, il dispose ainsi de 24 229 actifs, dont 22 300 occupés.

Ce nombre d'actifs occupés est proportionnellement plus faible qu'en 1990, d'où une augmentation du taux de chômage (7,7% en 1999 contre 6,7% en 1990) qui reste cependant plus faible que dans le département (8% en 1999) ou qu'en France métropolitaine (12,8% en 1999). Cette augmentation du taux de chômage suit la tendance nationale.

En 1999, le taux d'activité¹ est de 60,6% (58,9% pour le département et 55,2% pour la France métropolitaine) contre 59,5% en 1990. On remarque ainsi une légère hausse d'activité de la population du SCOT, ce qui n'est pas le cas pour le département dont le taux d'activité stagne.

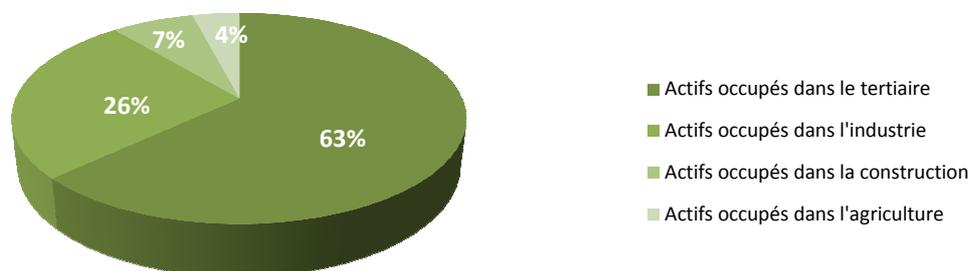


Figure 29 : Secteurs d'activités des actifs en 1999 (INSEE : RGP 1999)

¹ Taux d'activité : Rapport de la population active (actifs ayant un emploi, militaires du contingent et chômeurs) à la population totale de 15 ans ou plus (ou « population en âge de travailler »).



La grande majorité des actifs du SCOT travaillent dans le tertiaire (63%). Le deuxième secteur d'activité des habitants du SCOT est l'industrie (26%), et seuls 4% des actifs travaillent dans l'agriculture.

■ Une population active de plus en plus qualifiée

	agriculteurs exploitants	artisan, commerçant, chef entreprise	cadres, professions intellect. supérieurs	professions intermédiaires	employés	ouvriers	retraités	personnes sans activité prof.
1990	944 2,1%	2 069 4,7%	1 836 4,1%	3 880 8,8%	4 737 10,7%	6 701 15,1%	5 988 13,5%	18 127 40,9%
1999	516 1,0%	2 090 4,1%	2 596 5,1%	5 720 11,2%	6 400 12,5%	6 784 13,3%	7 416 14,5%	19 651 38,4%
Ain	1,4%	4,1%	5,8%	13,0%	15,9%	18,3%	20,6%	20,9%

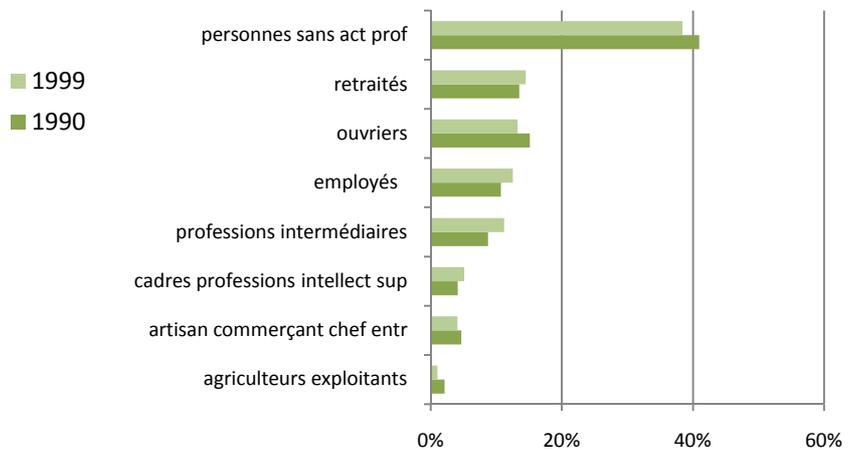


Figure 30 et 31 : Evolution des catégories socioprofessionnelles en 1990 et 1999 (Source : INSEE RGP99)

Le graphique illustre l'augmentation de la part des retraités (14,5%), des employés (12,5%), des professions intermédiaires (11,2%) et des cadres (5,1%), alors que la part des agriculteurs (1%), des commerçants (4,1%) et des ouvriers (13,3%) a diminué entre 1990 et 1999. Toutes les catégories socioprofessionnelles ont augmenté en nombre, selon la croissance démographique, à l'exception des agriculteurs dont le nombre a diminué sensiblement : - 428 agriculteurs.

1.2. L'augmentation du nombre d'emplois reste insuffisante

■ Evolution des emplois de 1990 à 1999

	Nombre d'emplois		Evolution des emplois entre 1990 et 1999		Taux d'emploi ¹	
	1990	1999	valeur absolue	%	1990	1999
Les 4 bourgs-centre	7 343	8 436	1 093	14,9%	0,93	0,93
Les autres communes	3 998	4 017	19	0,5%	0,38	0,30
Total du SCOT	11 341	12 453	1 112	9,8%	0,61	0,56
Ain	171 306	188 082	16 776	9,8%	0,84	0,84

Figure 32 : Evolution des emplois de 1990 à 1999 (Source : INSEE RGP99)

¹ Taux d'emplois : nombre d'emplois sur la commune / nombre d'actifs de la commune ayant un emploi

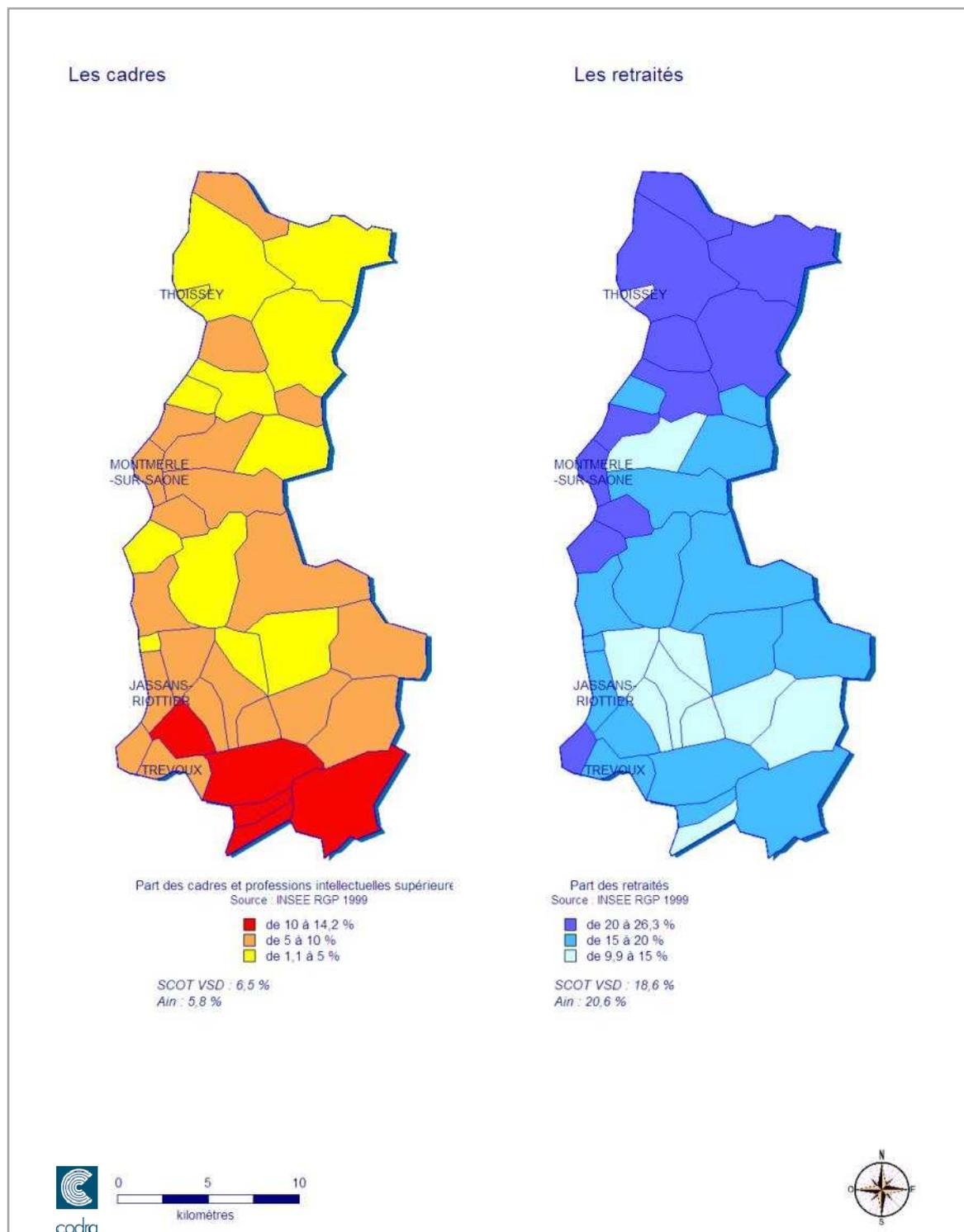


Figure 33 : Catégories socioprofessionnelles (Source : INSEE, RGP 99)

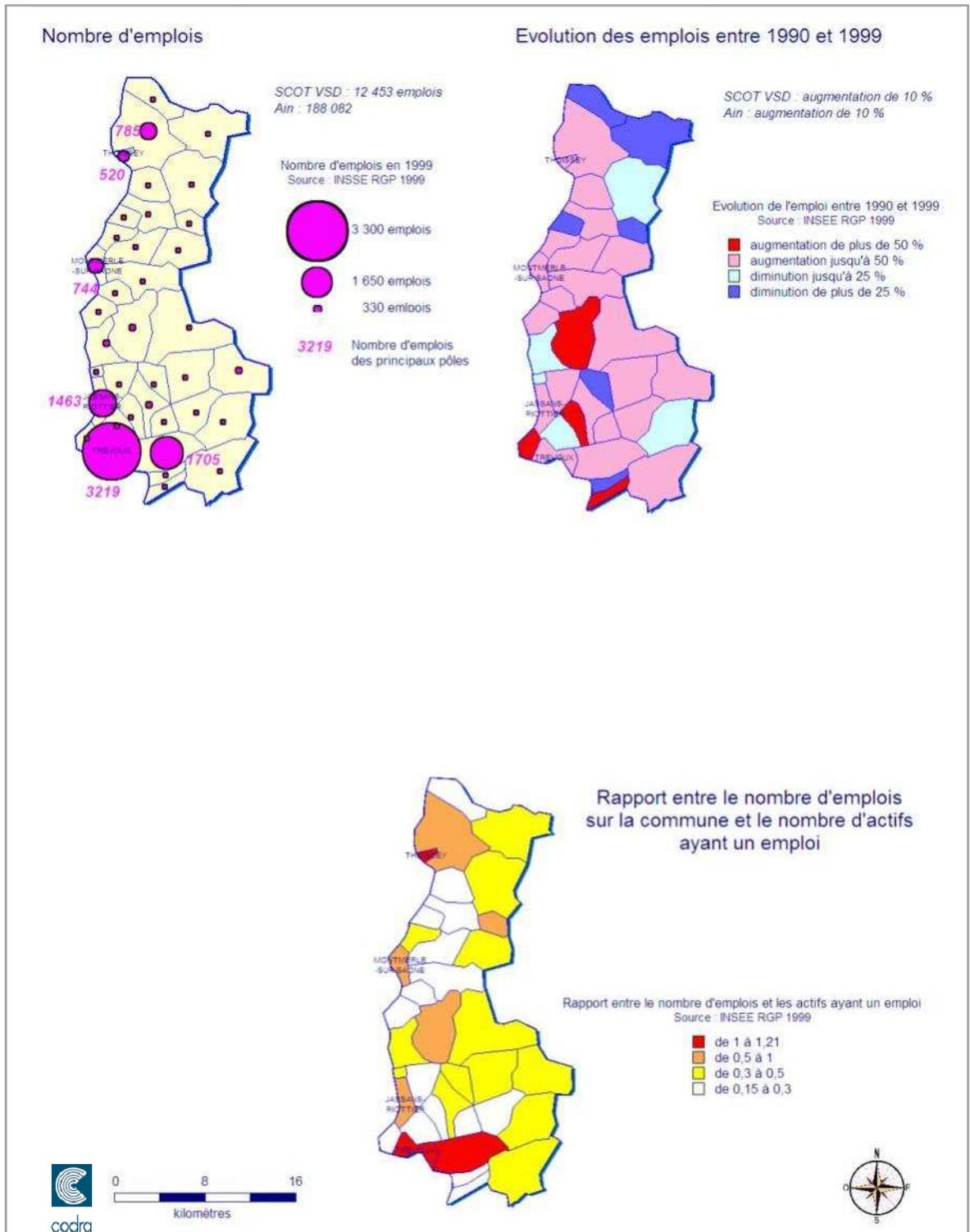


Figure 34 : Evolution de l'emploi entre 1990 et 1999 et taux d'activité (Source : INSEE RGP99)



En 1999, le territoire du SCOT compte 12 453 emplois, soit une augmentation de + 1 112 emplois depuis 1990 et une croissance de 9,8%, identique à celle du département (alors que la population augmentait dans le même temps de 15%). Cette croissance est moins forte qu'entre 1982 et 1990 (+12%) mais le nombre d'emplois créés est identique. 68% des emplois se trouvent en 1999 dans les bourgs-centre et leur croissance s'est faite exclusivement dans ces mêmes bourgs (98%).

En 1999, le taux d'emplois est déficitaire (0,56) et en baisse par rapport à 1990 (0,61). Seuls les bourgs-centre maintiennent un taux proche de 1 (0,93) leur permettant de couvrir en partie les besoins locaux. Cela ne présume en rien des migrations pendulaires.

Seules les communes de Trévoux et Reyrieux possèdent plus d'emplois sur leurs communes qu'elles n'ont d'actifs (taux d'emplois respectifs de 1,21 et 1,10), ce qui témoigne d'une dynamique plus marquée dans le Sud du territoire.

Les principaux pôles d'emplois du SCOT sont donc les 4 principales agglomérations ou bourgs-centre :

- Trévoux/Reyrieux/Massieux
- Jassans-Riottier
- Montmerle-sur-Saône
- Thoissey/Saint-Didier-sur-Chalaronne.

L'activité économique des ces pôles sera détaillée par bassin dans les parties suivantes.

■ Des emplois dans le tertiaire et l'industrie essentiellement

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire hors commerce	Commerces
Total SCOT	681	3 676	1 252	6 159	1 560
% SCOT	5,1%	27,6%	9,4%	46,2%	11,7%
% Ain	4,0%	29,0%	6,8%	48,0%	12,2%
Part des 4 bourgs-centre	18,8%	76,4%	34,8%	67,1%	63,0%
Part des autres communes	81,2%	23,6%	65,2%	32,9%	37,0%

Figure 35 : Répartition des emplois par secteur d'activité (Source : INSEE RGP99)

Comme dans le département de l'Ain, le territoire du SCOT offre la majorité de ses emplois **dans le tertiaire** (58% dont 12% dans le commerce). Ces quelques 7 700 emplois sont pour 65% d'entre eux dans les bourgs-centre. La moitié de ces emplois se situent dans les pôles de Trévoux (2 000 emplois en 1999, soit 26% des emplois tertiaires), Reyrieux (983 emplois) et Jassans (909 emplois).

Le territoire offre près de 1 600 emplois **dans le commerce**. Les principaux pôles sont les villes de Trévoux (271 emplois en 1999) et Jassans (217 emplois en 1999), et dans une moindre mesure Saint-Didier-sur-Chalaronne (152 emplois), Reyrieux (135 emplois), Montmerle-sur-Saône (128 emplois) et Thoissey (80 emplois). La question du commerce sera détaillée dans la partie consacrée à « l'armature commerciale ».

Le territoire offre, comme dans le département, de nombreux emplois **dans l'industrie** (environ 3 700, soit 28% des emplois) également situés pour les ¾ dans les bourgs-centre qui disposent pour la plupart de zones industrielles équipées. Les pôles importants sont Reyrieux (1 076 emplois en 1999), Trévoux (608 emplois) et Jassans (475 emplois).

Les principaux secteurs industriels concernent le travail des métaux et la fonderie, la fabrication de matériel de manutention, de matériel électrique et d'équipements industriels, le textile et les industries agro-alimentaires.

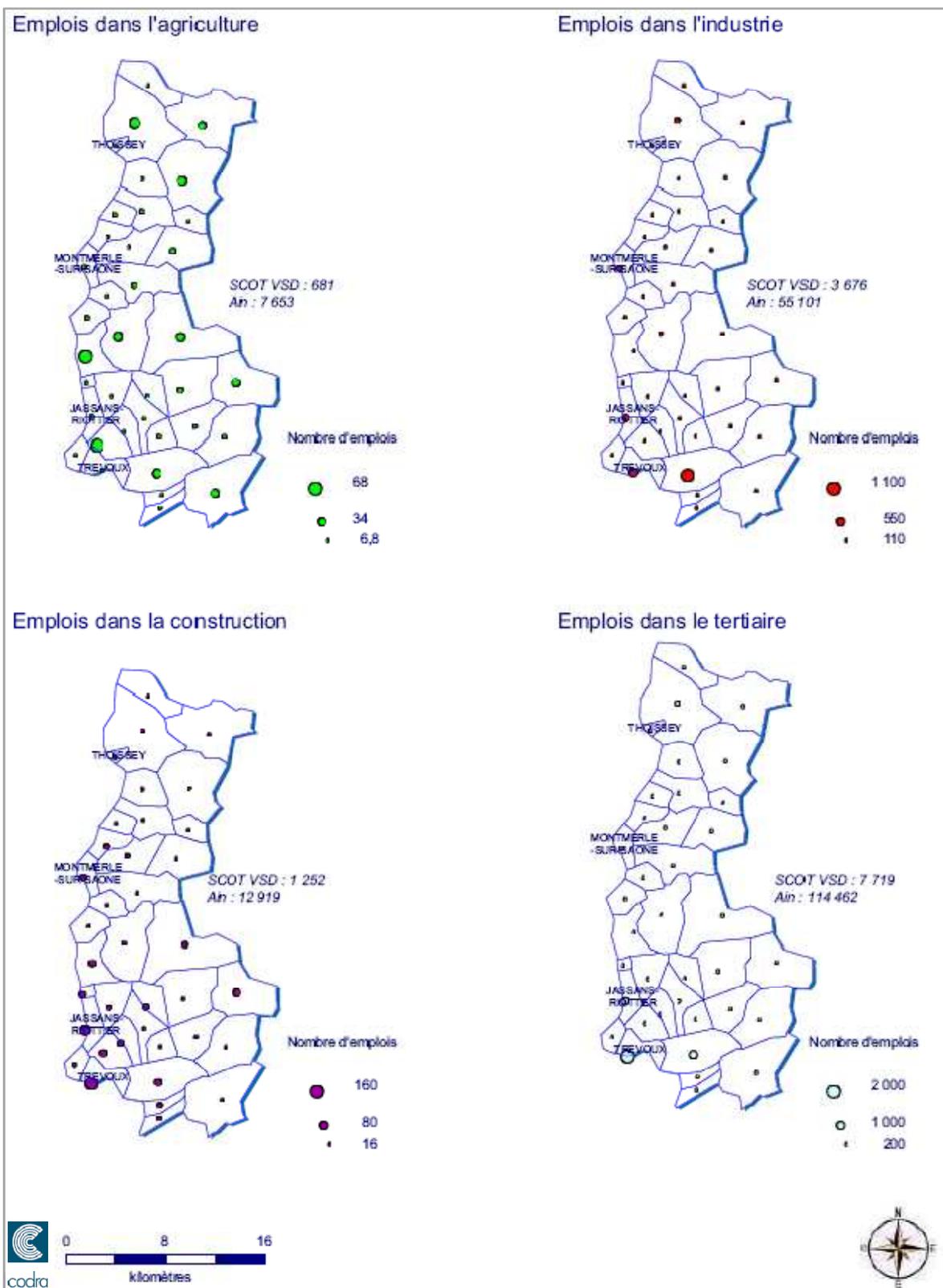


Figure 36 : Répartition des emplois par secteur (Source : INSEE RGP99)



Le secteur de la **construction** offre plus de 1 000 emplois. Il est plus représenté sur le territoire du SCOT que dans tout le département (9,4% contre 6,8%) et ses entreprises sont localisées en majorité dans les villages périphériques même si les pôles de Trévoux (152 emplois) et Jassans (120 emplois) offrent le plus d'emplois. L'importance du secteur de la construction témoigne ainsi du dynamisme de l'immobilier dans la région.

Bien que l'équilibre emplois - actifs ne soit pas atteint, le territoire offre un nombre important, en croissance et diversifié d'emplois. On note bien sûr les concentrations sur les bourgs-centre mais également un tissu économique minimum dans l'ensemble des communes.



II. LES MIGRATIONS ALTERNANTES : UNE FORTE EVASION D'ACTIFS ET DE NOMBREUX ECHANGES AVEC LE VOISINAGE

La situation géographique du territoire et son attractivité en termes résidentiels a une conséquence immédiate : l'augmentation constante des migrations alternantes, c'est à dire des habitants qui quittent chaque jour leur commune de résidence pour aller travailler ailleurs.

Toutes les communes sont concernées par ce phénomène dans des proportions importantes : de 60% des actifs résidents à 91%, soit une moyenne de 81% (70% en 1990), les sorties hors du périmètre du SCOT Val de Saône – Dombes s'échelonnant entre 49% et 82% des résidents actifs, pour une moyenne de 66% (58% en 1990).

Nombre d'actifs occupés résidant dans le territoire	22 300	
Nombre d'actifs occupés habitant et travaillant dans le SCOT	7 526	33,7%
Nombre d'actifs occupés habitant dans le SCOT et travaillant à l'extérieur	14 774	66,3%
Nombre d'emplois dans le territoire	12 453	
Nombre d'emplois occupés par des habitants du SCOT	7 526	60,4%
Nombre d'emplois occupés par des habitants de l'extérieur	4 927	39,6%

Figure 37 : Emplois et actifs occupés dans le Val de Saône-Dombes (Source : Migrations domicile-travail – INSEE RGP 1999)

■ 1/3 des actifs habitent et travaillent sur le territoire du SCOT

Les migrations internes – celles qui se font entre communes du « Val de Saône - Dombes » – concernent seulement 7 526 actifs (soit 33,7% des actifs occupés) et sont essentiellement des migrations de proximité autour des principaux pôles d'emplois. Ainsi, les pôles qui attirent le plus d'actifs résidant dans le SCOT sont :

- Trévoux (1 732 actifs du SCOT y travaillent, dont 800 habitants de la commune),
- Reyrieux (876 actifs du SCOT, dont 299 de la commune),
- Jassans (805 actifs du SCOT, dont 424 de la commune),
- et dans une moindre mesure Montmerle, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey (moins de 500 actifs du SCOT).

On remarque plus d'interaction dans la partie Sud. Les migrations internes sont en augmentation par rapport à 1990 (environ 2 000 actifs, soit 10% des actifs occupés), confirmant ainsi le renforcement du tissu économique du territoire.

Les actifs travaillant dans le périmètre du SCOT occupent 60,4% des emplois du SCOT. Plus de la moitié d'entre eux (soit 4 178 actifs) travaillent dans leur commune de résidence. Ils occupent ainsi 33,6% des emplois du SCOT.

■ 2/3 des actifs, soit 15 000 actifs, sortent du territoire pour travailler

La grande majorité, soit 66,3% des actifs occupés du SCOT (14 774 actifs), travaillent à l'extérieur du périmètre. Parmi ces actifs :

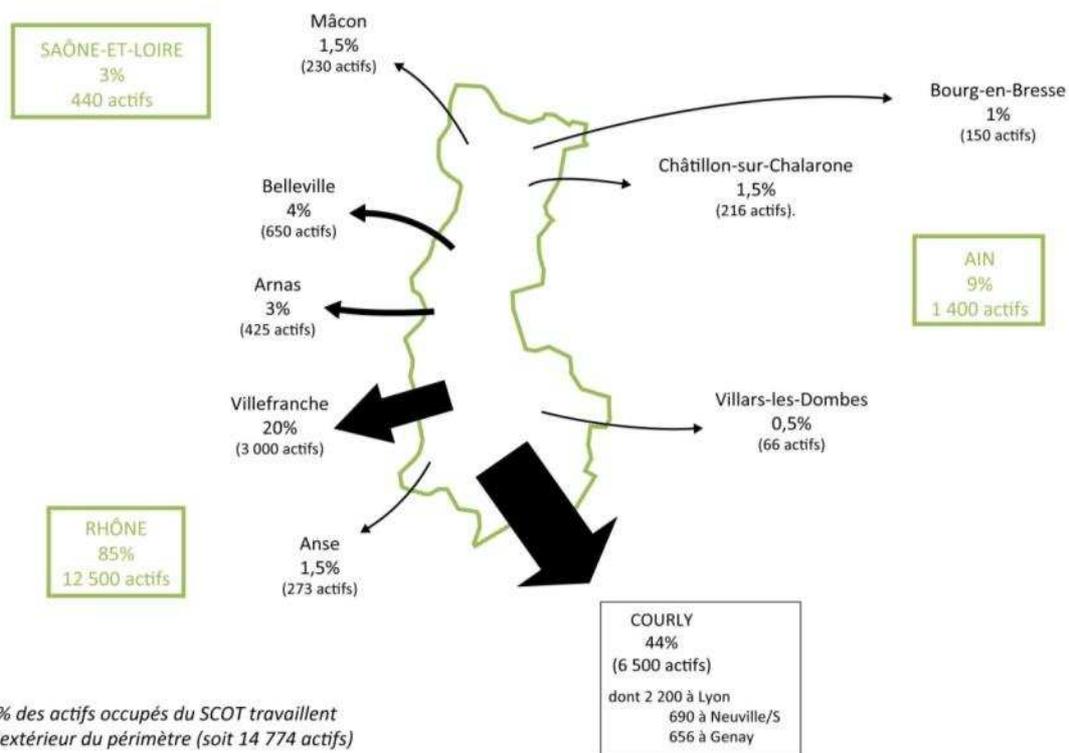
- 84,9% (soit 12 537 actifs) travaillent dans le département du Rhône : 3 000 à Villefranche et plus du double dans la COURLY (ou « GRAND LYON ») ;
- 9,3% (soit 1 378 actifs) travaillent dans le département de l'Ain (hors SCOT) ;
- 3% (soit 441 actifs) travaillent dans le département de Saône-et-Loire.

Ces 15 000 actifs qui quittent chaque jour le Val de Saône pour aller travailler se dirigent vers :

les communes de la COURLY pour 44% d'entre eux (6 432 actifs, dont 2 214 à Lyon et 690 à Neuville-sur-Saône) ; les communes de Massieux, Parcieux, Civrieux, Reyrieux, Saint-Jean de Thurigneux fournissant par ordre décroissant le plus fort pourcentage de leurs actifs résidents (de 50% à 67%), les communes de Trévoux et Jassans une masse relativement importante.



- Villefranche-sur-Saône pour 20% d'entre eux (2 969 actifs), les communes de Beauregard, Fareins, Jassans et Frans fournissant le plus fort taux de leurs actifs résidents (de 24% à 39%), celles de Montmerle, Trévoux, Messimy, Misérieux, Ars et Francheleins une masse relativement importante.



Et pour le dernier tiers :

- vers Beleville (656 actifs) avec un fort taux de migrants issus de Guéreins, Genouilleux, Montceaux (de 17% à 20%), une masse relativement importante de Montmerle et Saint-Didier-sur-Chalaronne/Thoissey.
- vers Mâcon (230 actifs), le reste de l'Ain et la Saône-et-Loire.

Les actifs du SCOT vont donc travailler principalement dans les villes situées dans le Val de Saône et dans l'agglomération de Lyon.

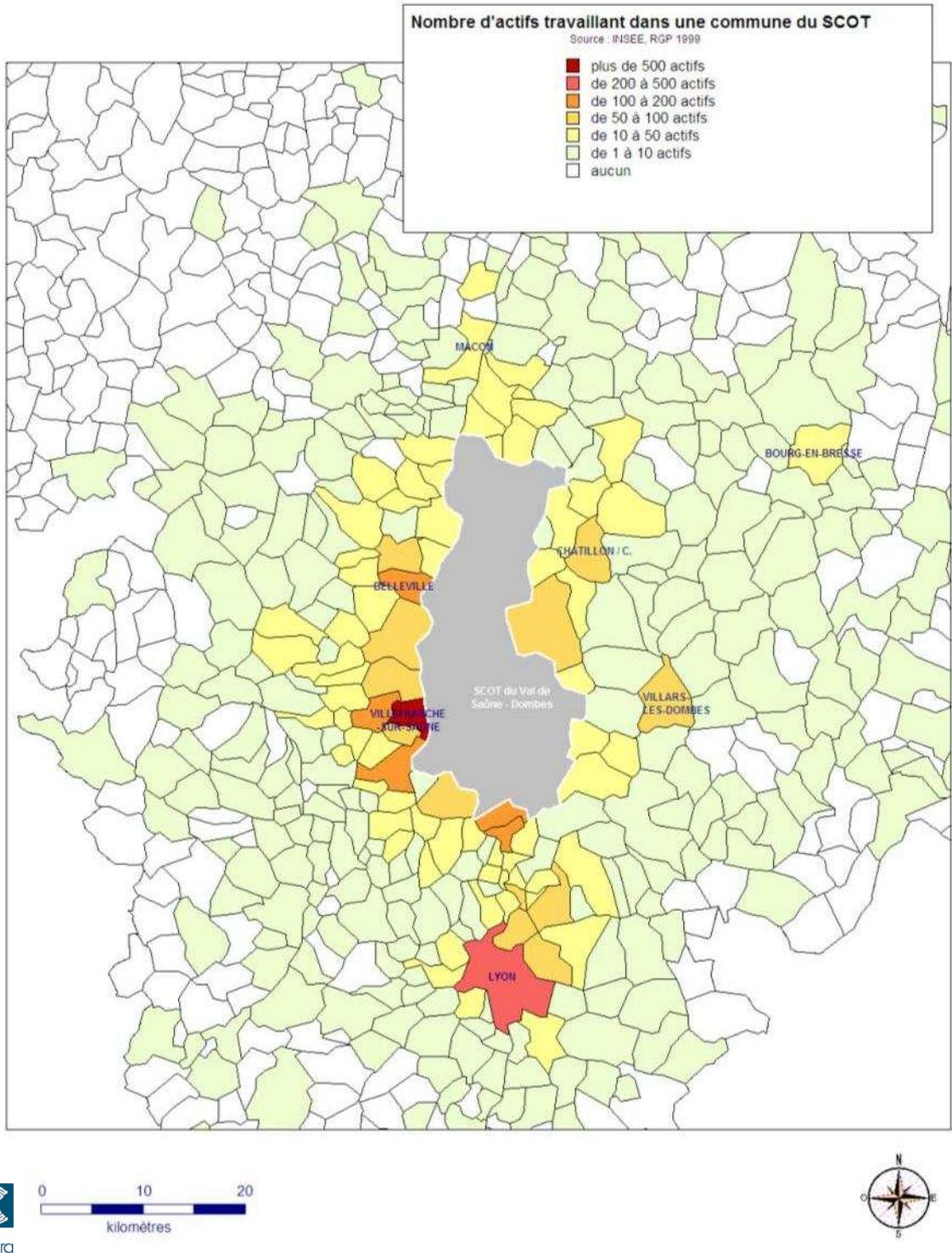
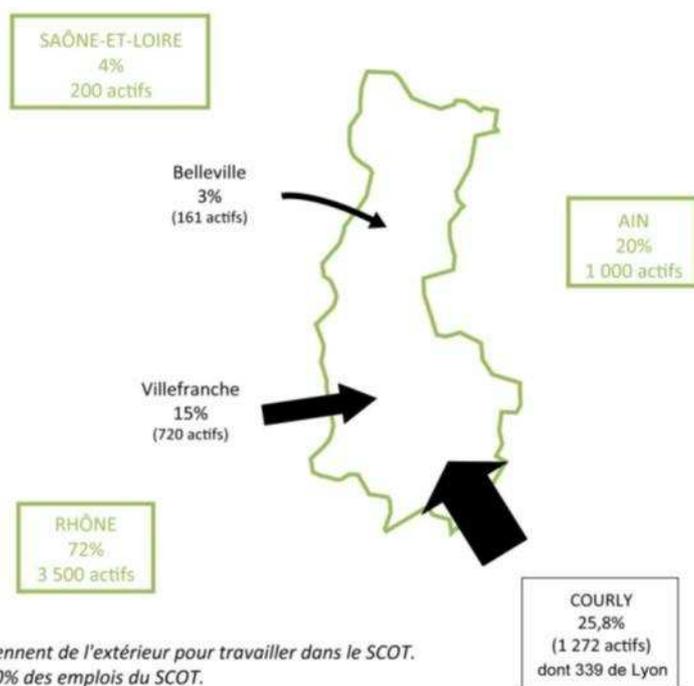


Figure 38 : Les flux domicile-travail – les sortants (Source : INSEE RGP 1999)



■ **En sens inverse, 5 000 actifs entrent sur le territoire pour y travailler**



39,6% des emplois (soit 4 927 emplois) sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du SCOT. Ces emplois sont occupés :

- à 72% (3545 emplois) par des habitants du département du Rhône ;
- à 20,5% (1 012 emplois) par des habitants du département de l'Ain (hors SCOT) ;
- à 4% (200 emplois) par des habitants du département de Saône-et-Loire.

Ces 5 000 actifs viennent :

- pour 26% d'entre eux des communes du « GRAND LYON » (1 272 actifs, dont 339 actifs de Lyon) pour aller principalement à Trévoux, Jassans, Reyrieux.
- pour 15% d'entre eux de Villefranche-sur-Saône (720 actifs) pour aller à Trévoux, Jassans puis Reyrieux.

Le reste vient d'autres destinations avec une provenance marquée de Belleville vers Montmerle et du reste de l'Ain vers Jassans, Trévoux, Reyrieux et Thoissey/Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Ce flux de migrations alternantes vers le « Val de Saône – Dombes » a très nettement augmenté entre 1982 et 1999, passant de 2 135 personnes entrant quotidiennement dans ce territoire pour y travailler à 3 700 en 1990 et 4 927 en 1999. Cette augmentation traduit une réelle attractivité du « Val de Saône – Dombes » et reflète les évolutions de la mobilité professionnelle des ménages.

D'une manière générale, on note une amélioration des échanges autour des emplois : les entrants sont de plus en plus nombreux et occupent une place croissante dans les nouveaux emplois créés sur le territoire.

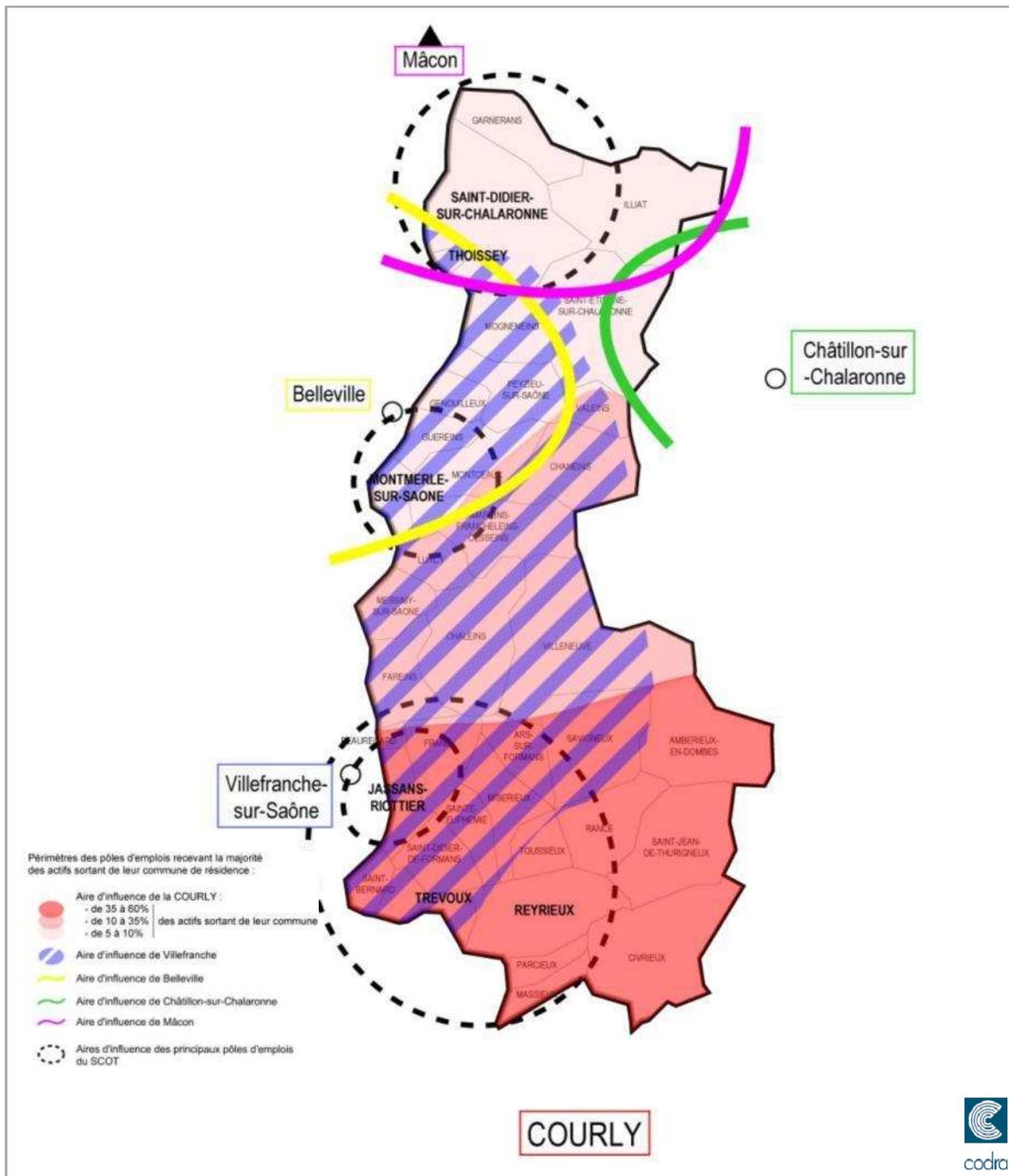


Figure 39 : Aire d'influence des pôles d'emplois (Source : INSEE RGP 1999)



III. L'ÉCONOMIE LOCALE ET SES ESPACES D'ACTIVITÉS

Les migrations domicile-travail ont montré l'influence des pôles d'emplois extérieurs au SCOT, à savoir l'agglomération lyonnaise, le pôle de Villefranche-sur-Saône et dans une moindre mesure les pôles de Belleville, Mâcon et Châtillon-sur-Chalaronne. La carte ci-contre synthétise ces influences.

L'**agglomération lyonnaise** attire principalement les actifs du Sud du territoire, mais également ceux qui habitent au Nord, illustrant ainsi son rôle de métropole en développement et générant de ce fait beaucoup de trafics.

La ville de **Villefranche** attire les actifs de la majeure partie du territoire du SCOT, mais sont influence s'amenuise en allant vers le Nord, où les actifs se rendent plus facilement à **Mâcon** et **Châtillon-sur-Chalaronne**, et en allant vers le Sud-est, où l'attraction de l'agglomération lyonnaise est prédominante.

Le pôle d'emploi de **Belleville** attire principalement les actifs des communes situées au Sud de Thoissey et dans les environs de Montmerle.

En ce qui concerne les pôles d'emplois locaux, leur influence est plus marquée au Sud (pôle de Trévoux/Reyrieux et dans une moindre mesure Jassans-Riottier) qu'au Nord : les pôles de Montmerle-sur-Saône et Thoissey/Saint-Didier-sur-Chalaronne ont une influence plus locale.

3.1 Une économie locale structurée autour des 4 bourgs-centre

En 2002, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain a recensé 1 360 établissements sur le territoire du SCOT :

- 613 établissements sont sans salarié
- 605 établissements de 1 à 9 salariés
- 122 établissements de 10 à 49 salariés
- 14 établissements de 50 à 99 salariés
- 6 établissements de plus de 100 salariés

L'économie du territoire s'appuie donc sur un tissu constitué pour moitié de petites entreprises (artisans et commerçants), les grandes entreprises étant localisées dans des zones d'activités. Ces sites générateurs d'emplois sont situés dans les bourgs-centre et dans quelques villages périphériques.

■ Le bassin de Trévoux/Reyrieux et ses environs

Avec près de 5 000 emplois en 1999 (3 219 à Trévoux et 1 705 à Reyrieux), ces deux communes constituent le pôle d'emploi majeur du territoire du SCOT. De manière générale, Trévoux polarise l'économie tertiaire et Reyrieux l'industrie.

La commune de Reyrieux a connu entre 1982 et 1990 une forte implantation d'entreprises pour partie due à la délocalisation d'entreprises lyonnaises à la recherche d'espaces plus vastes et moins contraignants sur le plan de l'environnement, et donc une croissance exceptionnelle des emplois (+67%). Entre 1990 et 1999, ce rythme a baissé (+12%, soit 181 emplois supplémentaires) s'alignant sur la croissance de Trévoux (+15%, +427 emplois).

Ce pôle s'organise principalement autour de deux zones d'activités :

- le parc d'activités de Trévoux (48 ha - 5,5 ha disponibles et 2,5 ha en lotissement artisanal) ;
- la zone industrielle de Reyrieux (53ha – 3 ha privés disponibles).

Ces 2 zones sont donc principalement occupées par des entreprises qui cherchaient de grands terrains (logistique – Intermarché,...). On y trouve également de petites et moyennes entreprises dans l'industrie (métallurgie, mécanique, électricité, électronique) et le tertiaire.

Notons que ces deux zones d'activités possèdent des conditions médiocres d'accessibilité, notamment pour les poids-lourds.



La commune de Massieux dispose également d'une zone d'activité d'une quinzaine d'hectares depuis 1991.

Cette commune a donc profité de sa situation aux portes du territoire pour développer son économie (croissance des emplois de 75% entre 1990 et 1999, soit 96 emplois supplémentaires) ce qui porte son nombre d'emplois à 250 en 2004.

Enfin, il existe également des zones artisanales à Sainte-Euphémie (1,65 ha – 2 000 m² disponibles) et à Saint-Jean-de-Thurigneux (6 ha – 3 ha disponibles).

Les projets :

Les zones d'activités de Trévoux et Reyrieux n'offrant pratiquement plus de terrains disponibles, la communauté de communes Saône Vallée projette de créer un troisième pôle majeur de développement à Civrieux le long de l'A46 dans la perspective d'un nouvel échangeur. Il s'agira d'une zone d'environ 11 ha dans un premier temps avec une extension de 18 ha à l'étude dans un second temps.

L'objectif de la communauté de communes est de limiter le nombre de sites d'accueil et de ne pas recréer de petites zones dans les villages. Le type d'entreprises et d'activités susceptibles d'être accueillies sur la zone de Civrieux n'a pas encore été déterminé sauf qu'il ne s'agira pas d'entreprises de logistiques comme ça a pu être le cas à Trévoux et Reyrieux, fortement consommatrices d'espaces et peu génératrices d'emplois.

De son côté, la commune de Massieux projette d'accueillir un centre commercial Leclerc (sur 8 ha), profitant ainsi de sa délocalisation de la commune voisine de Genay et de son agrandissement, l'implantation actuelle étant en zone de vigilance de plusieurs entreprises industrielles classées SEVESO. Ce projet est en attente pour des problèmes de contentieux liés à une zone de captage protégée.

■ **Le bassin de Jassans-Riottier et ses environs**

La commune de Jassans-Riottier dispose de 1 463 emplois en 1999, ce qui fait d'elle le troisième pôle d'emploi local après Trévoux et Reyrieux.

Après Trévoux, Jassans est la deuxième ville ayant offert le plus d'emplois entre 1990 et 1999 (+207 emplois, soit 16% de croissance), mais ce rythme est moins élevé qu'entre 1982 et 1990 (+47%).

La ville dispose d'une zone industrielle de 19 hectares (36 entreprises) qui n'offre aucune disponibilité foncière et qui a fait l'objet de quelques requalifications (déplacement d'une chaudronnerie pour limiter les nuisances sonores des bâtiments d'habitation voisins, mise en place d'une signalétique de zone, requalification du réseau d'eaux pluviales).

Ce pôle s'appuie en outre sur des zones d'activités situées dans les communes voisines, toutes de compétence intercommunale (communauté de commune Porte Ouest de la Dombes) :

- un parc d'activités à Frans (10 ha, 15 entreprises, 1 lot de 3 700 m² de disponible) ;
- une zone artisanale à Fareins (6 ha, 14 entreprises, aucune disponibilité foncière) ;
- une zone artisanale à Savigneux (4 ha, 12 entreprises, 1 lot de 4 700 m² de disponible).

De son côté, la commune de Villeneuve possède une petite zone artisanale de 6 ha (3,4 ha de disponibles).

Les projets :

La communauté de communes Porte Ouest de la Dombes a pour priorité la création d'un parc d'activités à Fareins de 40 ha environ. Elle souhaite ainsi accueillir des PME et des industries sur 40 à 50 lots. Une étude de faisabilité est en cours.

Elle souhaite également combler les zones d'activités existantes et les étendre, à l'exception de celle de Jassans insérée dans le tissu urbain :

- parc d'activités à Frans : extension possible sur 3 ha ;
- zone artisanale à Fareins : extension en cours sur 4 ha ;
- zone artisanale à Savigneux : extension en cours sur 3 ha, possible sur 1,5 ha.

La commune de Villeneuve souhaite compléter sa zone artisanale.



■ Le bassin de Montmerle-sur-Saône et ses environs

La commune de Montmerle-sur-Saône offre à elle seule 744 emplois en 1999. Contrairement aux autres pôles d'emplois importants (Trévoux/Reyrieux et Jassans), elle a connu une croissance un peu plus forte entre 1990 et 1999 qu'entre 1982 et 1990 (+27% contre +20%). Elle a ainsi gagné 157 emplois.

Cela s'explique notamment par la création par la communauté de communes Montmerle-Trois-Rivières d'un complexe économique intercommunal (Visionis) comprenant une zone industrielle à Montmerle (2 petits lots sont encore disponibles) et une zone à vocation artisanale à Montceaux, avec possibilité de construire ateliers et maisons d'habitation (6 lots ont été vendus et 8 lots sont encore disponibles).

Ce site d'environ 55 hectares possède aujourd'hui 48 entreprises pour environ 600 emplois (principalement dans l'usinage, la fonderie, le filetage et le bâtiment).

En outre, quelques communes voisines possèdent leur propre zone d'activités :

- Chaneins dispose d'une zone d'activités (Actiparc-Sud) de 1 ha utilisée au trois-quarts ;
- Messimy-sur-Saône possède une petite zone d'activités artisanales (métiers du bâtiment principalement) de 4 ha, disposant de 17 lots, et offrant une trentaine d'emplois. Il reste 2 lots à remplir ;
- Chaleins possède une zone industrielle de 6 à 7 ha, composée de 5-6 entreprises (une grande entreprise sur 2 ha, un atelier relais, ...) et offrant environ 100 emplois. Cette zone est actuellement remplie.

Les projets :

L'objectif de la communauté de communes Montmerle-Trois-Rivières est de combler la zone existante (5 200 m² sont encore disponibles) et de développer le site « Visionis » sur environ 6 ha en une zone à vocation industrielle et commerciale, à partir du printemps 2004, et d'une vingtaine d'hectares à plus long terme.

De leur côté, Chaneins souhaite combler sa zone « Actiparc-Sud » et développer une zone « Actiparc-Nord » de 3 ha, Messimy a un projet d'extension inscrit au PLU (4 ha pour 17 lots) et Chaleins souhaite étendre sa zone de 3 à 4 hectares.

■ Le bassin de Thoissey/St Didier-sur-Chalaronne et ses environs

L'agglomération composée des communes de Thoissey et St-Didier-sur-Chalaronne offre 1 305 emplois en 1999 (520 à Thoissey et 785 à Saint-Didier-sur-Chalaronne). Les autres communes de la communauté de communes Val de Saône - Chalaronne offrent seulement 339 emplois (dont 148 à Saint-Etienne-sur-Chalaronne). Ainsi, 80% des emplois sont situés dans le bourg-centre.

Saint-Didier-sur-Chalaronne offre principalement de l'emploi dans ses zones industrielles et artisanales, tandis que Thoissey offre de l'emploi dans les services publics et les commerces. Ces deux communes connaissent depuis 1982 une perte d'emplois, même si celle-ci se tasse depuis 1990.

La communauté de communes Val de Saône – Chalaronne souhaite développer son économie grâce à sa principale zone d'activités (Actival) située à St Didier-sur-Chalaronne. Créée il y a 30 ans sur environ 35 ha, elle contient aujourd'hui environ 20 entreprises (PME-PMI, Inox, fonderie,...). Il reste encore une vingtaine d'hectares à partager.

La commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne dispose également de quelques entreprises.

Les projets :

La communauté de communes Val de Saône - Chalaronne souhaite remplir la zone « Actival » et acquérir environ 6 ha de terrains supplémentaires pour combler la perte prochaine de 7 à 8 ha situés en zone inondable.



3.2 Bilan des zones d'activités économiques

La carte ci-jointe localise les différentes zones d'activités existantes, leurs disponibilités et les différents projets d'extension. Le périmètre offre ainsi environ 270 hectares de zones d'activités, avec près de 300 entreprises qui s'y sont implantées

Ces zones offrent encore 40 hectares de disponibles.

En dehors de ces surfaces à combler, les divers projets d'extensions énoncés précédemment représentent au total une centaine d'hectares. Le territoire du SCOT peut donc accueillir des entreprises sur environ 140 hectares.

Ce territoire offre un certain nombre de sites d'activités, répartis géographiquement sur l'ensemble avec quelques concentrations au Sud, justifiées par la proximité de la métropole lyonnaise. On note une faible densité d'entreprise par zone d'activités à ce jour : les perspectives seront d'obtenir davantage d'emplois à l'hectare et donc de cibler les développements.



IV. L'ARMATURE COMMERCIALE

4.1 Des commerces en plus grand nombre dans les bourgs-centre

Les bourgs-centre du territoire possèdent la majorité des commerces. Les villages périphériques proposant également des commerces de proximité. Les principaux pôles du territoire du SCOT « Val de Saône – Dombes » sont, en termes de chiffre d'affaires :

- Trévoux (180 millions de francs),
- Jassans-Riottier (100 MF)
- et Thoissey/Saint-Didier-sur-Chalaronne (65MF).

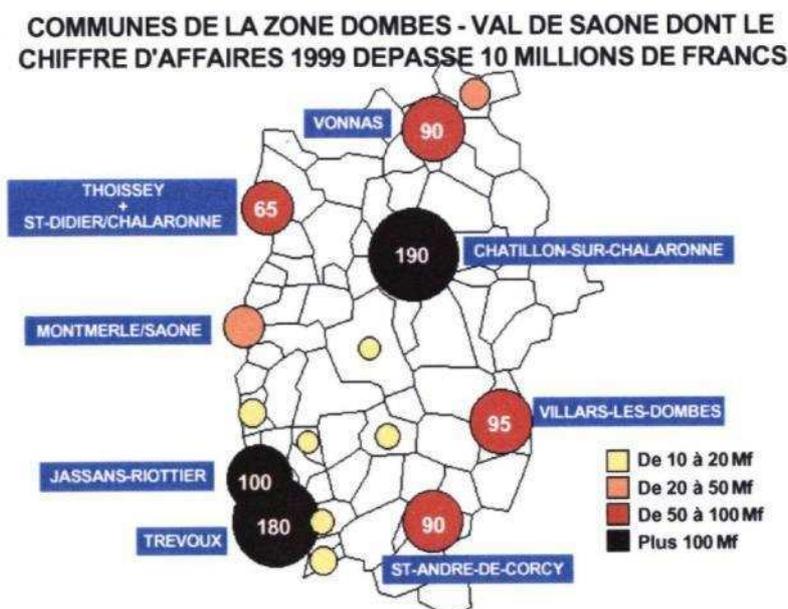


Figure 41 : Polarités commerciales du SCOT, en chiffre d'affaire (Source : CCI de l'Ain – ECA 1999 des ménages de l'Ain)

Si l'on étend le périmètre du SCOT à celui du secteur « Dombes – Val de Saône » issu de l'enquête sur le comportement d'achat de la CCI (Cf. périmètre ci-dessus), on peut rendre compte de la répartition du chiffre d'affaires (CA) par forme de distribution :

- 47% du CA de ce secteur est réalisé par les commerces de plus de 400 m² de surface de vente (contre 41% en 1995), portion qui reste toutefois inférieure à celle observée en 1999 dans le département de l'Ain ;
- la part des petits commerces (moins de 400 m²) s'élève à 43%, en baisse par rapport à 1995, mais comparable à celle du département.

4.2 Un chiffre d'affaires en hausse

Résultant notamment d'une consommation des ménages en hausse, d'une évansion contenue et de l'évolution de l'offre commerciale, le chiffre d'affaires (CA) réalisé par l'ensemble des commerces du secteur Dombes – Val de Saône a augmenté d'environ 2,6% par an entre 1995 et 1999. Cette évolution est supérieure à celle observée durant la période 1988-1991 (-3,6%) et durant la période 1991-1995 (+0,2%).

Environ 94% du CA des commerces de ce secteur est réalisé grâce aux achats des ménages qui y résident. Ce CA se répartit comme suit par catégorie de produits.

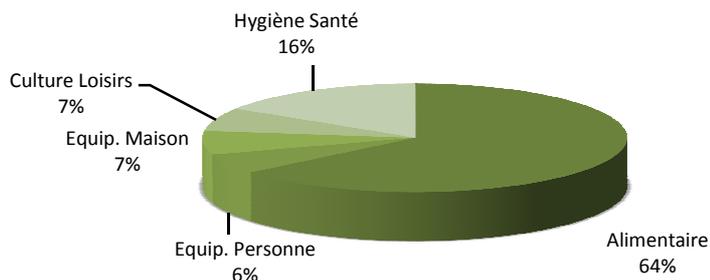


Figure 42 : Répartition du chiffre d'affaires du secteur Dombes - Val de Saône par catégorie de produits

(Source : ECA de 1999 des ménages de l'Ain)

Commune d'implantation	Enseigne	Activité	Surface de vente (m ²)
Jassans Riottier	Champion supermarché	Supermarché – Distribution de carburants	1 730
Jassans Riottier	Ed – Europa Discount	Supermarché de produits basics	440
Massieux	Bricoman	Bricolage Jardinage Décoration	3 760
Montmerle-sur-Saône	Sup'Casino	Supérette	300
Parcieux	La débrouille	Bazar	1 200
Reyrieux	Jardinerie Vilmorin	Jardinage horticulture	1 920
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Shopi	Supermarché – Distribution de carburants	950
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Gamm Vert	Jardinerie, libre service agricole	966
Trévoux	Champion supermarché	Supermarché – Distribution de carburants	2 091
Trévoux	Toutocasse	Meuble d'occasion	500

Figure 43 : Liste des commerces de détail de plus de 300 m² de surface de vente (Source : DDCCRF de l'Ain – CCI de l'Ain – 2002)

4.3 Une consommation des ménages en hausse

L'enquête 1999 sur le comportement d'achats des ménages sur le secteur Dombes – Val de Saône donne un aperçu de la situation commerciale du SCOT. Elle relève une dépense annuelle par ménage de 80 497 francs. Elle se répartit comme suit par catégorie de produits.

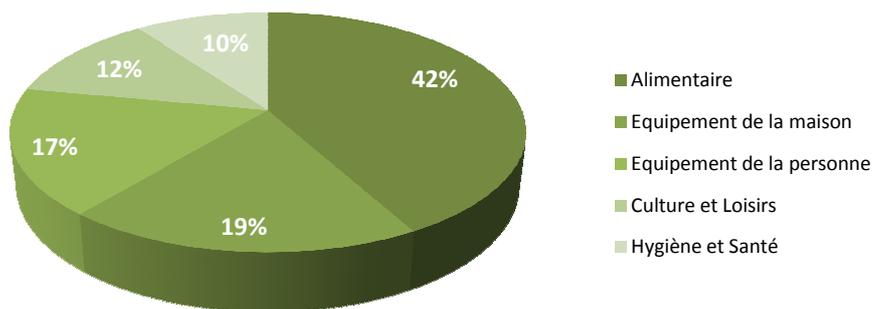


Figure 44 : Répartition du chiffre d'affaire par catégorie de produits (Source : ECA de 1999 des ménages de l'Ain)

Après correction de l'inflation, les dépenses globales des ménages de cette zone géographique ont augmenté en moyenne de +2,2% par an entre 1995 et 1999. Cette croissance de la consommation des ménages s'explique principalement par :

- L'augmentation de la population,
- L'évolution de la dépense moyenne par ménage qui est passée d'environ 78 000 francs en 1995 à 80 500 francs en 1999.



4.4 Une évasion commerciale

Toujours sur la base de l'enquête 1999 sur le comportement d'achats des ménages du secteur Dombes – Val de Saône, seulement 38% des dépenses des ménages sont effectuées dans le secteur, le reste se faisant hors des magasins de cette zone géographique dans :

- les commerces du Rhône, notamment ceux des agglomérations lyonnaise et caladoise (40%) ;
- les magasins de l'agglomération burgienne (8%) ;
- ceux de Saône-et-Loire (6%) ;
- et auprès des sociétés de vente par correspondance (3%).

Après avoir augmenté durant la période 1988-1995, la part de ces achats (hors du secteur Dombes – Val de Saône) a légèrement diminué en pourcentage passant de 63% en 1995 à 62% en 1999. Il s'agit principalement des achats :

- de produits d'équipement de la personne,
- de produits d'équipement de la maison,
- de produits de culture-loisirs.

Aujourd'hui, on note une évasion de la consommation vers le Rhône, dans les territoires limitrophes. L'un des objectifs est de capter une partie des flux dans le souci d'un meilleur équilibre du fonctionnement du territoire. Par exemple, la communauté de communes Val de Saône souhaiterait accueillir une grande surface d'environ 2 000 m².



V. L'ARTISANAT

Les entreprises artisanales contribuent de manière déterminante à la vie économique locale, elles produisent des biens et des services pour une clientèle de particuliers et/ou pour une clientèle d'entreprises (collectivité ou autres établissements du commerce, de l'industrie, des services et des professions libérales).

Les exigences commerciales et les contraintes spatiales d'exploitations des activités artisanales ont une influence sur la localisation des entreprises ; elles peuvent ainsi être implantées au centre des communes, dans les quartiers d'habitation ou les hameaux, le long d'axes routiers importants et dans les zones d'activités.

5.1 Etat des lieux

D'après la chambre des métiers de l'Ain, l'artisanat du « Val de Saône – Dombes » se porte bien sur le périmètre du SCOT.

A l'échelle du département de l'Ain, le Val de Saône est perçu comme un territoire riche. La densité artisanale¹ était en 2002 de 186,8 établissements pour 10 000 habitants (contre 178,5 dans le département de l'Ain).

Au 1^{er} janvier 2002, l'artisanat dans le territoire compte 1 027 établissements : 425 établissements sans salarié, 602 établissements employeurs de 2 509 salariés. Ainsi, on trouve une majorité d'établissements employeurs (58,5%) regroupant 87% des actifs du secteur. 72% des établissements employeurs ont de 1 à 4 salariés.

Au total, l'artisanat représente 3 218 actifs, soit environ 15% des actifs occupés du SCOT. Il repose sur les 4 familles suivantes, souvent les plus représentées, à savoir :

- la construction
- les biens et services industriels
- l'alimentation
- les véhicules et les transports.

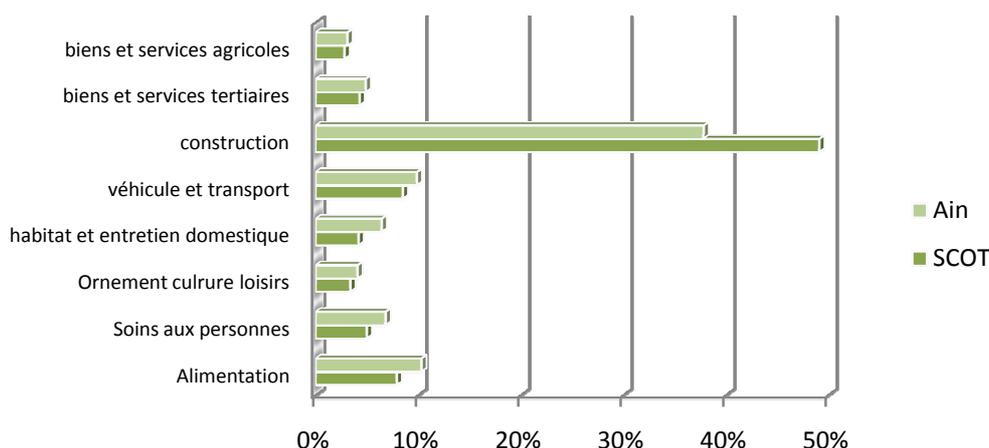


Figure 45 : Répartition des établissements artisanaux par secteur d'activité

¹ Population 2002 calculée selon une évolution projetée à partir des recensements disponibles.



L'artisanat du territoire se base ainsi principalement sur le BTP avec 1 304 actifs (dont 934 salariés), du fait de la pression foncière et immobilière au Sud du territoire et face à l'agglomération de Villefranche. Les entreprises de biens et services industriels (métaux/machines automatiques et bateaux, mécanique électronique) avec 907 actifs (dont 850 salariés) sont bien présentes également, sur tout le périmètre du fait de la proximité de grosses entreprises lyonnaises et de Villefranche qui font de la sous-traitance avec celles-ci.

5.2 Les évolutions entre 1996 et 2002

De 1996 à 2002 les établissements du secteur des métiers de l'artisanat ont bénéficié d'une augmentation de 25,1% en nombre d'actifs (+646 actifs, dont 259 dans la construction) et 11,8% en nombre d'établissements, augmentation plus importante que dans le département (16,1% en nombre d'actifs et 8,9% en nombre d'établissements).

Tous les secteurs d'activités ont gagné des actifs entre 1996 et 2002 à l'exception de « l'habitat et l'entretien domestique » (-8 actifs), le secteur de « l'alimentation » et « des biens et services agricoles » (moins 2 établissements chacun).

On peut noter la création de quelques boulangeries du fait de l'attractivité du territoire et simplement de la présence d'habitants plus nombreux.

En général, la création d'artisanat suit l'évolution démographique et l'émergence d'une demande qui stimule les initiatives. C'est donc un secteur très important qui se développe proportionnellement à l'évolution démographique.



VI. LE TOURISME

Le Val de Saône occupe une position stratégique en matière de tourisme. Il assure le lien entre des espaces touristiques variés, reconnus et très attractifs : l'ensemble des vignobles de la côte chalonnaise, du Mâconnais et du Beaujolais et la partie ouest de l'Ain constituée par les entités touristiques que sont la Bresse et la Dombes.

A plus grande échelle, le Val de Saône se trouve positionné entre deux espaces touristiques d'excellence internationale : la Bourgogne et Lyon qui commence à s'affirmer en tant que ville de destination en matière de tourisme urbain.

6.1 L'offre touristique

La Saône apparaît souvent dans les documents de promotion touristique située aux confins d'espaces géographiques que sont le Bresse et la Dombes. Elle n'a pas d'existence propre et est rattachée à d'autres territoires touristiques.



De manière générale, le Val de Saône est orienté vers le « tourisme vert » (villages fleuris, espaces piscicoles, centres équestres, nombreux circuits VTT et pédestres,...), la découverte de l'environnement (zones humides de l'île de Genouilleux, étangs de la Dombes,...), la plaisance (haltes fluviales de Montmerle, Jassans et Trévoux, petits ports de plaisance de Parcieux et Fareins) et les loisirs nautiques (espace des cascades à Trévoux, base nautique de Thoissey).



Notons que le tourisme fluvial est en plein développement et que le chemin de halage bordant la Saône, situé en rive gauche côté Val de Saône, est la colonne vertébrale d'où partent les itinéraires de randonnées. Un projet de « voie bleue », qui serait susceptible d'emprunter ce chemin, est actuellement à l'étude par les Voies Navigables de France en concertation avec les collectivités concernées.

Sur le plan culturel, le territoire possède cinq musées (à Ars, Jassans et Trévoux), deux apothicaireries (à Thoissey et Trévoux), un patrimoine bâti de qualité (églises, châteaux, ...) et propose diverses manifestations (journées patrimoine, fêtes communales,...).



En partie Sud, le secteur situé entre Trévoux et Montmerle offre un potentiel de développement significatif et diversifié (site de Trévoux, route du Curé d'Ars,...). Soulignons la fréquentation exceptionnelle du site d'Ars-sur-Formans qui reçoit chaque année de 400 000 à 500 000 pèlerins ou touristes, dont un grand nombre d'étrangers.

Le territoire possède quatre offices du tourisme (Thoissey, Ars-sur-Formans, Ambérieux-en-Dombes et Trévoux).



6.2 L'hébergement¹

En ce qui concerne l'hébergement, le Val de Saône concentre l'ensemble de l'offre d'hébergement en camping sur les bords de la Saône, confirmant ainsi la vocation nature/loisirs de notre secteur situé en rive gauche de la Saône.

En 2001, on comptait 9 campings et 2 aires naturelles offrant au total plus de 1 800 places et pouvant accueillir environ 5 900 personnes.

Les hôtels sont peu nombreux. En 2001, on en comptait 8 pour une capacité totale de 318 lits, dont 70 lits en zone d'activités de Massieux.

Le territoire possède également 9 gîtes ruraux (41 lits), 13 chambres d'hôtes (36 lits) et 2 hébergements collectifs (150 lits).

Le territoire du Val de Saône - Dombes est entouré de sites et de paysages prestigieux et dispose lui-même d'un potentiel qui reste à valoriser. Les aménagements du bord de Saône constituent à l'évidence un objectif commun à développer du Sud vers le Nord, comme un fil fédérateur.

¹ Source : Comité Départemental du Tourisme 2001

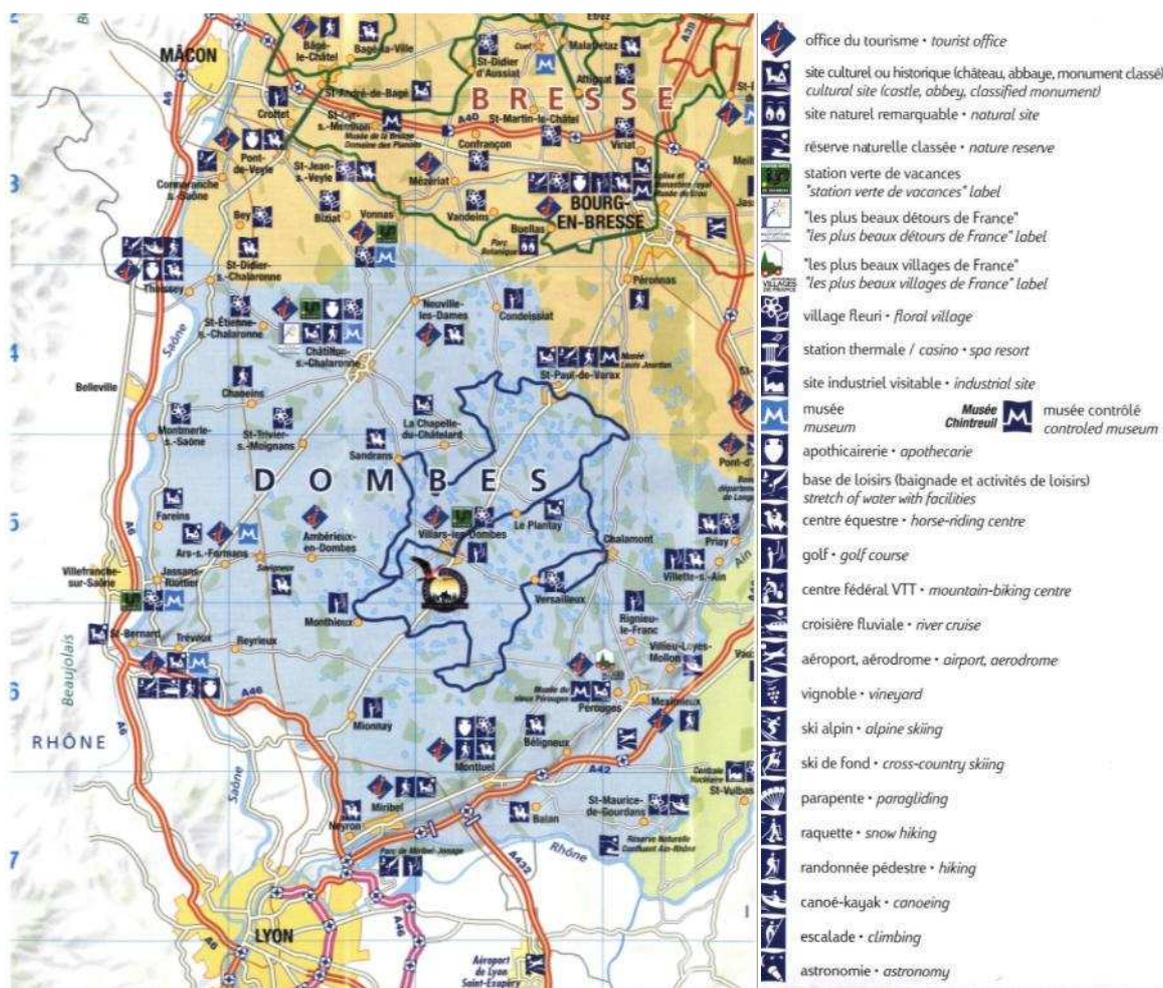


Figure 46 : L'offre touristique dans le SCoT Val de Saône-Dombes



VII. L'AGRICULTURE

Si l'agriculture concerne aujourd'hui un nombre réduit d'actifs (4% des actifs occupés), le secteur économique n'en demeure pas moins important dans le territoire Val de Saône – Dombes.

7.1 Les exploitations agricoles

En 2000, 302 exploitations « professionnelles » (par définition, chacune d'entre elles emploie au moins 75% d'un travailleur à plein temps) tiennent 84% de l'espace agricole (20 311 ha, soit 8% de la SAU de l'Ain) et représentent pratiquement toute la capacité productive¹. Chacune d'entre elles, en moyenne, exploite 67 ha de surface agricole utile (SAU) et emploie 2 travailleurs à plein temps. Il n'existe donc plus, en moyenne, que 8 exploitations professionnelles par commune.

Par ailleurs, 353 exploitations agricoles « non professionnelles », d'une surface moyenne de 11 ha, sont gérées par des retraités de l'agriculture ou par des pluriactifs dont l'activité principale n'est pas l'agriculture. Ce sont des exploitations interstitielles qui jouent un rôle social et contribuent à la diversité du paysage, mais qui n'ont aucun rôle économique.

La situation actuelle résulte d'une fantastique augmentation de la productivité du travail agricole, au cours des 30 dernières années (la moitié des exploitations ont disparu de 1979 à 2000), couplé à l'augmentation rapide de la taille des exploitations professionnelles et de leurs spécialisations.

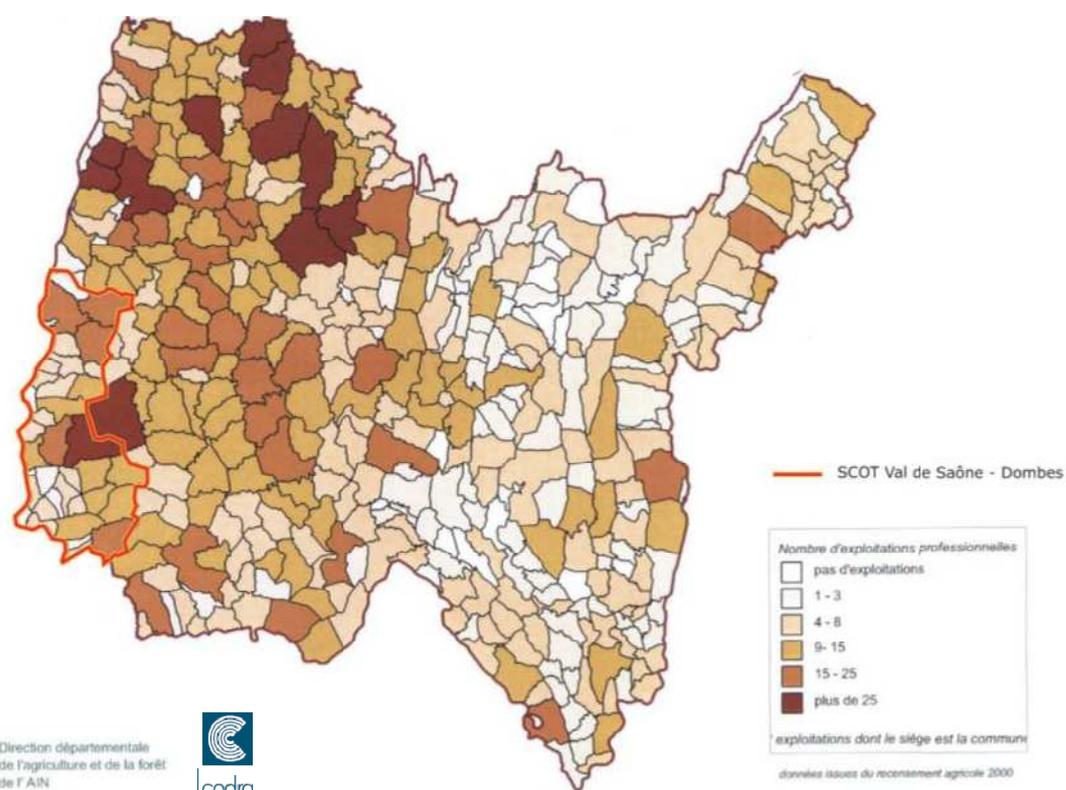
L'agrandissement se poursuit à un rythme néanmoins plus lent que précédemment : aujourd'hui, dans le département de l'Ain, on constate une installation pour deux départs (contre 1 pour 4 ou 5 départs il y a encore quelques années). Chaque exploitation professionnelle gèrera bientôt 1 km² de territoire : c'est dire combien chacune d'entre elles compte par son impact sur le paysage et l'environnement.

Si l'on examine plus en détail les 4 cartes couvrant le département de l'Ain, nombre d'exploitations professionnelles et surface moyenne de l'exploitation professionnelle, on peut faire les observations suivantes sur notre territoire :

- Les exploitations agricoles sont situées principalement dans le bocage Bressans au Nord du territoire (St Didier-sur-Chalaronne, Illiat, St Etienne-sur-Chalaronne) et sur le plateau de la Dombes, à l'Est, avec notamment de nombreuses exploitations professionnelles sur les communes de Villeneuve et Chaleins. A l'exception de Reyrieux, Fareins et St Didier-sur-Chalaronne, les communes situées en bord de Saône comptent moins de 8 exploitations professionnelles.
- Si, depuis 1970, la restructuration du tissu agricole a été forte dans tout le département, elle a été relativement moindre dans le Val de Saône et dans la Dombes. La densité des exploitations est restée un peu plus forte que dans le département (67 ha, contre 75 ha dans le département), mais on distingue des secteurs à petites exploitations (Sud du territoire et tissus urbains) et des secteurs à grandes exploitations (Frans, Montceaux – surface > 100 ha).

Le nombre des exploitations agricoles va continuer à baisser au cours des 10 prochaines années à un rythme cependant beaucoup plus lent qu'au cours des trente dernières années. Le rythme effectif de baisse sera fortement dépendant de la politique agricole européenne qui sera modifiée à partir de 2007.

Malgré la tendance à la baisse induite par la démographie agricole et les évolutions réglementaires, culturelles, sociologiques et économique, il est certain que localement, à l'échelle de la commune, de la communauté de communes ou du SCOT, des actions de développement local peuvent permettre d'assurer un meilleur renouvellement des chefs d'exploitation.



Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt
de l'AIN



Figure 47 : Surface moyenne de l'exploitation professionnelle (Source : recensement agricole 2000)



Les élus ont le pouvoir de s'impliquer dans la préservation du tissu agricole :

- en veillant, surtout, à éviter le changement de destination des sièges d'exploitation viables ;
- en veillant en zone périurbaine, à ce que les exploitations que l'on souhaite préserver bénéficient d'une sécurité foncière pour une période d'au moins 25 ans ;
- en veillant à ce que les nouveaux chefs d'exploitation soit bien accueilli ;
- en instaurant le dialogue entre élus et agriculteurs locaux, ce qui peut déboucher sur la signature d'une charte.

7.2 Surface agricole utile et son occupation

De manière générale, on remarque une grande disparité entre le Nord du territoire (secteur Val de Saône-Chalaronne) où les prairies sont très présentes (bocages), et le reste du territoire où ces dernières ont été largement évincées au profit des terres arables¹.

Comparativement à l'ensemble du département de l'Ain, on relève les éléments caractéristiques suivants :

- l'occupation agricole du territoire est l'une des plus forte du département (67% de SAU), très au-dessus de la moyenne départementale qui est de 44% de SAU ;
- globalement, la surface toujours en herbe (STH) du territoire est faible (3 000 ha) et a fortement diminuée entre 1979 et 2000 passant de 28% de la SAU à 12% ;
- les surfaces labourables du territoire (par opposition aux surfaces toujours en herbe) sont passées de 70% de la SAU en 1979 à 88% en 2000. L'essentiel de la surface labourable est occupé par les céréales (15 000 ha), les oléagineux, les protéagineux (SCOP), surtout dans la moitié Sud du territoire. Cela permet de visualiser une véritable poussée des cultures céréalières du sud vers le nord des plaines occidentales. Le reste est en jachère, luzerne et autres cultures fourragères temporaires, légumes et pommes de terre.

Ainsi, en plaine, la régression de la surface toujours en herbe, au profit des grandes cultures, participe à la diminution de la biodiversité, y compris dans la Dombes dont le patrimoine aviaire s'appauvrit incontestablement. Les grandes cultures conquérantes ont besoin de grands espaces dégagés. Cela est une menace pour le maillage bocager, dont l'élevage s'accommode mieux.

7.3 Orientations principales des exploitations

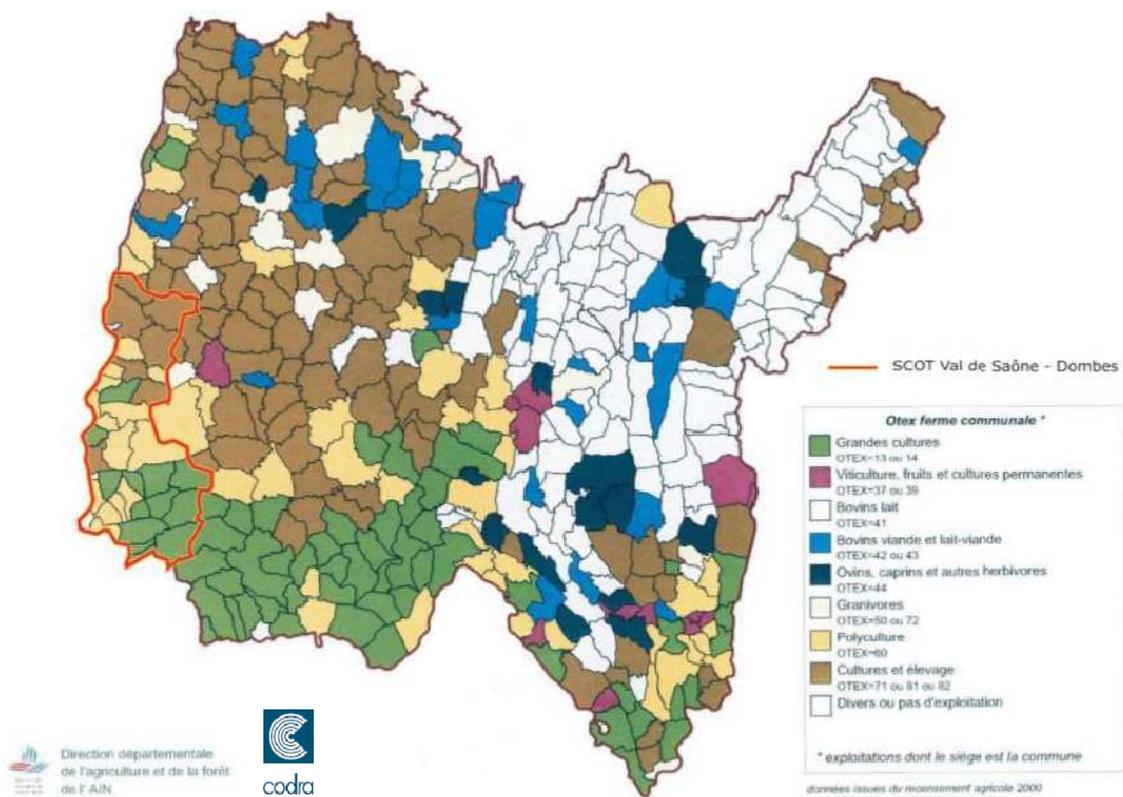
La carte synthétique des données concernant les orientations technico-économiques actuelles des exploitations agricoles du département (OTEX : Orientation Technico Economique des Exploitations) nous montre la présence sur le territoire Val de Saône – Dombes de trois types d'orientations :

- la culture et l'élevage, principalement au Nord (secteur de Thoissey)
- la polyculture, principalement au centre (secteur de Montmerle) et au Sud-ouest (secteur Jassans-Trévoux)
- les grandes cultures, principalement sur le plateau de la Dombes au Sud-est du territoire.

7.4 L'élevage

Dans le territoire Val de Saône – Dombes, l'élevage de porcs est le plus important (13 128 porcs en 2000) contrairement au département où l'élevage bovin domine. Le territoire compte 11 000 bovins dont 4 300 vaches à viande et 3 200 vaches laitières. Viennent ensuite les élevages de volaille (404 900 têtes produites par an).

¹ Terres arables hors périmètres d'irrigation : céréales, légumineuse de plain champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies.



Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt
de l'Ain



Figure 48 : Orientation principes des exploitations (Source : Recensement agricole 2000)



On peut noter que le lait continue à être le moteur principal de l'installation des jeunes agriculteurs dans le département. L'élevage bovin est présent partout, particulièrement dans le Nord, tandis que l'élevage de volaille et de porcs se concentre principalement sur les communes du centre entre Montmerle et Jassans.

L'élevage est en régression sur le territoire, mais on peut noter quelques communes situées au-dessus du seuil haut du critère d'élevage extensif (1,4 unités de gros bétail par hectare de SAU) : Fareins, Trévoux, Chaleins et Mogneneins. Dans ce cas on peut parler d'élevage moyennement intensif qui, a priori, ne pose pas de problème de sur-fertilisation des sols par la voie de l'épandage des déjections animales. Il n'y a aucun phénomène d'excédent structurel d'azote organique, comme on le rencontre fréquemment dans le grand Ouest français.

Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.)

Le SCOT est concerné par la production de Volailles de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse et Dinde de Bresse AOC localisée dans l'extrémité Nord du périmètre : 5 communes sont concernées : Illiat, Garnerans, St Didier sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne et Thoissey".

7.5 Procédures d'aménagement foncier

Les opérations d'aménagement foncier visent essentiellement le **remembrement** qui consiste à faire une redistribution complète de la propriété agricole, dans un périmètre déterminé en vue de la restructuration des exploitations agricoles de manière plus rationnelle. 26 communes ont effectuées un remembrement ces trente dernières années. Certains remembrements ont été réalisés à l'occasion du passage de grands ouvrages linéaires (TGV, déviations) de façon à réparer les désordres créés, sur les exploitations, par le passage de ces ouvrages.

A noter, également, une réorganisation foncière, à Chaleins, assimilable à des échanges amiables multilatéraux de parcelles en propriété.

Un tableau situé en annexe recense les communes qui ont fait l'objet d'une opération d'aménagement en précisant le mode d'aménagement foncier, la superficie concernée, la date de clôture des opérations.

7.6 Les espaces agricoles à fort potentiel agronomique

Le territoire « Val de Saône-Dombes » bénéficie de paysages de grande qualité. Il possède une véritable identité géographique, un patrimoine et un cadre de vie remarquables. L'agriculture du Val de Saône dispose d'excellents atouts par son potentiel agronomique, son microclimat mais aussi en termes de débouchés, par la proximité de l'urbanisation et des grandes voies de communication. Cependant, ses atouts constituent tout autant des contraintes. De par sa proximité immédiate avec les agglomérations lyonnaises et caladoises, cet espace sensible à dominante rurale est marqué par une intensification de la circulation, un mitage de l'espace qui gagne peu à peu « les bonnes terres », un enclavement des exploitations dans le tissu urbain et, par conséquent, une déprise agricole de plus en plus marquée ;

Les conséquences pour le territoire demeurent multiples : la perte d'identité territoriale, la banalisation de l'espace et des paysages, un déséquilibre croissant entre espaces urbanisés et espaces à vocations naturelle et agricole, etc.

Le territoire du SCoT Val de Saône comprend certaines terres présentant **un fort intérêt agronomique**. Situées essentiellement sur le plateau agricole et les coteaux, elles appartiennent à la famille des « limons de bordure ouest de la Dombes » et apparaissent comme les meilleurs du Département ; elles devront, à ce titre, faire l'objet de **mesures de protection particulières** (cf. orientation II.15), tout comme les terres agricoles ordinaires exploitées en polyculture élevage, qui constituent un support privilégié au système bocager;



Enjeu majeur pour le territoire, la protection et la préservation des espaces agricoles a fait naître un certain nombre d'initiatives au niveau local (Cf. Chaleins et sa ZAP), mais également au niveau départemental.

Ainsi, conformément à la loi d'orientation agricole (1999), un **document de gestion de l'espace agricole et forestier** a été élaboré et approuvé en novembre 2004 dans le Département de l'Ain. Outil de connaissance de l'espace dans les domaines agricoles et forestiers, mais aussi environnemental et paysager, ce document est un outil d'aide dans la formulation de politiques de préservation et de gestion de ces espaces, notamment par les élus responsables de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, SCoT etc.) et du développement local.

Par ailleurs, une **charte « Agriculture et territoire »** élaborée conjointement avec tous les milieux intéressés dans chaque département, est aujourd'hui en cours de définition dans l'Ain et formalisera, à partir de 2009, les orientations à mettre en œuvre pour économiser l'espace, en particulier agricole, et favoriser des pratiques agricoles durables.

L'enjeu en termes d'aménagement du territoire est ainsi de protéger les espaces agricoles à fort potentiel, qui présentent un intérêt soit pour leur qualité de production, soit du fait de leur situation géographique. Il s'agit également d'anticiper l'arrêt programmé des aides de la PAC, dont l'effet se fera fortement sentir dès 2009.

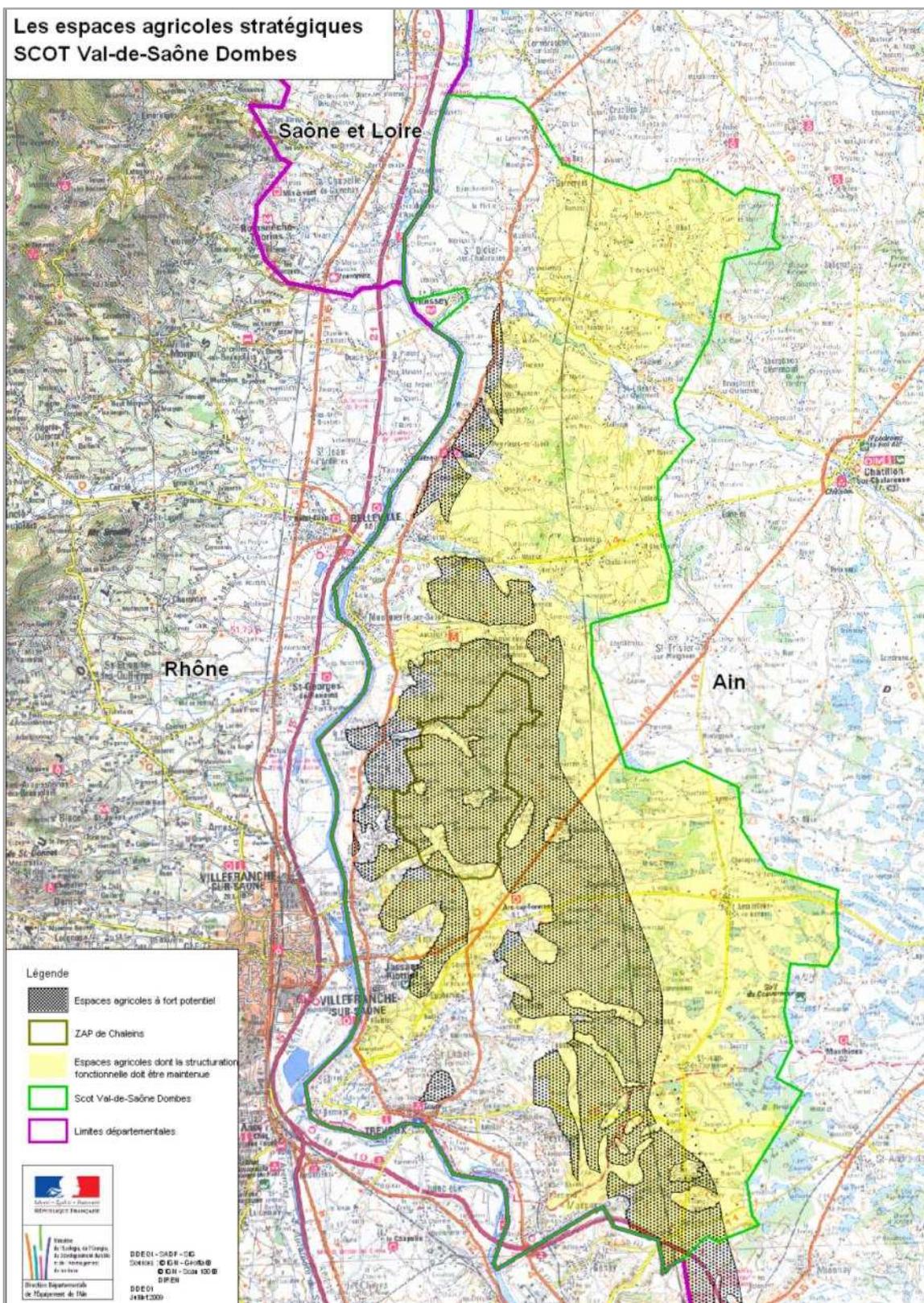


Figure 49 : Les espaces agricoles stratégiques



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

I. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

1.1 Un territoire bien desservi

Le territoire « Val-de Saône – Dombes » peut paraître enclavé du fait de la barrière naturelle que constitue la Saône, mais grâce notamment à la présence d'une dizaine de ponts, il devient très accessible :

- desserte autoroutière sur les franges Ouest (A6, échangeurs de Belleville et Villefranche) et Sud (A46, échangeur de Genay/Massieux),
- proximité des gares SNCF pour le TER (Romanèche-Thorins, Belleville, St Georges-de-Reneins, Villefranche, Anse et Saint-Germain-au-Mont-D'or), y compris pour le TGV (Mâcon-Loché et Lyon),
- desserte très maillée du réseau routier,
- accès rapide à l'aéroport de Satolas par l'A6/A46.

Il est aussi situé sur un axe majeur de développement et de passage (le couloir rhodanien), et l'augmentation de tous les types de trafic y est très nette : routier, ferré, fluvial avec les ports de Villefranche et Mâcon. Notons par ailleurs que le territoire est traversé du Nord au Sud par la ligne TGV Paris-Dijon-Lyon, sans en être desservi.

1.2 Un réseau de voirie dense mais saturé

Les évolutions remarquées dans le diagnostic montrent que le territoire du SCOT Val de Saône - Dombes devient de plus en plus résidentiel. De nouveaux actifs qui viennent y habiter, travaillent surtout dans les métropoles voisines : Lyon, Villefranche et dans une moindre mesure Belleville. L'économie locale pourtant dynamique dans le secteur Sud du territoire n'offre pas de débouchés suffisants pour cette nouvelle population résidentielle. Par ailleurs, les emplois créés ne semblent pas occupés par des actifs locaux puisque les déplacements internes sont à la baisse.

Ces évolutions nous éclairent sur l'origine de l'accroissement des trafics routiers. Le territoire étant très peu desservi par les transports collectifs, les actifs n'ont très souvent pas d'autre issue pour se rendre à leur travail que d'utiliser leur véhicule personnel. Il en résulte aux heures de pointe une concentration de la circulation aux portes des pôles d'emplois et des engorgements qui s'amplifient au fil du temps.

Les voies les plus fréquentes sont les suivantes :

- la RD 933 constitue l'épine dorsale de ce réseau. Elle traverse tout le territoire du Nord au Sud et connaît un fort trafic : 4 570 véh/jour vers Saint-Didier-sur-Chalaronne, 6 500 véh/jour entre Montmerle et Jassans et plus de 13 500 véh/jour à hauteur de Massieux près de l'échangeur. La RD 933 est empruntée essentiellement par du cabotage entre pôles internes au territoire et vers les différents ponts ainsi que par de l'échange avec les métropoles lyonnaise et caladoise. Notons un accroissement important de trafic au Nord de Beauregard (+ 5,5 %/an) lié sans doute à la mise en service du pont Nord de Jassans
- la RD 936 qui relie Jassans à Châtillon-sur-Chalaronne constitue le deuxième axe le plus fréquenté (plus de 4 000 véh/jour). C'est un itinéraire privilégié pour les liaisons entre d'une part Bourg-en-Bresse, la Bresse et le Nord de la Dombes, et d'autre part le Val de Saône Sud
- la RD 904 est très fréquentée à hauteur de Jassans (de 7 500 à 10 000 véh/jour). Notons par ailleurs que les mises en service successives du pont Nord de Jassans et de son raccordement par la RD 131 sur la RD 44 (février 2001) n'ont pas contribué à réduire de façon significative le trafic sur le pont urbain de Jassans (20 700 véh/jour en 2002).

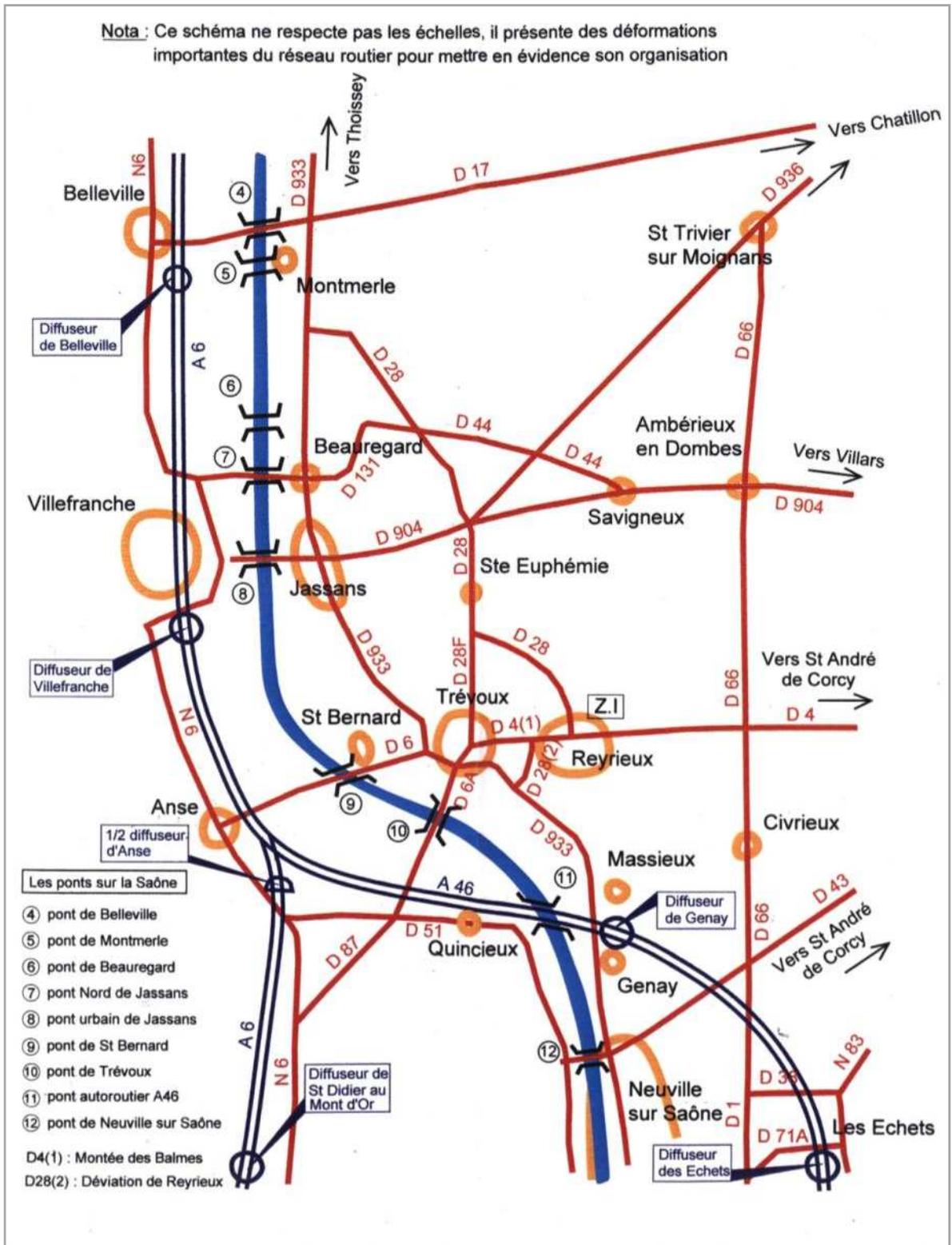


Figure 50 : Schématisation du réseau routier principal (Source : Porter à Connaissance de l'Etat – DDE de l'Ain – Janvier 2004)



- la RD 28 connaît un trafic non négligeable (environ 5 000 véh/jour) en tant qu'alternative à la RD 933 pour rejoindre l'agglomération de Trévoux/Reyrieux
- de même, la RD 88, parallèle à la RD 28, se raccorde à la RD 66 à Saint-Jean de Thurigneux et participe donc aux liaisons vers l'agglomération lyonnaise via le diffuseur des Echets. Les trafics restent toutefois modestes (environ 1 500 véh/ jour)
- la RD 66 est très empruntée (de 5 000 à 7 500 véh/jour). Elle joue de plus en plus un rôle de pénétrante vers l'agglomération lyonnaise pour des usagers venant de l'Ouest de la Dombes ou du Sud de la Bresse. Elle participe beaucoup à l'étalement urbain résidentiel
- au Nord, la RD 7 est la voie transversale Est-Ouest la plus empruntée, elle permet de rejoindre Châtillon-sur-Chalaronne depuis Thoissey (environ 3 500 véh/jour).

Ce réseau supporte un trafic de plus en plus lourd et intense du fait des migrations alternantes de plus en plus importantes. On constate ainsi quelques points de saturation, notamment au niveau du pont de Jassans qui fait la liaison avec Villefranche et sur la RD 933 au niveau de Massieux près de l'échangeur avec l'A46. Notons par ailleurs que certaines voies sont inondées en période de crue de la Saône :

- RD 7 et 7A au droit de Thoissey ;
- RD 933 au Sud de Fareins, le pont de Beauregard peut devenir également impraticable ;
- RD 933 au Sud de Jassans.

Ce réseau traverse de nombreuses agglomérations dans lesquelles il est important d'assurer la sécurité.

■ Un réseau très « accidentogène »

Le réseau s'avère particulièrement « accidentogène ». Entre 1997 et 2002 on compte 488 accidents, faisant 44 tués et 184 blessés graves¹. Ces accidents ont lieu en majorité le week-end, hors agglomération (65%) et impliquent plutôt des voitures (76%, 20% de deux-roues). On remarque des taux d'accidents élevés sur :

- la RD 933, sur toute sa longueur, excepté sur la section périurbaine au Sud de Trévoux
- la RD 66, au Sud de Saint-Trivier-sur-Moignans, d'une gravité préoccupante
- la RD 936, entre Saint-Trivier et Villeneuve, d'une gravité élevée
- la RD 904, entre Savigneux et Jassans (descente et traversée de Jassans, carrefours multiples)
- les RD 28 et 28f donnant accès à Trévoux et Reyrieux
- les axes de la partie Nord : RD 7 et RD 933 (gravité élevée), RD 7a, 64 et 17.

Le Conseil Général tente de réduire ses accidents, notamment par la construction récente du pont de Jassans (2000) ou les travaux à venir de sécurisation des carrefours dit « des Bermudes », entre les RD 28, 936 et 904.

■ Les projets routiers

Dans le cadre de l'étude de leur POS, certaines communes ont inscrits des emplacements réservés au bénéfice du Département pour des déviations routières :

- sur la RD 933 pour Thoissey – Saint-Didier sur Chalaronne,
- la RD 904 pour Ambérieux en Dombes,
- la RD 936 pour Villeneuve
- les RD 44 et 904 pour Savigneux
- la RD 28 pour Sainte Euphémie, pour celle-ci, le SCOT sera l'occasion de trancher entre un contournement par l'Est ou par l'Ouest de l'agglomération.

Sur sa frange Nord, le territoire est également concerné par le projet de déviation de l'A6 sur l'A406 au Sud de Mâcon. Même si ce projet reste en dehors du périmètre du SCOT, il est important d'en tenir compte du fait de son impact certain sur la future desserte du territoire.

¹ Source : DDE 01, service Gestion de la Route

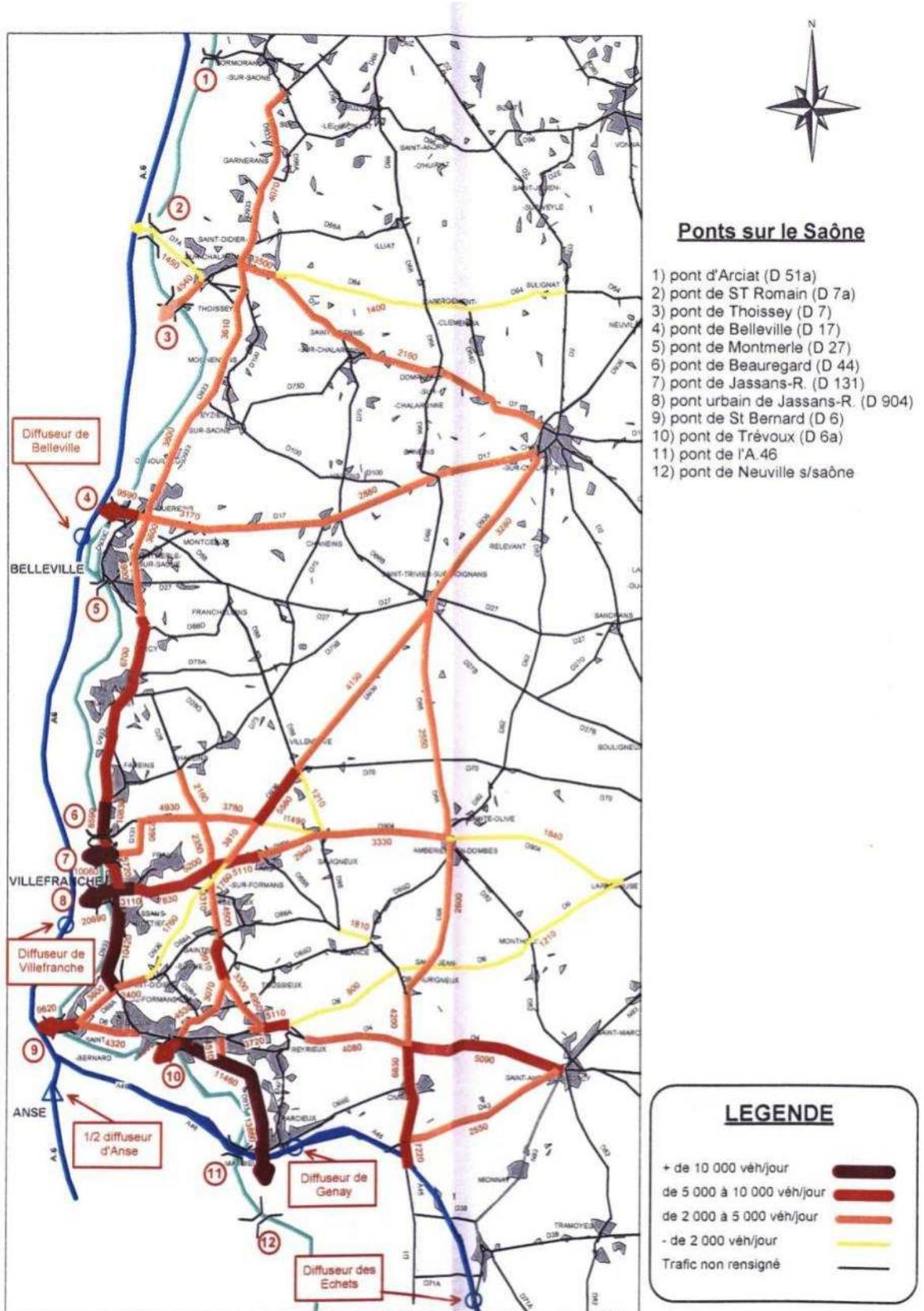


Figure 51 : Trafcis routiers (Source : Porter à Connaissance de l'Etat – DDE de l'Ain – Janvier 2004)



Par ailleurs, le SCOT devra s'inspirer d'une étude en cours sur le « schéma de cohérence des transports et des déplacements sur le secteur du Val-de-Saône Sud – Côtière ». Cette étude tente de trouver des solutions à la problématique de saturation du trafic aux portes de Lyon. Elle intègre une approche multimodale, prenant en compte l'indispensable composante transport en commun, et une approche prospective et réaliste prenant en compte différents scénarios de planification urbaine. Elle montre notamment que la future structure routière du Sud du territoire du SCOT est conditionnée par l'évolution du réseau autoroutier :

- éventualité d'un nouveau diffuseur sur l'A6 et d'un nouveau pont au Sud de Villefranche,
- transformation du diffuseur de Genay,
- réalisation de l'A 432 avec échangeur aux Echets,
- déplacement éventuel du diffuseur des Echets, susceptible de justifier la création d'une voie nouvelle parallèle à la ligne TGV.

Il ne s'agit là que d'hypothèses auxquelles le SCOT devra réfléchir.

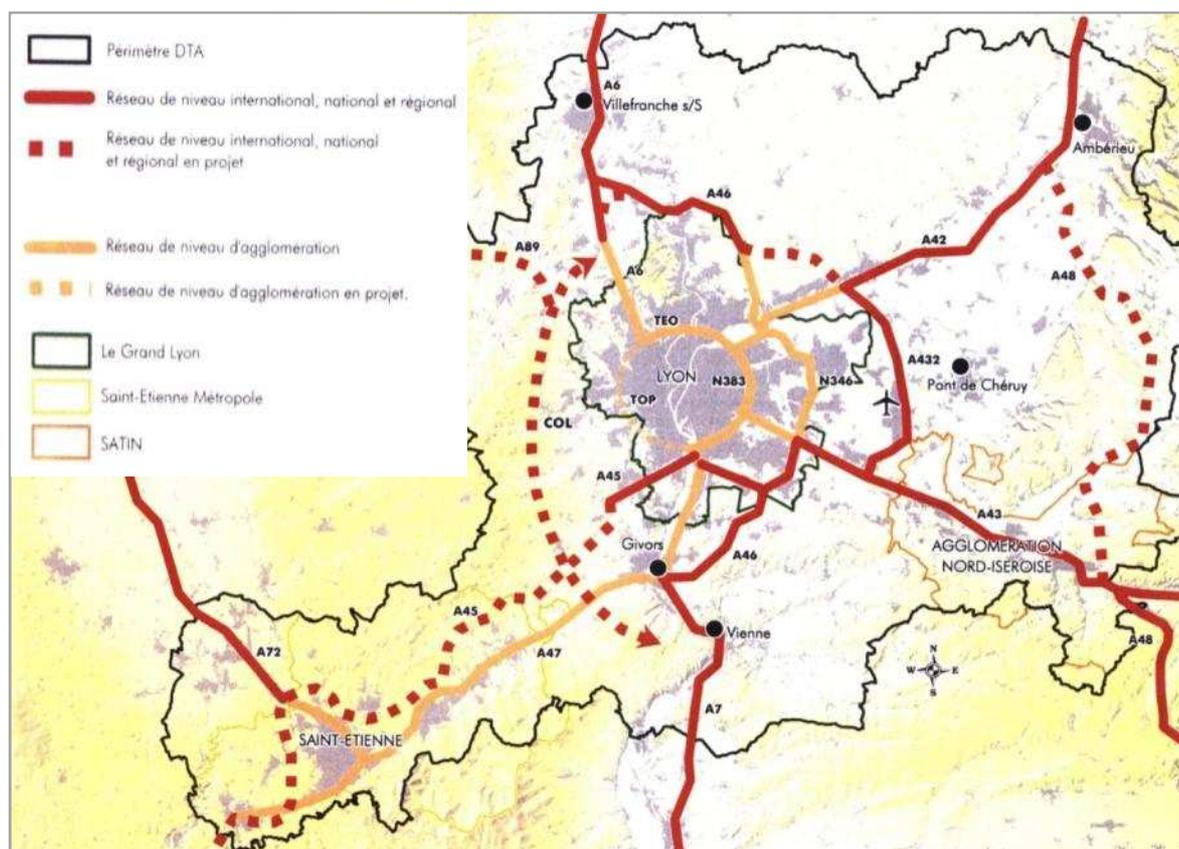


Figure 52 : Réseau hiérarchisé de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise

L'Etat et les collectivités locales concernées (Département du Rhône, District de Villefranche et 7 communes de l'aire d'étude) ont pris en 1993 et 1994 la décision d'élaborer un DVA visant à améliorer l'accessibilité de l'autoroute A6 sur l'ensemble de ce territoire afin d'équilibrer les potentialités de développement de l'agglomération caladoise entre le Nord et le Sud. Le DVA prévoit notamment un maillage Ouest, un contournement Est de l'agglomération et la réalisation d'un nouvel échangeur sur l'A6. Ces deux derniers projets concernent directement la desserte du territoire « Val de Saône – Dombes ».

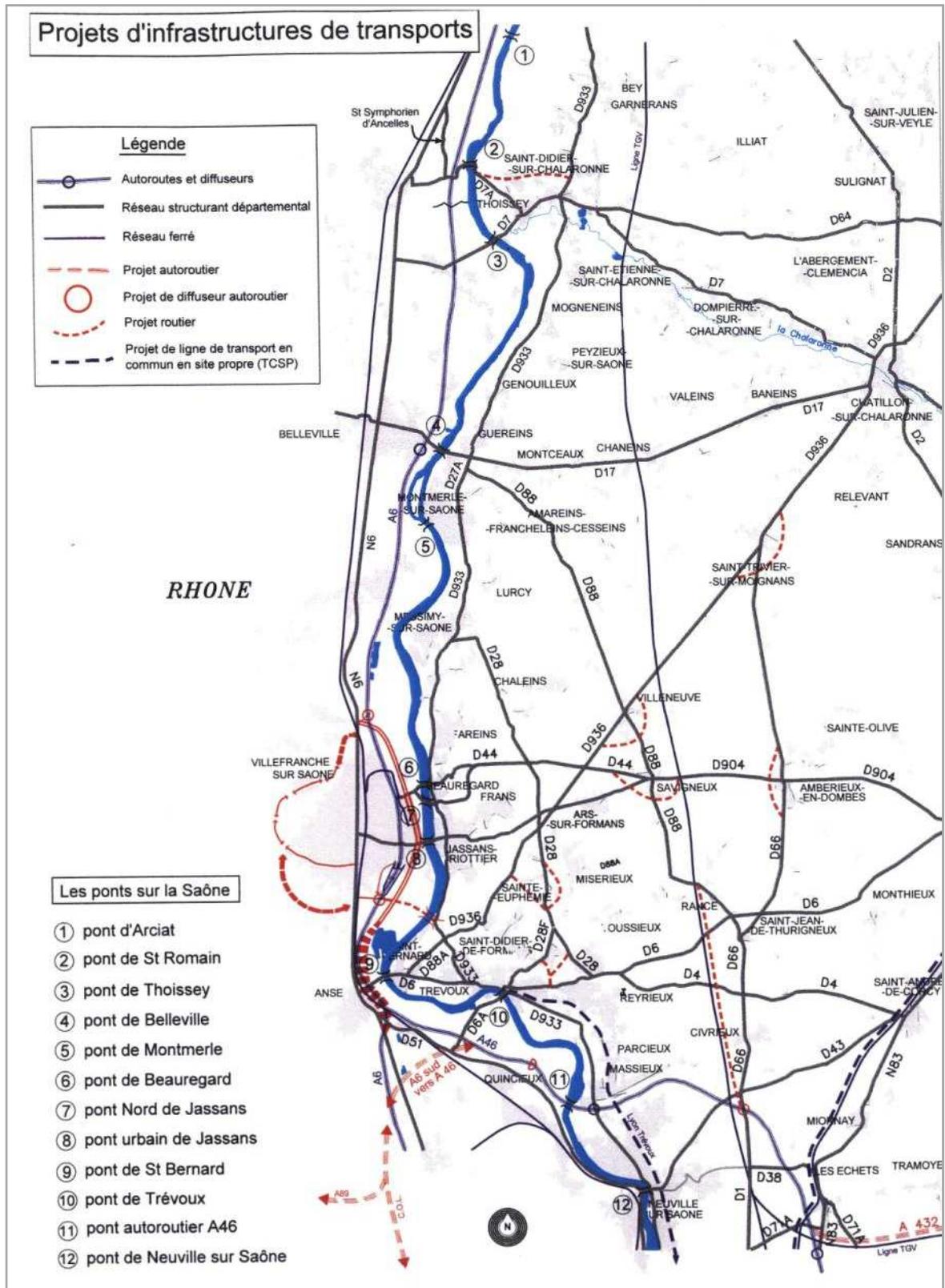


Figure 53 : Projets d'infrastructures de transport (Source : Porter à Connaissance de l'Etat – DDE de l'Ain – Janvier 2004)



Le contournement Est n'a pas pu être inscrit au XII^{ème} contrat de plan Etat-Région pour des raisons d'incompatibilité techniques ; mais, compte tenu de l'insistance des collectivités locales, un dossier de demande de principe pour la réalisation du diffuseur au Nord de Villefranche a pu être présenté pour examen en février 2002.

Par ailleurs, des projets de création de nouvelles liaisons Ain - Rhône sont à l'étude :

- liaison routière RD 933 - RN 6 entre Trévoux et Villefranche, qui permettrait aux flux locaux d'accéder plus directement au Sud de l'agglomération caladoise ainsi qu'au diffuseur autoroutier Sud après son déplacement
- liaison autoroutière Massieux - Quincieux par l'A 6, qui offrirait une nouvelle possibilité de franchissement de la Saône pour les usagers locaux. Cet usage entrerait cependant en contradiction avec le caractère de voie de transit de l'A 6
- liaison de transport en commun en site propre (TCSP) Lyon - Trévoux, projet développé dans la partie « transports en commun ».

1.3 Les transports en commun

■ Les transports interurbains

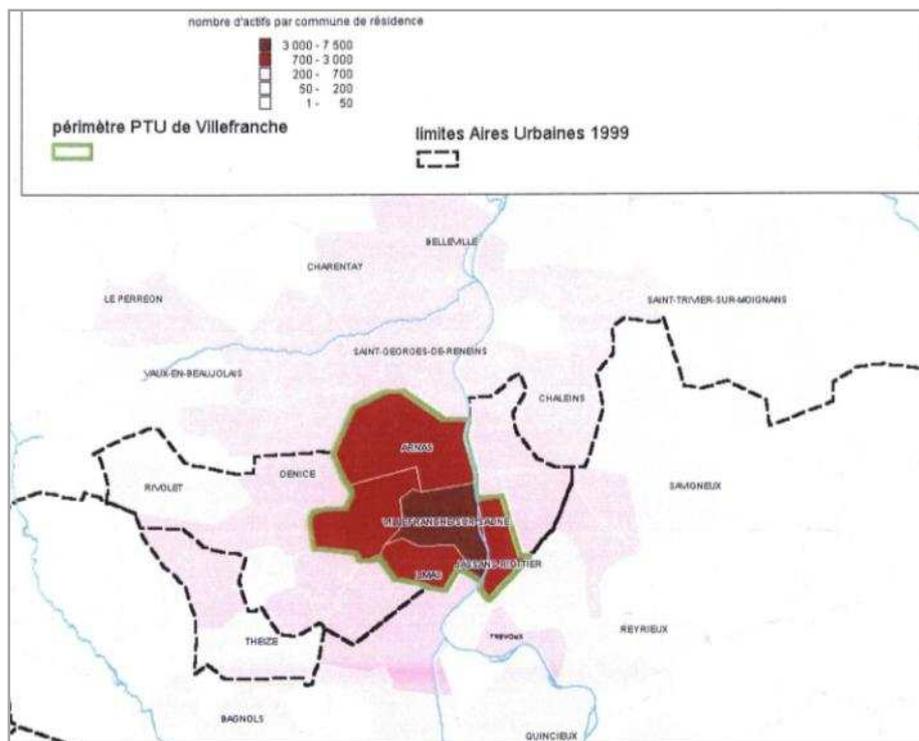
Le territoire « Val de Saône – Dombes » est desservi par 5 lignes régulières interurbaines :

- ligne Lyon – Trévoux – Ars
- ligne Lyon –Thoissey – Mâcon
- ligne Vonnas – Lyon (départ le matin uniquement de Vonnas)
- ligne Bourg-en-Bresse – Villefranche
- ligne Belleville – Bourg-en-Bresse (départ le matin uniquement de Belleville).

Trévoux est également desservie par une ligne du Conseil Général du Rhône reliant Villefranche à Neuville-sur-Saône.

Si l'on visualise la couverture de ces lignes et leurs points d'arrêt (Cf. carte « Les transports collectifs »), on remarque que la plupart des communes du SCOT sont desservies à l'exception des communes situées au centre du territoire telles que Chaneins, Amareins ou Chaleins.

Figure 54 : Actifs travaillant dans le PTU de Villefranche



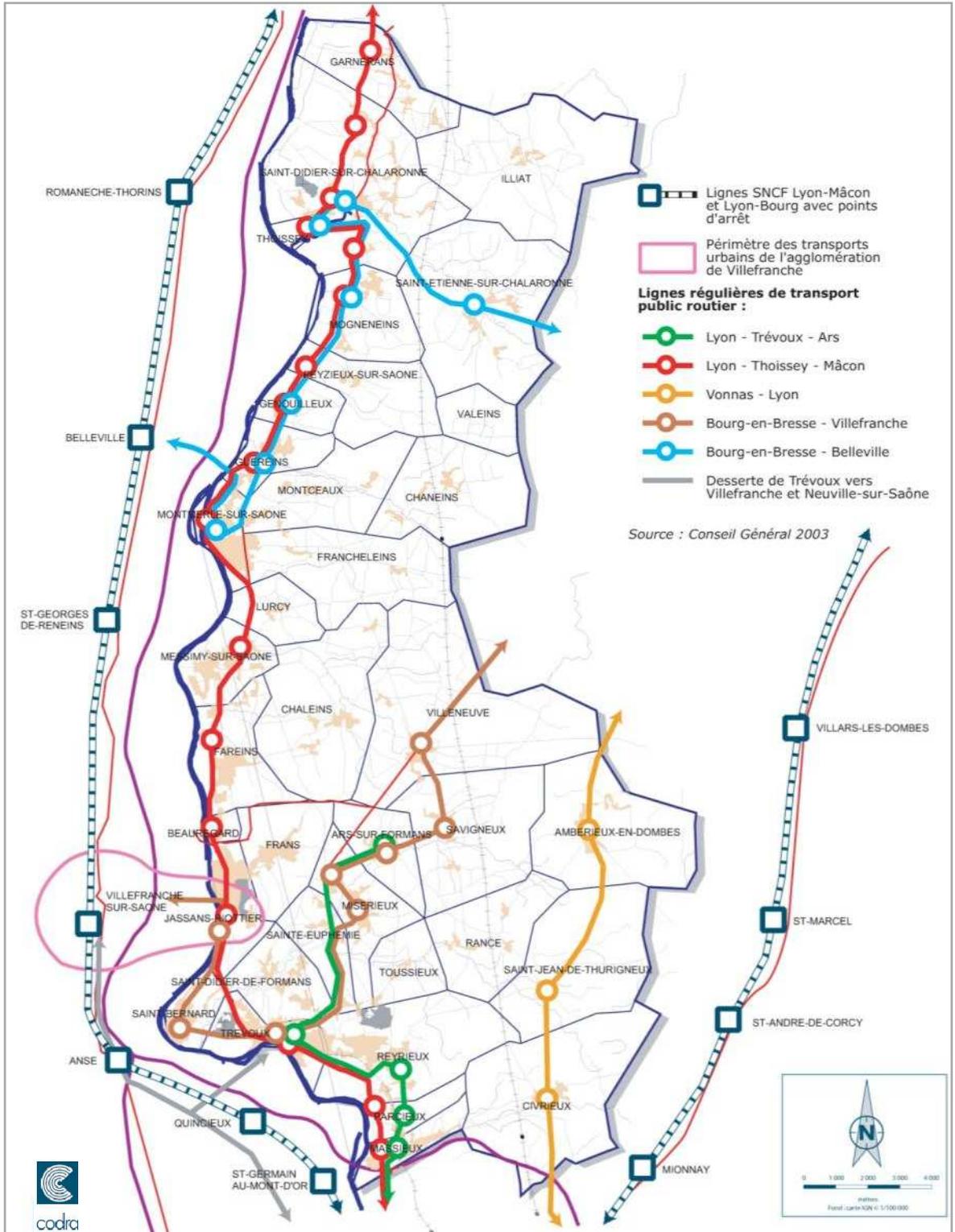


Figure 55 : Les transports collectifs (Source : Conseil Général de l'Ain)



On peut également remarquer que la liaison Nord-Sud entre les communes du SCOT et le Grand Lyon est assez bien assurée, quoique insuffisante, alors que les liaisons transversales Est-Ouest vers les pôles voisins de Belleville, Villefranche, Villars-les-Dombes ou St-André-de-Corcy sont rares ou réservées à quelques communes privilégiées.

D'une manière générale, les transports en commun interurbains sont peu fréquentés du fait de l'utilisation massive par les habitants du SCOT de la voiture particulière (82% des actifs du SCOT utilisent une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail) Par ailleurs, ces lignes empruntent des axes très fréquentés par les voitures, et sont donc souvent jugés inefficaces en termes de service rendu.

Enfin, le type d'urbanisation très dispersé du territoire ne favorise pas les transports en commun.

■ **Les transports scolaires**

Le service de bus scolaire est efficace et de bonne qualité. Le dernier recensement du Conseil Général relève 4 297 élèves transportés sur le territoire du SCOT :

- 1 219 sur les communes du canton de Thoissey
- 711 sur les communes du canton de Saint-Trivier-sur-Moignans
- 1 063 sur les communes du canton de Trévoux
- 1 304 sur les communes du canton de Reyrieux

■ **Le périmètre de transport urbain de Villefranche**

Le SCOT est concerné par le Périmètre des Transports Urbain (PTU) de Villefranche.

Le STAV (service des transports de l'agglomération de Villefranche) assure la couverture de 4 communes de la communauté de communes de l'agglomération de Villefranche et de la commune de Jassans-Riottier qui a signé une convention spécifique pour obtenir ce service de transport en commun. Ce service dispose de 5 lignes régulières dont deux passent par Jassans (lignes n°1 et n°4).

A ce titre, un Plan de Déplacements Urbains (PDU) est à l'étude sur le PTU. Il tient compte de l'aire urbaine de Villefranche qui comprend 4 communes de l'Ain : Frans, Beauregard, Jassans et Fareins. Ces quatre communes sont partenaires du PDU. Les autres communes limitrophes seront simplement consultées.

Le SCOT du Val de Saône - Dombes est donc l'occasion de réfléchir sur l'opportunité ou non d'un élargissement du PTU de Villefranche aux communes de l'Ain dont les actifs vont travailler sur l'agglomération de Villefranche. L'enjeu est d'autant plus important que le PDU de Villefranche devra être compatible avec les orientations du SCOT Val de Saône – Dombes sur sa partie rive gauche de la Saône.

Le PDU sera l'occasion de restructurer le réseau de transport en commun qui connaît une perte de clientèle importante depuis plusieurs années du fait de l'utilisation massive de la voiture et du non respect des horaires par l'exploitant, la circulation importante n'expliquant pas tout le problème.

Plusieurs lignes seront donc supprimées (on passera de 5 à 2 lignes), mais elles desserviront toujours Jassans. En plus de ce service minimum, la communauté de communes souhaite mettre en place un transport à la demande, notamment pour desservir les zones commerciales et industrielles de Villefranche.

Le PDU sera également l'occasion d'intégrer une étude de la Ville de Villefranche sur la restructuration de la gare, ce pôle intermodal ayant un gros besoin de stationnement.

■ **La desserte en TER**

Les habitants du « Val de Saône- Dombes » peuvent utiliser le service des Transport Electrifié Régional pour se rendre notamment à Lyon.

Les gares les plus proches sont celles de Romanèche-Thorins, Belleville, Saint-Georges-de-Reneins, Villefranche, Anse, Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Neuville-Villevert. Les plus fréquentées sont celles de Saint-Germain-au-Mont-d'Or pour les habitants du Sud, de Villefranche pour le bassin de Jassans et dans une moindre mesure celle de Belleville.



■ **Projet**

La réouverture de la ligne TER Lyon-Trévoux est à l'étude par la Région Rhône-Alpes. Cette réouverture fait l'objet d'un consensus parmi les élus locaux et la population a de fortes attentes.

Ce projet est actuellement possible mais il nécessite des financements importants du fait des difficultés techniques qu'il engendrerait. On peut rappeler qu'aucun financement spécifique au projet Lyon-Trévoux (hors études) n'est prévu dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, et qu'il est donc impératif de trouver d'autres sources de financement pour voir ce projet émerger.

5 scénarios sont aujourd'hui à l'étude avec notamment la proposition d'une navette ferroviaire Sathonay-Trévoux.

La question des trafics et des déplacements dans le territoire Val de Saône - Dombes est tout à fait déterminante. Individuels ou collectifs, les modes de déplacements vont fortement impacter la structuration d'un territoire déjà en limite de fonctionnement avec les territoires voisins.



II. SERVICES A LA POPULATION ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

2.1 Les équipements publics

Les bourgs-centres, tels qu'ils ont été définis dans le chapitre sur la démographie, possèdent la plupart des équipements publics majeurs (pompiers, gendarmerie, trésors publics, bureau de poste, ANPE, ...). Les gendarmeries se trouvent à Thoisse, Montmerle, Trévoux et Villeneuve, et prochainement à Jassans. On trouve également quelques casernes de pompiers dans les villages périphériques.

■ Les équipements scolaires

Toutes les communes du SCOT possèdent une école primaire publique à l'exception des communes de Valeins, Lurcy et Ars¹. Le territoire possède deux regroupements pédagogiques : entre les communes de Mogneneins, Peyzieux, Genouilleux et Guéreins d'une part, et entre les communes de Rancé et Toussieux d'autre part.

Le territoire du SCOT dispose de 6 collèges :

- un collège public à Thoisse,
- un collège privé à St Didier-sur-Chalaronne,
- un collège public à Jassans,
- un collège public et un collège privé à Trévoux,
- un collège public à Reyrieux.

Les élèves étudient en général dans le collège de leur canton, et certains se rendent dans les collèges voisins de Belleville, Villefranche, Châtillon-sur-Chalaronne et St André-de-Corcy et dans une moindre mesure à Neuville-sur-Saône.

Le territoire possède 2 lycées :

- un lycée d'enseignement général à Trévoux,
- un lycée agricole à Misérieux.

Les élèves vont en grande majorité au lycée de Trévoux, mais également à Belleville, Villefranche et dans une moindre mesure à Bourg-en-Bresse.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les élèves se rendent en grande majorité à Lyon, Bourg-en-Bresse, Mâcon ou Villefranche.

Le territoire est bien équipé pour l'accueil de la petite enfance. Les bourgs-centres disposent tous d'une ou plusieurs haltes-garderies et crèches et la commune de Massieux propose également une crèche.

Notons enfin la présence sur le territoire de centres de loisirs péri et extra scolaires, notamment sur Thoisse et Saint-Didier-sur-Chalaronne.

NB : La communauté de communes Montmerle-Trois-Rivières envisage l'implantation d'un collège sur son territoire.

■ Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

Les 4 bourgs-centre sont bien équipés en installations sportives couvertes (salle de sports) et de plein air (terrains de foot, etc.). La gestion de ces équipements est souvent de compétence intercommunale.

A titre d'exemple, la communauté de communes Saône Vallée possède un gymnase intercommunal associé au lycée de Trévoux et la communauté de communes Montmerle-Trois-Rivières vient également de construire son complexe sportif intercommunal (VISIONIS) qui lui faisait défaut.

¹ Source : Inventaire communal de 1998



Par ailleurs, les communautés de communes Porte Ouest de la Dombes et Val de Saône - Chalaronne projettent chacune la construction d'un complexe sportif.

On peut noter néanmoins un défaut d'offre de piscine couverte. Il n'en existe qu'une, située à Trévoux, les autres étant des piscines non couvertes (à Thoissey, Montmerle). De ce fait, la communauté de communes Montmerle-Trois-Rivières a émis le souhait de construire une piscine couverte sur son territoire. Actuellement, les habitants se rendent à la piscine de Belleville.

Enfin, les équipements culturels sont plus rares et plutôt centrés sur bourgs-centre (bibliothèques, écoles de musique, salles de spectacle,...). L'existence de salles polyvalentes dans les petites communes permet la réalisation d'initiatives culturelles en milieu rural. Pour les activités nécessitant des équipements plus lourds (cinémas, patinoire, etc.) les habitants du SCOT se déplacent facilement dans les villes voisines (Villefranche, Mâcon, Belleville, Lyon).

■ **Les équipements sanitaires et sociaux**

En matière de santé, le secteur est bien couvert en services de bases (médecins généralistes, pharmacies). Les communes de Thoissey, Jassans et Trévoux disposent d'un centre médico-social. Le centre de Thoissey a été agrandi pour assurer sa pérennité.

En complément d'un service à domicile important (aide ménagère, portage de repas, soins et surveillance), le territoire est équipé en maisons de retraite ou centre de soins pour personnes âgées. Ces établissements se situent à Thoissey, Montmerle, Monceaux, Jassans, Saint-Bernard, Trévoux et Rancé.

Pour les soins plus spécifiques, les hôpitaux les plus proches se situent à Mâcon, Arnas et Villefranche, mais aussi à Rillieux-la-Pape, Lyon et Bourg-en-Bresse.

Notons par ailleurs la future réalisation d'un établissement d'accueil pour la maladie d'Alzheimer de 50 lits à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

2.2 *L'accueil des gens du voyage*

Le SCOT devra être compatible avec le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage approuvé le 23/12/02 et mené conjointement par l'Etat et le Conseil Général de l'Ain.

Ce schéma est décliné selon huit territoires dont le territoire Val de Saône – Sud qui correspond au périmètre du SCOT Val de Saône – Dombes. Il énonce ainsi l'offre existante, des enjeux et préconisations et les équipements à réaliser. Le schéma prévoit aussi les actions d'accompagnement à mettre en œuvre parallèlement à la réalisation des équipements.

■ **Etat des lieux**

16 communes sont concernées par le stationnement des gens du voyage. L'offre est faible, elle a du mal à répondre à tous les besoins en matière d'accueil :

- une aire aménagée à Montmerle
- un terrain désigné à Ars
- quelques petits terrains de stationnement tolérés

De nombreuses communes sont concernées par la présence de terrains familiaux.

Le stationnement sauvage est important, particulièrement à l'extrême Sud du territoire (proximité de l'agglomération lyonnaise). 13 situations ont été signalées par les communes :

- dans 70% des cas, il s'agissait de groupes de moins de 12 caravanes qui restaient le plus souvent une semaine, au maximum 15 jours, sauf un cas de stationnement permanent à St Bernard. Les communes concernées sont Baneins, Ambérieux-en-Dombes, Chaneins, Thoissey, Ars, Reyrieux, Parcieux, Jassans) ;
- dans 30% des cas, il s'agissait de groupes de 30 à 50 caravanes restant entre 15 jours et trois semaines pendant la période estivale. Les communes concernées sont Massieux, Beauregard et Trévoux



■ Prescriptions du schéma

- Réalisation d'une aire d'accueil aménagée sur le territoire de la Communauté de communes Val de Saône - Chalaronne ;
- Réalisation d'une aire d'accueil aménagée sur chacune des communes de plus de 5 000 habitants : Trévoux et Jassans-Riottier ;
- Réalisation d'un terrain de petit passage à Ars-sur-Formans ;
- Etablissement d'une convention entre le Diocèse, la commune, le Conseil Général de l'Ain et l'Etat pour la gestion du pèlerinage d'Ars ;
- Définition d'une offre de terrain de grand passage sur le territoire de la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes, après réalisation des aires d'accueil aménagées.

Le SCOT pourrait jouer un rôle incitatif ou de cadrage d'actions qui seraient à mener à l'échelle des PLU.



L'ARMATURE TERRITORIALE

I. L'APPROCHE PAR BASSIN DE PROXIMITE

Le territoire du SCOT Val de Saône Dombes a été appréhendé selon les quatre bassins de proximité rassemblant intercommunalités et communes isolées :

- Au Nord, la Communauté de Communes « Val de Saône – Chalaronne » regroupant 7 communes autour du pôle de Thoissey – Saint Didier-sur-Chalaronne ;
- Au centre (Nord), la Communauté de Communes « Montmerle Trois Rivières » regroupant 6 communes autour de Montmerle et auxquelles peuvent être associées les 2 communes de la Communauté de communes « Chanstrival » : Chaneins et Valeins ;
- Au centre (Sud), la Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes » regroupant 8 communes organisées en périphérie de Villefranche et auxquelles peuvent être associées le SIVOM Val de Mâtre et la commune isolée de Villeneuve
- Au Sud, la Communauté de Communes « Saône Vallée » regroupant 11 communes autour du pôle Trévoux – Reyrieux (dont la commune de Massieux intégrée au 1^{er} janvier 2009).

Chaque bassin a donné lieu à un entretien approfondi dans le cadre de la phase Diagnostic du SCOT (automne 2003). Ces entretiens ont permis de mieux comprendre les territoires et leurs principales caractéristiques (Territoire ; Population, habitat et urbanisme, Economie ; Equipements et Déplacements) et leurs perspectives de développement à l'échéance du SCOT.

Ainsi, avant de déterminer les objectifs communs aux 37 communes du SCOT, il est utile de synthétiser l'état des lieux à l'échelle de ces bassins de vie, territoires d'intercommunalité.

Ces éléments de diagnostic par bassin, associés à leurs perspectives de développement propre permettra ensuite de dresser plusieurs scénarios de développement du territoire Val-de-Saône – Dombes.

1.1 Le « bassin « nord » Val de Saône – Chalaronne

■ Territoire

Le bassin « nord » recoupe le périmètre de la Communauté de Communes Val de Saône - Chalaronne constituée de 7 communes :

- Garnerans
- Illiat
- Mogneneins
- Peyzieux-sur-Saône
- Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Saint-Etienne-sur-Chalaronne
- Thoissey.

Ce bassin fonctionne en relation avec le Mâconnais (hôpitaux, commerces, formation – IUT, ...), Belleville (lycée, commerces, ...) et Châtillon-sur-Chalaronne (notamment pour St Etienne-sur-Chalaronne). Il s'organise autour de l'agglomération - centre (Thoissey / Saint-Didier-sur-Chalaronne), pôle d'équipements et de services (Gendarmerie, Trésor Public, ANPE, PTT, DDE, Collèges¹, Centre de secours, Office du Tourisme, ...), disposant d'une armature commerciale de qualité et offrant des logements sociaux (200 logements de la SAHLM à Thoissey et 170 logements de l'OPAC et la SEMCODA à St Didier sur Chalaronne).

¹ Collège public de 600 élèves à Thoissey et collège privé 700 élèves à Saint-Didier.



■ Population et habitat

Le bassin compte environ 7 000 habitants en 2000 (6 736 en 1999 soit 13,2% de l'ensemble du territoire du SCOT) après avoir connu une période de forte croissance dans les communes périphériques :

- la population a fortement augmenté entre 1990 et 1999 (+ 712 habitants) : + 246 dans le bourg-centre (Thoissey/Saint-Didier-sur-Chalaronne) et + 466 dans les communes périphériques,
- la répartition de la population entre bourg-centre et communes périphériques est passée de 60/40 en 1982 à 46/54 en 1999.

Le taux d'évolution annuel entre 1990 et 1999, de 1,25%, était le moins important des quatre bassins.

Population en 1990	Population en 1999	Variation absolue 1990-99	Taux annuel moyen 1990-99
6 024	6 736	712	1,25 %

Figure 56 : Evolution de la population du bassin Nord (Source : INSEE - RGP99)

La population rajeunie globalement, surtout dans les communes périphériques, et les personnes âgées se concentrent pour une grande majorité à Thoissey (en 1999, 54% des plus de 80 ans habitaient à Thoissey). Cela s'explique par la présence de services de santé (maisons de retraites, centre médico-social, etc.) et à la proximité des commerces et autres services de la vie quotidienne. La population agricole quant à elle est en forte diminution. Elle suit la tendance nationale.

Cette population « périurbaine » est donc venue s'installer dans la dernière décennie dans les communes périphériques. Pour autant, ce mécanisme semble aujourd'hui bloqué puisque :

- le logement individuel en accession, qui répond à une demande forte de la part de la population, est de plus en plus cher et rare et certaines familles font l'achat d'un pavillon sans en assumer ensuite les conséquences financières (2^{ème} voiture, déplacements fréquents, etc.),
- il y a un manque réel en logement locatif sur le territoire avec des prix déjà élevés (610 à 762 €/100 m²).

Dans ces conditions, les communes ont initié plusieurs démarches comme une OPAH conduite entre 1997 et 1999 pour le ravalement de façades et la requalification de logements vacants à Thoissey (10 logements réhabilités), des opérations de restructuration des villages pour éviter de perdre trop de terres agricoles.

■ Activités et emplois

80% des emplois du bassin sont concentrés dans le bourg-centre : les principaux pôles d'emplois sont St Didier-sur-Chalaronne (785 emplois en 1999) et Thoissey (520 emplois)¹; le reste du territoire offrant 339 emplois en 1999 dont 148 à St Etienne.

La principale zone d'activités du territoire du bassin est le parc d'activités « Actival ». De compétence intercommunale (la Communauté de Communes est en TPU à 10,28%), cette zone a été créée il y a 30 ans. Elle compte 25 entreprises (PME-PMI, Inox, fonderie,...) et dispose de 5 ha encore disponibles.

Pour ce qui est des commerces, la plupart se situent à Thoissey et St Didier-sur-Chalaronne et dans une moindre mesure à St Etienne. Il n'y a pas de grandes surfaces et les petits commerces sont en perte de vitesse (surtout dans les communes périphériques). Les habitants vont faire leurs grandes courses au Carrefour de Crèches-sur-Saône (près de Mâcon) et à Belleville (2 supermarchés), et dans une moindre mesure à Châtillon-sur-Chalaronne (marché couvert) et à Thoissey.

¹ Saint-Didier offre principalement de l'emploi dans ses zones industrielles et artisanales, tandis que Thoissey offre de l'emploi dans les services publics et les commerces.



■ Patrimoine et environnement

Le bassin « nord » dispose d'un patrimoine bâti¹ et naturel² de qualité avec des aménagements prévus sur la Saône et la Chalaronne (chemins pédestres, « base nautique » de Thoisy qui existe depuis 15 ans ; disposant d'un camping municipal de 408 emplacements, ouvert d'avril à septembre), et d'une MJC indépendante qui accueille des enfants de toute la France (200/semaine).

■ Déplacements

Le territoire est particulièrement bien desservi (autoroute depuis Mâcon-Sud ou Belleville, gare TGV de Mâcon-Loché, ...) mais saturé en interne (aménagement nécessaire de la RD 933, projet de déviation de St Didier-sur-Chalaronne) et très pénalisé au plan des transports collectifs³.

■ Perspectives de développement

Le bassin nord, territoire de la Communauté de Communes Val de Saône – Chalaronne apparaît comme un territoire « rural privilégié » qui est entré dans une démarche de stabilisation et qui souhaite développer :

- sa population : à l'échéance du SCOT, la population du bassin pourrait atteindre 8700 habitants ;
- une politique en cours d'assainissement, d'aménagement des cœurs de village à l'image de la commune d'Illiat qui projette l'aménagement de son cœur de village et la réalisation d'un étang (8 000 m²) ;
- ses infrastructures, et pour l'essentiel la déviation de la RD 933 à Saint-Didier-sur-Chalaronne, voire la réalisation d'un nouvel axe Nord-Sud sur le territoire à créer pour résoudre les problèmes d'insécurité routière dans la traversée des villages ;
- son pôle d'emplois (Actival) ;
- son armature commerciale (un projet de grande surface de 2 000 m² - alimentation et commerces – à Saint-Didier-sur-Chalaronne) ;
- et ses équipements : complexe sportif intercommunal en complément du gymnase intercommunal et des terrains de foot gérés par la Communauté de Communes ; projets d'aménagement des bords de Saône (chemin de halage) ; centres culturels et de loisirs ;

1.2 Le « bassin centre » Montmerle Trois Rivières

■ Territoire

Le « bassin centre » est constitué des 6 communes de la Communauté de Communes « Montmerle Trois Rivières » organisées autour de Montmerle, pôle d'équipements et de services (gendarmerie, pompiers, ...) et commercial :

- Francheleins
- Genouilleux
- Guéreins
- Lurcy
- Montceaux
- Montmerle-sur-Saône

Deux communes de la Communauté de communes « Chanstrival » peuvent lui être associées dans une logique territoriale de proximité : Chaneins et Valeins.

¹ Apothicairerie de Thoisy, châteaux ou maisons bourgeoise (7 à Mogneneins, 10 à Garnerans), fresques à Illiat, clavaires, ...

² Saône, Chalaronne (chemin pédestre vers St Etienne, et projet de parc à Saint-Didier) et Etang de pêche à Saint-Etienne

³ Le territoire n'est desservi que par la ligne Mâcon-Lyon (Région) le matin, midi et soir, tous les jours à Thoisy par la RD933. Cette ligne est très peu fréquentée (2pers/passage).

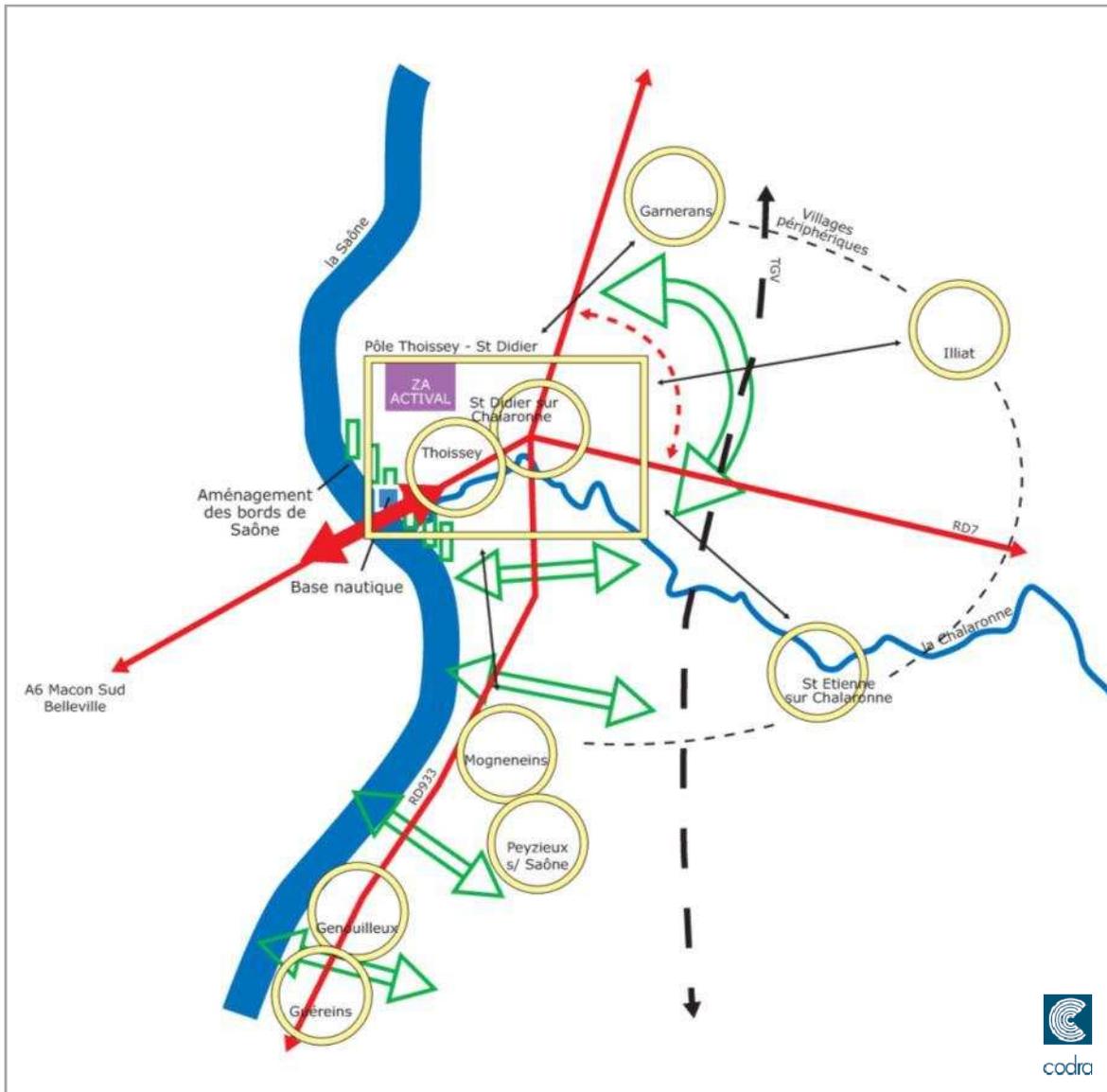


Figure 57 : Schématisation des enjeux - Bassin de vie de Thoissey-Saint Didier sur Chalaronne



Ce bassin se situe à un croisement routier avec la RD 933, boulevard intercommunal, et la RD 17, axe Villefranche – Bourg. Ce bassin est en relation direct avec Belleville, pôle d'emplois et de services, situé sur la rive droite de la Saône.

■ Population et habitat

Le bassin compte 8 000 habitants en 2000. Précisément, en 1999, le bassin centre comptait 7 080 habitants, soit 13,9% de la population du territoire du SCOT, avec un taux d'évolution de 1,58% par an entre 1990 et 1999.

Population en 1990	Population en 1999	Variation absolue 1990-99	Taux annuel moyen 1990-99
6 147	7 080	933	1,58 %

Figure 58 : Evolution de la population du bassin Centre M3R (Source : INSEE - RGP99)

■ Activités et emplois

Le pôle d'emplois principal du bassin est « Visionis », regroupement de 3 zones d'activités correspondant à 50 hectares et 600 emplois.

■ Patrimoine et environnement

La Communauté de Communes dispose d'un équipement majeur avec « Visiosport » (complexe sportif multi usage).

■ Perspectives de développement

Les perspectives de développement du bassin « centre » à l'échéance du SCOT peuvent se résumer comme suit :

- la population devrait s'élever à 10 300 habitants avec une croissance à répartir sur les communes périphériques,
- la politique en cours d'assainissement systématique des villages et hameaux et une politique d'harmonisation des POS (taille minimale des parcelles, charte chromatique, ...) sera poursuivie,
- « Visionis » devrait à terme atteindre 70 hectares,
- le territoire devra répondre à ses besoins les plus urgents : collège, surface commerciale, piscine, aire d'accueil des gens du voyage, ...
- Des projets d'environnement, de loisirs et de tourisme seront mis en œuvre : plans d'eau, berges de la Saône, abords des autres rivières (Mâtre), aménagement des îles de la Saône, ...

1.3 Le « bassin centre » Porte Ouest de la Dombes

■ Territoire

Ce deuxième bassin « centre » recoupe le périmètre de la Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes » constituée de 8 communes :

- Ambérieux-en-Dombes
- Ars-sur-Formans
- Beauregard
- Fareins
- Frans
- Jassans-Riottier
- Rancé
- Savigneux.

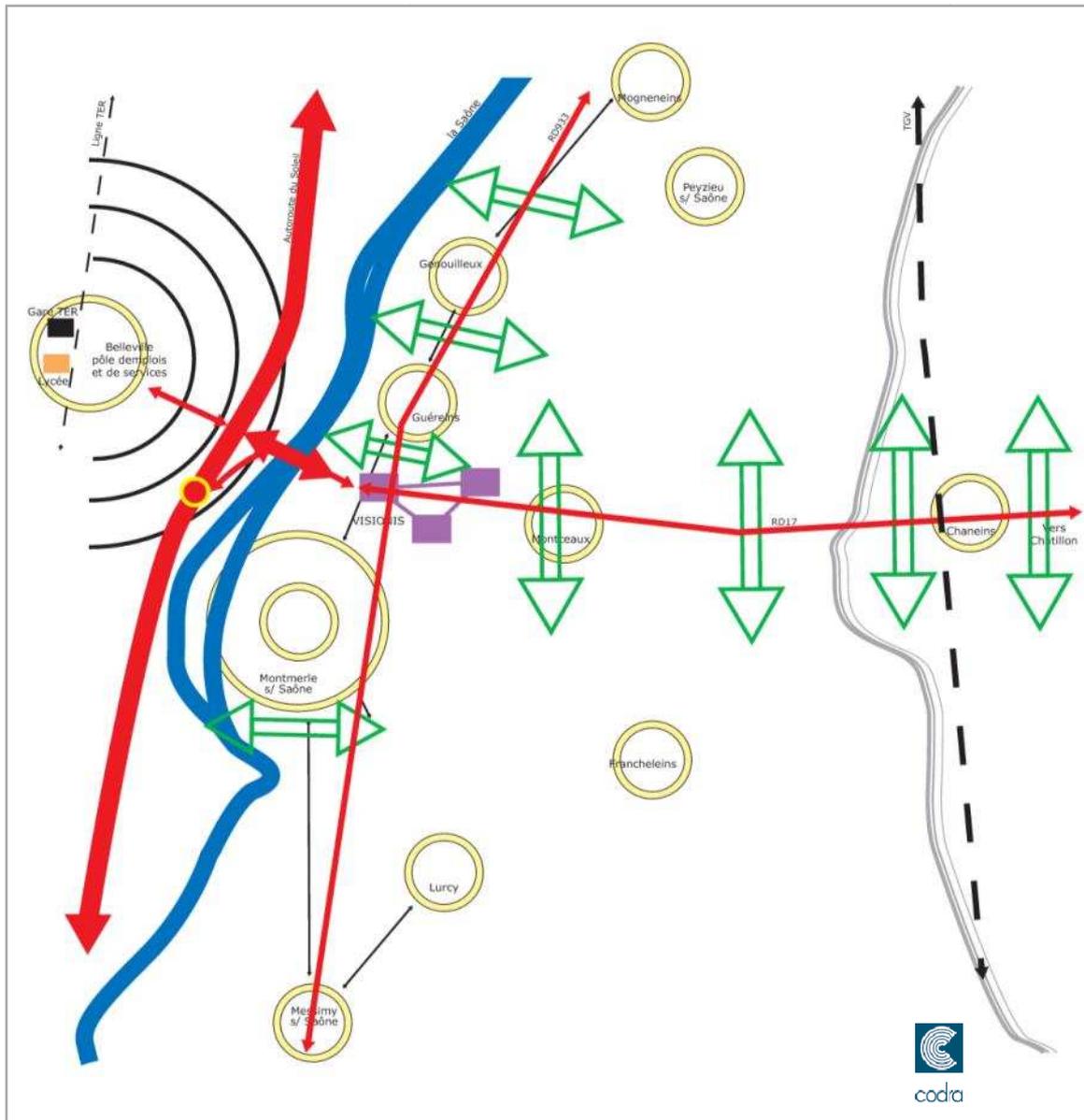


Figure 59 : Schématisation des enjeux - Bassin de vie de Montmerle-Trois-Rivières



Trois communes peuvent lui être associées dans une logique territoriale : Chaleins et Messimy, constituant le SIVOM « Val de Mâtre », et la commune isolée de Villeneuve. C'est un territoire directement sous l'influence de Villefranche malgré Jassans, pôle d'équipements et de services (collège, ...) et des pôles d'activités importants (Jassans, Fareins, Frans, Savigneux) qui ont fait l'objet d'aménagements et de mise en place d'une signalétique adaptée.

■ Population et habitat

Le bassin compte environ 19 000 habitants (2006). En 1999, la population s'élevait à 16 465 habitants, soit 32% du territoire du SCoT. Le taux d'évolution de la population entre 1990 et 1999 était de 1,65% par an.

Population en 1990	Population en 1999	Variation absolue 1990-99	Taux annuel moyen 1990-99
14 206	16 465	2 259	1,65 %

Figure 60 : Evolution de la population du bassin Centre POD (Source : INSEE - RGP99)

Il a connu une croissance démographique passée importante et pavillonnaire (à l'exception de Jassans) parfois incontrôlée malgré des coûts fonciers de plus en plus élevés (76 € le m²) et une demande de plus en plus forte dans le parc locatif.

Dans ces conditions, les communes limitent volontairement la construction : « il y a déjà eu de grandes opérations de lotissements (Jassans), il y a maintenant un travail à faire sur la densification autour des bourgs ». « Les communes essayent de maîtriser leur urbanisme, comme Messimy qui a gardé dans le PLU la même part de zones urbanisables et qui a diminué la taille des parcelles (900 m² minimum en lotissement et 1 000 m² pour les parcelles isolées). Cela reste globalement un résidentiel diffus. »

■ Activités et emplois

Toutes les Zones d'Activités existantes sont intercommunales (la Communauté de Communes applique une TPU de 12,27%) :

- Jassans (quelques requalifications),
- Frans,
- Fareins (projet d'agrandissement),
- Savigneux (projet d'agrandissement).

Messimy dispose d'un petit parc d'activités artisanales (métiers du bâtiment principalement) sous la forme d'une zone artisanale créée en 1996 (4 ha).

Chaleins a ouvert une zone artisanale depuis 1989, une dizaine d'entreprises y sont installées, 2 ateliers relais, sur une surface d'environ 15 ha avec 350 emplois recensés sans prendre en compte les artisans locaux qui représente à eux seul environ 100 emplois. Villeneuve quant à elle possède peu d'emplois sur la commune qui est restée très rurale (environ 50, qui sont essentiellement des artisans et commerçants).

■ Patrimoine et environnement

Ars joue le rôle de pôle touristique de première importance (500 000 visiteurs annuels à Ars, 5 000 à l'Office du tourisme). Par ailleurs, le bassin dispose de nombreux châteaux (parfois inscrits) et d'un centre hippique.

■ Déplacements

Comme les autres communes du Val de Saône, le bassin est pénalisé par la RD 933 saturée aux heures de pointe et ce d'autant que l'offre de Transports en Commun reste limitée, bien que Jassans appartienne au PTU de Villefranche. A noter que la Communauté de Communes ne souhaite pas son élargissement, étant donné « l'état de dégradation des lignes actuelles ».



■ Perspectives de développement

Les perspectives de développement du bassin Centre « Portes Ouest de la Dombes » peuvent être résumées comme suit :

- Des perspectives démographiques à l'échéance du SCOT de l'ordre de 22000 habitants
- Un projet de Zones d'Activités sur le plateau à Fareins (40 ha, 50 lots, 1 000 à 1 500 emplois, ...) avec des retombées à anticiper (infrastructures, équipements, logements, ...)¹.
- Des projets d'extension de zone d'activités à Messimy (4 ha inscrits au PLU) et à Chaleins (surface inférieure à 5 ha).
- Un projet de grand équipement sportif intercommunal sur le plateau
- L'aménagement des bords de Saône attendu et un projet de création d'un sentier touristique le long de la Mâtre

1.4 Le bassin « Sud » (Saône Vallée)

■ Territoire

Le « bassin sud » est constitué des 11 communes de la Communauté de Communes « Saône Vallée » :

- Civrieux
- Misérieux²
- Parcieux
- Reyrieux
- Saint-Bernard
- Saint-Didier-de-Formans
- Sainte-Euphémie
- Saint-Jean-de-Thurigneux
- Toussieux
- Trévoux
- Massieux

Trévoux constitue le pôle principal du bassin : pôle économique, pôle administratif (Hôpital, Assedic, ANPE,...), scolaire (deux lycées - un général et un agricole - et collèges – un public et un privé –), sportif (gymnase intercommunal associé au lycée de Trévoux et servant au collège de Reyrieux, piscine couverte à Trévoux, ...), de logements (600 logements locatifs sociaux, maison de retraite), d'équipements de sports et loisirs (gymnase intercommunal, piscine couverte, ...) et touristique (80 000 entrées au site de la cascade). De même, Reyrieux y joue un rôle moteur : activités, services (ex : collège public, maison de retraite).

■ Population et habitat

Le bassin « sud » constitue une agglomération de près de 24 000 habitants (RG 2006). Il regroupe 11 communes et se constitue de l'agglomération de Reyrieux – Trévoux et de villages « satellites ». En 1999, le bassin sud comptait 20 838 habitants, soit 40,7% de la population du SCoT ; c'est le bassin le plus important en terme démographique. Le taux d'évolution démographique entre 1990 et 1999 s'élevait à 1,73% par an.

Population en 1990	Population en 1999	Variation absolue 1990-99	Taux annuel moyen 1990-99
17 851	20 838	2 987	1,73 %

Figure 61 : Evolution de la population du bassin Sud (Source : INSEE - RGP99)

¹ La ZA de Fareins est la priorité de la Communauté de Communes qui cherche à accueillir des PME et des industries (révision du PLU et ouverture dans 5 ans).

² Massieux a été intégrée à la Communauté de communes « Saône-Vallée » au 1^{er} janvier 2009



CHAPITRE 2

Diagnostic

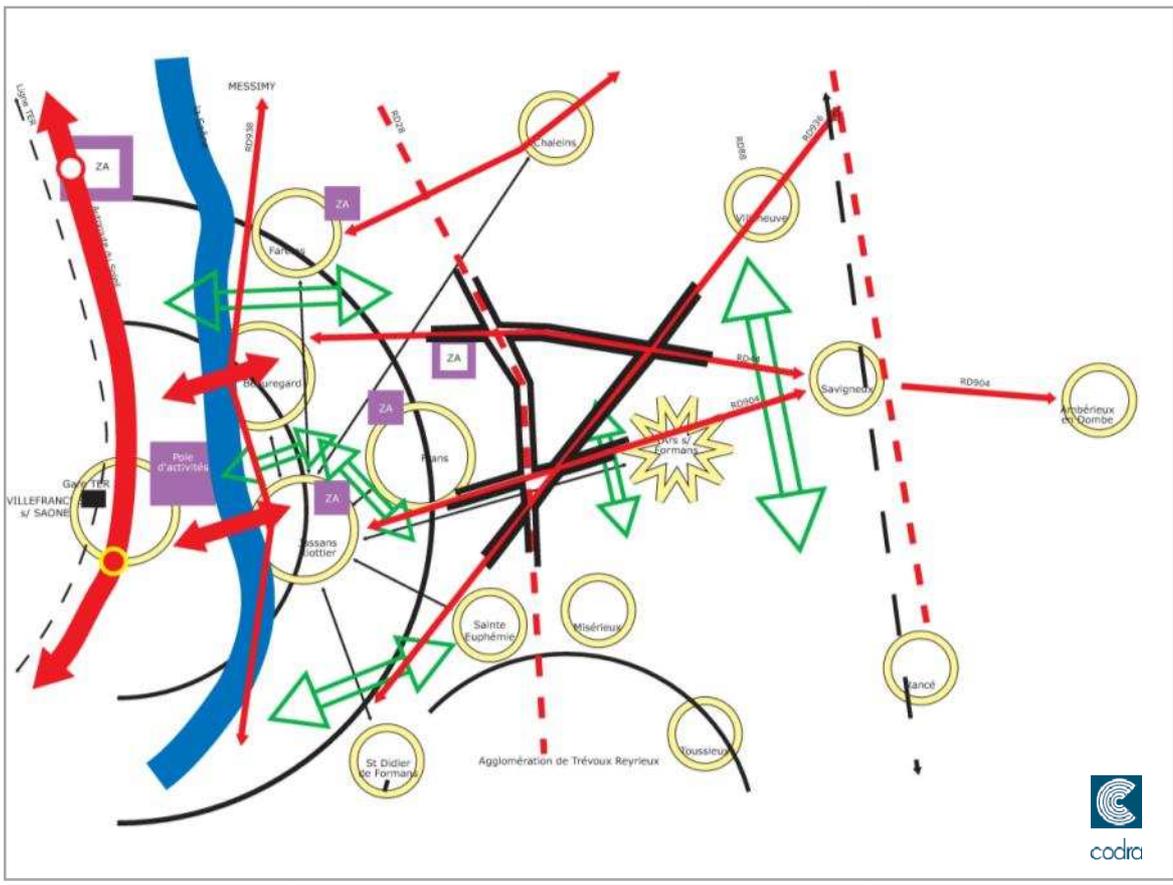


Figure 62 : Schématisation des enjeux - Bassin de vie de Jassans-Riottier



Elle a atteint une masse critique suffisante et la politique des communes est maintenant plus à la gestion qualitative de cet ensemble aggloméré :

- opérations multiples de restructuration de cœurs de villages (commerces, logement locatif, sécurisation,...), l'objectif étant de les densifier au maximum ;
- aide financière pour la construction de logement social (50 euros/m² de SHON avec un plafond à ne pas dépasser) ;
- attention portée à la qualité des opérations (architecture, chauffage, ...) ;
- construction de logement social (ou du locatif) à partir de petites opérations dans les villages (ex : 18 logements, SEMCODA, à Saint-Didier de Formans, réhabilitation et constructions nouvelles à Civrieux, étude de ZAC à Trévoux située sur le futur axe pénétrant Lyon-Trévoux, ...).

De son côté, Massieux fait des efforts importants pour remédier à l'absence de cœur de village avec une ZAC de 4 ha (lotisseur privé) : 50 logements pavillonnaires, 35 logements intermédiaires (défiscalisation), 56 logements individuels groupés et 20 logements locatifs de gamme moyenne (PLUS) en collectif R+2. Les lotissements nouveaux ont des parcelles allant de 800 à 1 000 m².

■ Activités et emplois

Le bassin accueille 2 pôles d'emplois majeurs : la ZA de Trévoux (40 ha presque complets) et la ZA de Reyrieux (50 ha complets). Ces deux zones sont principalement occupées par des entreprises qui cherchaient dans les années 80 de grands terrains (logistique – Intermarché,...). Il y a également de petites entreprises haut de gamme (métallurgie), et un tissu de PME varié. Une petite zone artisanale à Sainte-Euphémie, une ZA de 15 ha à Massieux (projet de transfert et de doublement du Leclerc sur 8 ha¹ et un projet à Saint-Jean de Thurigneux complètent cette offre d'espaces d'activités. La Communauté de Communes est en TPU (Taux de 13,24 à Trévoux, mais équilibre à 11,62 pour toutes les communes en 2007).

■ Déplacements

La Communauté de Communes est compétente dans la définition des voies d'intérêt communautaire qui n'est aujourd'hui « pas au niveau » ; de même que l'offre de transports collectifs (« les gens vont prendre le TER à Saint-Germain-au-Mont-D'or pour accéder à Lyon »).

■ Perspectives de développement

Les perspectives de développement du bassin « sud » peuvent être résumées comme suit :

- Une volonté affirmée d'avoir un territoire de qualité ou une zone de qualité environnementale avec une valorisation des points touristiques (mise en valeur des berges de la Saône², projet d'aménagement d'un bâtiment musée sur l'histoire locale à Trévoux, réseau de pistes cyclables, la mise en œuvre du schéma d'assainissement, avec notamment la reconstruction de stations d'épuration, ...)
- De multiples opérations de restructuration de cœurs de villages, quelques lotissements (Massieux, ...)
- Un troisième pôle est en devenir à Civrieux le long de l'A46 dans la perspective d'un nouvel échangeur (environ 20 ha projetés), mais il ne s'agira, pas cette fois-ci, d'entreprises de logistiques (ce n'est pas en tout cas le souhait de Saône Vallée)³.
- Une politique à engager de mise à niveau de la voirie communautaire, une déviation du village de Sainte-Euphémie sur l'axe routier est-ouest, la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux intégrée au réseau TER ... pour mieux accéder au grand Lyon (TER à Saint-Germain-au-Mont-D'or et à St André de Corcy) et circuler en interne.
- L'appui au projet de prolongement du TER jusqu'à Trévoux.

¹ Le doublement de l'hypermarché Leclerc permettra d'avoir une zone de chalandise qui s'étendrait de Jassans-Villars au Nord à Fontaine/Saône au Sud (dans le Rhône).

² Une étude VNF de mise en valeur des berges de la Saône a été produite. Elle proposait de créer des pistes cyclables-rollers en bitume sur le halage. Il s'agissait de poursuivre la « voie bleue ». Ces aménagements n'ont pas été acceptés par les communes

³ L'objectif est de limiter le nombre de sites d'accueil et de ne pas recréer de petites zones dans les villages.

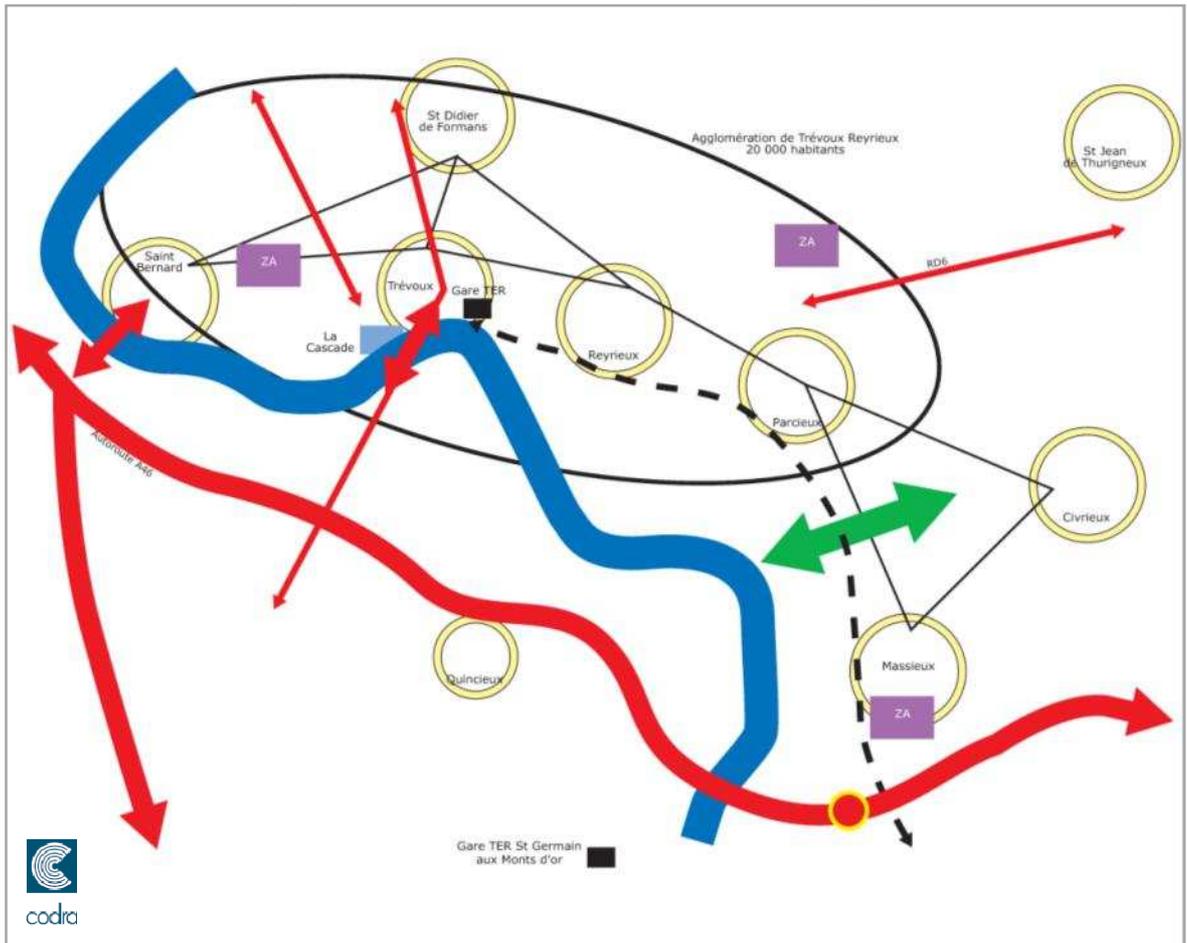


Figure 63 : Schématisation des enjeux - Bassin de vie de Trévoux-Reyrieux

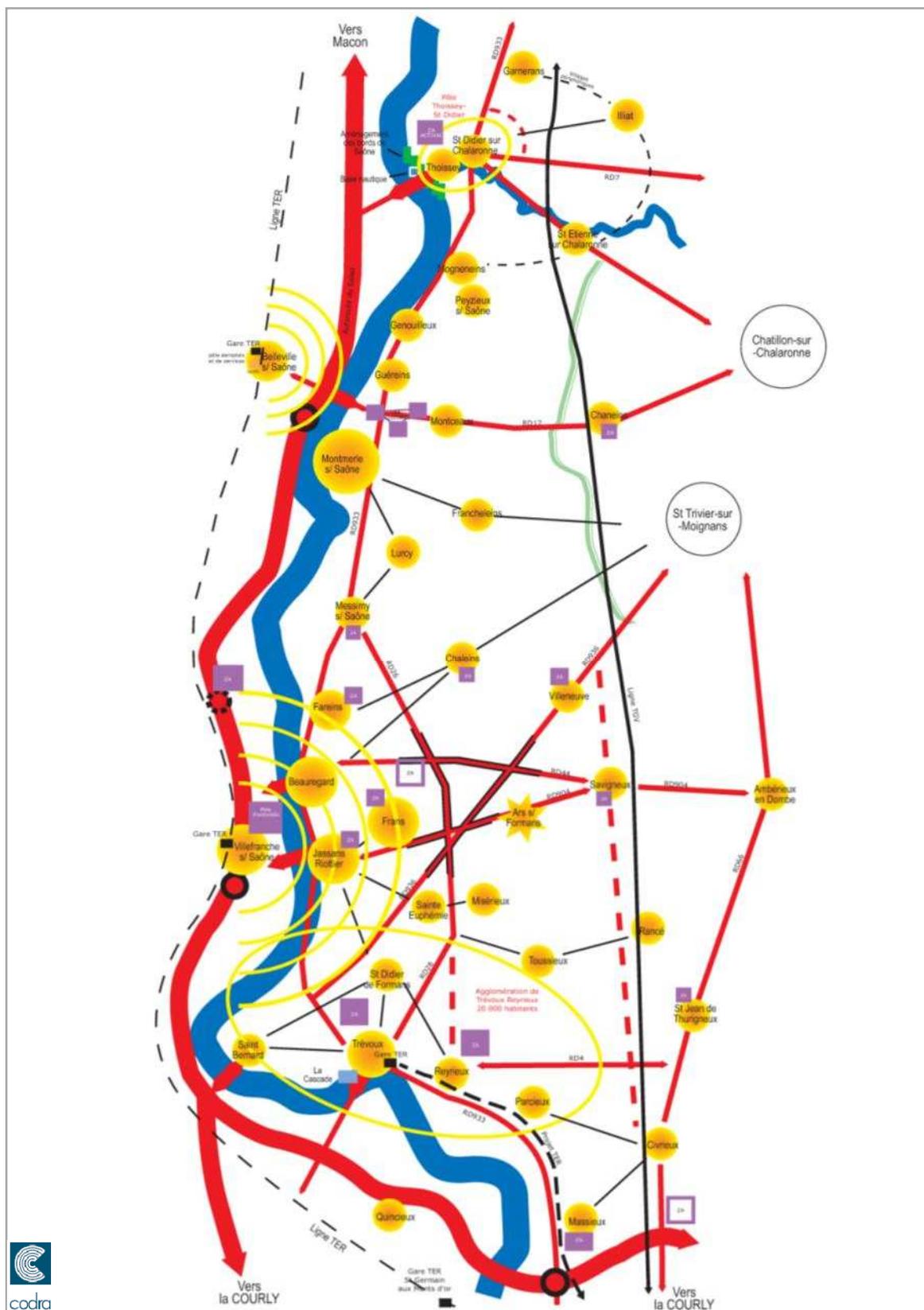


Figure 64 : Schématisation des enjeux – Bilan des quatre bassins de vie



II. LA MISE EN EVIDENCE DES PRINCIPES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES

Une analyse multicritères fondée sur l'exploitation, commune par commune, des résultats du recensement de 1999 (parfois complété des recensements de 1982 et de 1990), portant sur les thèmes :

- de la démographie,
- de l'activité et des emplois,
- de l'habitat et du logement
- de la mobilité des populations,

a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- d'une façon générale, le territoire est caractérisé par une très grande diversité de situations, qui ne résultent pas systématiquement de la taille et/ou de la localisation des communes ;
- il n'en demeure pas moins qu'une part croissante de ce territoire est soumise à des dynamiques urbaines générées ou amplifiées par la présence de moyens (ponts) et d'axes (routes et autoroutes) de communication qui le traversent ou qui le bordent ;
- à ce titre, la proximité de la métropole lyonnaise et le voisinage d'agglomérations de taille variable, dont la principale - Villefranche - est au contact immédiat du territoire, constituent un puissant vecteur expliquant la croissance démographique (dont il faut souligner la continuité dans le temps malgré certaines inflexions), l'implantation d'activités économiques pour des entreprises en recherche d'espace, l'intensification des flux et des échanges entre le territoire considéré (en son sein) et l'extérieur, selon des itinéraires et pour des motifs diversifiés. Ces échanges, bien qu'à l'avantage des grandes agglomérations périphériques, concernent aussi une part non négligeable de mouvements à destination du territoire d'étude ;
- de fait, la structure initiale de ce territoire, qui s'apparente déjà à une mosaïque de paysages et de répartition des hommes et des richesses, s'en trouve complexifiée avec des mutations et des particularités changeantes selon les périodes et les lieux.

De fait, l'élaboration d'une carte de synthèse restituant l'ensemble de ces phénomènes de façon synthétique est proche de la gageure. Le document ci-après n'est donc pas exempt de critiques. Toutefois, à l'issue du diagnostic et dans la perspective d'engager tant un débat qu'une réflexion sur le(s) devenir(s) possible(s) de ce territoire, il est apparu nécessaire de mettre en scène les dynamiques qui ont caractérisé son histoire récente.

Sans négliger les nuances qui concernent ici ou là telle ou telle commune, il est possible de considérer deux grandes familles d'espace :

■ **l'espace à dominante urbaine**, adossé à la vallée de la Saône, prend appui sur quelques pôles dont la localisation visait des fonctions d'échange et/ou de passage par rapport à « l'autre côté » (considérant que le fleuve a toujours été autre chose qu'une simple limite physique).

Selon l'importance du vis-à-vis et la nature du lien, ces pôles sont le support d'une urbanisation d'intensité et de rayonnement variables. Du Sud vers le Nord, cette urbanisation est particulièrement étendue à partir de Trévoux et de Jassans-Riottier, axiale de Montmerle à Chaneins, limitée autour de Thoissey/Saint-Didier-sur-Chalonne.

Entre ces « têtes de pont », des espaces interstitiels, à dominante résidentielle, sont égrenés le long de la vallée de la Saône, témoins d'une dynamique de bord de fleuve aujourd'hui supplantée par d'autres logiques et d'autres maillages.

La dynamique de ces pôles influe sur des espaces de plus en plus éloignés où, malgré la permanence des paysages et de l'organisation des territoires, s'imposent aujourd'hui des comportements et des pratiques urbaines.

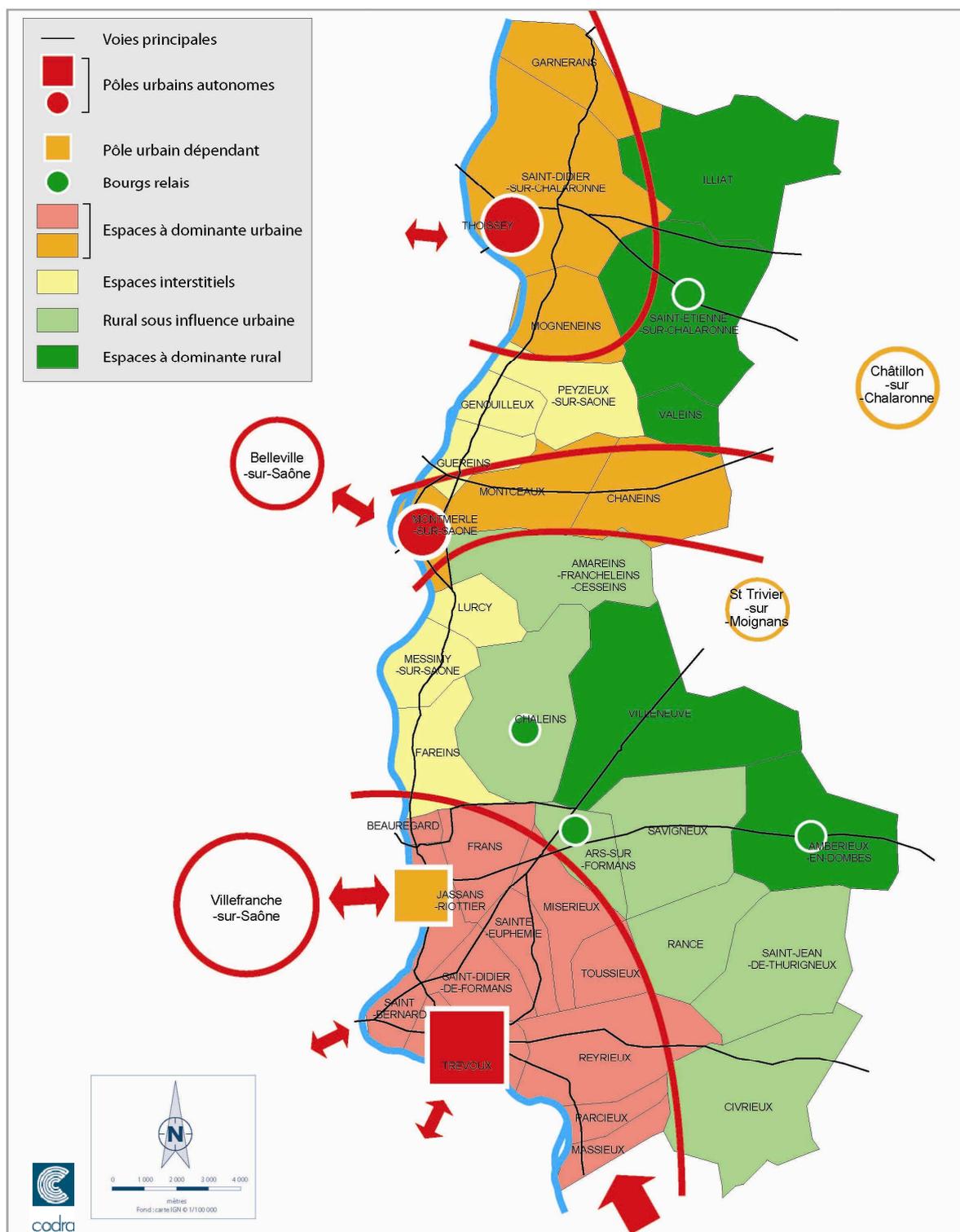


Figure 65 : Typologies de commune dans le SCOT



Aujourd'hui, il faut aussi considérer une nouvelle catégorie d'espace dont l'émergence bouleverse l'ancien rapport entre la ville et la campagne. C'est ce que d'aucuns ont appelé les « campagnes des villes » et que nous qualifierons d'une appellation plus large : « le rural sous influence urbaine », tant le périmètre du SCOT comporte de nuances.

En dernier lieu, il convient de noter la présence de communes supports de bourgs-relais dont la position de contact entre le périurbain et le rural, mérite une attention toute particulière.

■ **l'espace à dominante rurale**, confiné maintenant aux franges Est du SCOT. A la différence des précédents, ils conservent une relative autonomie économique et fonctionnelle par rapport aux pôles précédemment cités (importance du nombre et du pourcentage d'actifs et d'emplois agricoles, taux élevé d'actifs résidant et travaillant dans la même commune). Les bourgs qui le structurent doivent faire l'objet d'une attention au moins égale à celle soulignée pour les bourgs-relais.

Cette classification n'est que le témoignage d'une photographie sur un espace limité. Elle a au moins le mérite de démontrer l'imbrication croissante qui existe entre ses composantes, et suggère la même interdépendance avec d'autres espaces d'échelles variables et probablement plus grande. Cela tient au fait que le périmètre du SCOT occupe une position majeure sur l'échiquier des territoires porteurs de flux et d'échanges nationaux et internationaux, entre le sillon rhodanien et le sillon rhéan (liaison Nord-Sud et Est-Ouest).

Pour autant, rien n'interdit à ce territoire de choisir son destin. Dès lors que chacune de ses composantes trouvera place dans un dispositif global et cohérent porté par l'ensemble des collectivités qui le composent.

C'est tout l'enjeu de la réflexion qui a été menée par les groupes de travail thématiques pour apprécier le champ des possibles et définir les axes stratégiques sur lesquels reposera l'avenir du territoire.

Chapitre 3

L'Etat Initial de l'Environnement - EIE

